

Année 2010

LE POTTOK DE SON ORIGINE A NOS JOURS :
EVOLUTION ET AVENIR DE LA RACE

THESE

Pour le

DOCTORAT VÉTÉRINAIRE

Présentée et soutenue publiquement devant

LA FACULTE DE MEDECINE DE CRETEIL

Le 25 Mars 2010

par

Audrey, Aurore PAULET-BOUCHER

Née le 8 Décembre 1985 à Paris 14^{ème} (Paris)

JURY

Président : M.

Professeur à la Faculté de Médecine de CRETEIL

Membres

Directeur : Mr MAILHAC

Maître de conférences à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Assesseur : Mme ROBERT

Maître de conférences à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

LISTE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. le Professeur MIALOT Jean-Paul

Directeurs honoraires : MM. les Professeurs MORAILLON Robert, PARODI André-Laurent, PILET Charles, TOMA Bernard

Professeurs honoraires: MM. BRUGERE Henri, BUSSIERAS Jean, CERF Olivier, CLERC Bernard, CRESPEAU François

LE BARS Henri, MOUTHON Gilbert, MILHAUD Guy, ROZIER Jacques,

DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES (DSBP)

Chef du département : Mme COMBRISSON Hélène, Professeur - Adjoint : Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences

<p>- UNITE D'ANATOMIE DES ANIMAUX DOMESTIQUES Mme CREVIER-DENOIX Nathalie, Professeur M. DEGUEURCE Christophe, Professeur Mme ROBERT Céline, Maître de conférences M. CHATEAU Henry, Maître de conférences*</p> <p>- UNITE DE PATHOLOGIE GENERALE MICROBIOLOGIE, IMMUNOLOGIE Mme QUINTIN-COLONNA Françoise, Professeur* M. BOULOUIS Henri-Jean, Professeur M. FREYBURGER Ludovic, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE PHYSIOLOGIE ET THERAPEUTIQUE Mme COMBRISSON Hélène, Professeur* M. TIRET Laurent, Maître de conférences Mme STORCK-PILOT Fanny, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE PHARMACIE ET TOXICOLOGIE Mme ENRIQUEZ Brigitte, Professeur M. TISSIER Renaud, Maître de conférences* M. PERROT Sébastien, Maître de conférences</p> <p>- DISCIPLINE : ETHOLOGIE M. DEPUTTE Bertrand, Professeur</p>	<p>-UNITE D'HISTOLOGIE, ANATOMIE PATHOLOGIQUE M. FONTAINE Jean-Jacques, Professeur * Mme BERNEX Florence, Maître de conférences Mme CORDONNIER-LEFORT Nathalie, Maître de conférences M. REYES GOMEZ Edouard, Maître de conférences contractuel</p> <p>- UNITE DE VIROLOGIE M. ELOIT Marc, Professeur * Mme LE PODER Sophie, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE GENETIQUE MEDICALE ET MOLECULAIRE M. PANTHIER Jean-Jacques, Professeur Mme ABITBOL Marie, Maître de conférences*</p> <p>- UNITE DE BIOCHIMIE M. MICHAUX Jean-Michel, Maître de conférences* M. BELLIER Sylvain, Maître de conférences</p> <p>- DISCIPLINE : ANGLAIS Mme CONAN Muriel, Professeur certifié</p> <p>- DISCIPLINE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE M. PHILIPS, Professeur certifié</p>
--	---

DEPARTEMENT D'ELEVAGE ET DE PATHOLOGIE DES EQUIDES ET DES CARNIVORES (DEPEC)

Chef du département : M. POLACK Bruno, Maître de conférences - Adjoint : M. BLOT Stéphane, Professeur

<p>- UNITE DE MEDECINE M. POUCHELON Jean-Louis, Professeur* Mme CHETBOUL Valérie, Professeur M. BLOT Stéphane, Professeur M. ROSENBERG Charles, Maître de conférences Mme MAUREY Christelle, Maître de conférences Mme BENCHEKROUN Ghita, Maître de conférences contractuel</p> <p>- UNITE DE CLINIQUE EQUINE M. DENOIX Jean-Marie, Professeur M. AUDIGIE Fabrice, Professeur* Mme GIRAUDET Aude, Praticien hospitalier Mlle CHRISTMANN Undine, Maître de conférences Mme MESPOULHES-RIVIERE Céline, Maître de conférences contractuel Mme PRADIER Sophie, Maître de conférences contractuel M. CARNICER David, Maître de conférences contractuel</p> <p>- UNITE DE REPRODUCTION ANIMALE Mme CHASTANT-MAILLARD Sylvie, Professeur (rattachée au DPASP) M. NUDELMANN Nicolas, Maître de conférences M. FONTBONNE Alain, Maître de conférences* M. REMY Dominique, Maître de conférences (rattaché au DPASP) M. DESBOIS Christophe, Maître de conférences Mme CONSTANT Fabienne, Maître de conférences (rattachée au DPASP) Mme DEGUILLAUME Laure, Maître de conférences contractuel (rattachée au DPASP)</p> <p>- DISCIPLINE : URGENCE SOINS INTENSIFS Mme Françoise ROUX, Maître de conférences</p>	<p>- UNITE DE PATHOLOGIE CHIRURGICALE M. FAYOLLE Pascal, Professeur * M. MOISSONNIER Pierre, Professeur M. MAILHAC Jean-Marie, Maître de conférences M. NIEBAUER Gert, Professeur contractuel Mme VIATEAU-DUVAL Véronique, Maître de conférences Mme RAVARY-PLUMIOEN Béangère, Maître de conférences (rattachée au DPASP) M. ZILBERSTEIN Luca, Maître de conférences M. JARDEL Nicolas, Praticien hospitalier</p> <p>- UNITE D'IMAGERIE MEDICALE Mme BEGON Dominique, Professeur* Mme STAMBOULI Fouzia, Praticien hospitalier</p> <p>- DISCIPLINE : OPHTALMOLOGIE Mme CHAHORY Sabine, Maître de conférences</p> <p>- UNITE DE PARASITOLOGIE ET MALADIES PARASITAIRES M. CHERMETTE René, Professeur * M. POLACK Bruno, Maître de conférences M. GUILLOT Jacques, Professeur Mme MARIIGNAC Geneviève, Maître de conférences Mme HALOS Lénaïg, Maître de conférences (rattachée au DPASP) M. HUBERT Blaise, Praticien hospitalier</p> <p>- UNITE DE MEDECINE DE L'ELEVAGE ET DU SPORT M. GRANDJEAN Dominique, Professeur * Mme YAGUIYAN-COLLIARD Laurence, Maître de conférences contractuel</p> <p>- DISCIPLINE : NUTRITION-ALIMENTATION M. PARAGON Bernard, Professeur</p>
---	---

DEPARTEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (DPASP)

Chef du département : M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences - Adjoint : Mme DUFOUR Barbara, Professeur

<p>- UNITE DES MALADIES CONTAGIEUSES M. BENET Jean-Jacques, Professeur* Mme HADDAD/ HOANG-XUAN Nadia, Professeur Mme DUFOUR Barbara, Professeur Melle PRAUD Anne, Maître de conférences contractuel</p> <p>- UNITE D'HYGIENE ET INDUSTRIE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE M. BOLNOT François, Maître de conférences * M. CARLIER Vincent, Professeur Mme COLMIN Catherine, Maître de conférences M. AUGUSTIN Jean-Christophe, Maître de conférences</p> <p>- DISCIPLINE : BIostatISTIQUES M. DESQUILBET Loïc, Maître de conférences contractuel</p>	<p>- UNITE DE ZOOTECHNIE, ECONOMIE RURALE M. COURREAU Jean-François, Professeur M. BOSSE Philippe, Professeur Mme GRIMARD-BALLIF Bénédicte, Professeur Mme LEROY Isabelle, Maître de conférences M. ARNE Pascal, Maître de conférences M. PONTER Andrew, Professeur*</p> <p>- UNITE DE PATHOLOGIE MEDICALE DU BETAÏL ET DES ANIMAUX DE BASSE-COUR M. MILLEMANN Yves, Maître de conférences Mme BRUGERE-PICOUX Jeanne, Professeur (rattachée au DSBP) M. MAILLARD Renaud, Maître de conférences M. ADJOU Karim, Maître de conférences * M. BELBIS Guillaume, Maître de conférences contractuel</p>
---	---

* Responsable de l'Unité

REMERCIEMENTS

Au Professeur de la faculté de Créteil : Sincères remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait en acceptant de présider ce jury de thèse.

A Monsieur Mailhac, maître de conférences en chirurgie à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Merci d'avoir accepté d'être directeur de cette thèse, merci aussi et surtout pour votre gentillesse.

A Madame Robert, maître de conférences en anatomie à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Merci d'avoir accepté d'être l'assesseur de cette thèse.

REMERCIEMENT

A mes parents et à ma famille, pour leur soutien inconditionnel

A Marc, qui a toujours été là, y compris dans les grands moments de démotivation

A tous mes amis, et en particulier Anne-Lise, merci de m'avoir accompagnée dans ce travail, même quand je ne voulais plus en entendre parler

Au groupe 2, « le groupe que c'est le mieux », à Cynthia, Claire, Delphine, aux autres vétérinaires et étudiants vétérinaires que j'oublie, grâce à qui je me suis amusée pendant cette formation, merci pour ces années avec vous.

Aux nombreux éleveurs qui ont répondu de bon cœur, merci d'avoir pris ce temps pour mon questionnaire et d'avoir joué le jeu, merci des encouragements que j'ai reçus de nombre d'entre eux et de leur envie de m'aider autant qu'ils le pouvaient.

A mes professeurs, de la primaire au collège, du lycée à la prépa, pour finir à l'Ecole Vétérinaire, mention spéciale à **Mme Tilly, à Mr Grandchamp et à Mme Boisguibert**, parce qu'avec d'autres personnes, je ne sais pas si j'aurais pu réussir aussi bien.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
LISTE DES ABREVIATIONS	13
INTRODUCTION	15
PREMIERE PARTIE :	17
LA RACE POTTOK AUJOURD’HUI	17
I. DESCRIPTION DE LA RACE POTTOK	19
A. CONFORMATION ET CARACTERE DE LA RACE	19
1. <i>Taille et poids</i>	19
2. <i>Tête</i>	19
3. <i>Corps</i>	20
4. <i>Membres</i>	20
5. <i>Pelage</i>	20
6. <i>Caractère</i>	21
B. ROBES	21
1. <i>Robe baie, baie-brune ou noire</i>	21
2. <i>Robe alezane</i>	22
3. <i>Robes panachées</i>	22
4. <i>Génétique de la robe chez le Pottok</i>	23
C. STANDARD FRANÇAIS.....	25
1. <i>Livre A</i>	25
2. <i>Livre B</i>	26
3. <i>Facteurs de Pottok</i>	27
D. CONCOURS D’APTITUDE	27
1. <i>Concours des étalons de montagne</i>	27
2. <i>Concours d’étalons de sport</i>	28
3. <i>Concours de juments et pouliches</i>	29
E. RECENSEMENT DES ANIMAUX	29

II.	MODE D'ELEVAGE.....	29
A.	CREATION DU QUESTIONNAIRE.....	29
1.	<i>Sélection des éleveurs.....</i>	29
2.	<i>Choix des questions.....</i>	30
B.	REPARTITION GEOGRAPHIQUE.....	30
1.	<i>Elevage dans le berceau et hors berceau de race.....</i>	30
2.	<i>Particularités de l'élevage dans le berceau de race : Pottok de Montagne et Pottok de Prairie.....</i>	31
C.	LES ELEVEURS.....	34
1.	<i>Âge des éleveurs.....</i>	34
2.	<i>Vocation.....</i>	36
3.	<i>Place de l'élevage de Pottok dans leur activité.....</i>	37
D.	GESTION DE L'ELEVAGE.....	38
1.	<i>Nombre de chevaux par élevage.....</i>	38
2.	<i>Devenir des chevaux.....</i>	39
3.	<i>Soins apportés aux animaux.....</i>	41
4.	<i>Place des croisements.....</i>	43
III.	APTITUDES ET UTILISATIONS.....	45
A.	APTITUDES SPORTIVES.....	45
1.	<i>L'attelage.....</i>	45
2.	<i>Le dressage.....</i>	46
3.	<i>Le concours de saut d'obstacle.....</i>	47
4.	<i>Le concours complet.....</i>	48
5.	<i>L'endurance.....</i>	49
B.	AUTRES UTILISATIONS.....	49
1.	<i>Loisirs.....</i>	49
2.	<i>Entretien du milieu naturel.....</i>	50
IV.	ORGANISMES IMPLIQUES DANS LA GESTION ET LA PROMOTION DE LA RACE.....	54
A.	L'ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK (A.N.P.).....	54
1.	<i>Histoire et description de l'Association Nationale du Pottok.....</i>	54
2.	<i>Missions de l'A.N.P.....</i>	55
3.	<i>Programme des actions prévues et ayant eu lieu.....</i>	55

B.	LES HARAS NATIONAUX	57
1.	<i>Historique</i>	57
2.	<i>Intervention des Haras Nationaux dans la gestion de la race</i>	58
V.	AUTRES STANDARDS ET SITUATIONS DU POTTOK DANS D'AUTRES PAYS EUROPEENS	59
A.	SITUATION AU PAYS BASQUE ESPAGNOL	59
1.	<i>Livre généalogique espagnol</i>	59
2.	<i>Etude génétique réalisée au Pays basque Sud</i>	60
3.	<i>Nombres de Pottok</i>	61
B.	STANDARD SUISSE	61
	DEUXIEME PARTIE :	63
	ORIGINE ET EVOLUTION DE LA RACE POTTOK.....	63
I.	ORIGINE DE LA RACE POTTOK.....	65
A.	ETYMOLOGIE.....	65
B.	ORIGINE ET HISTOIRE DU PONEY POTTOK	66
1.	<i>Origine du poney Pottok</i>	66
2.	<i>Histoire du Pottok</i>	69
3.	<i>Création de la race</i>	73
C.	IMPLICATION CULTURELLE DE LA RACE DANS LA CULTURE BASQUE A SON ORIGINE	74
1.	<i>Le Pottok dans la mythologie basque</i>	74
2.	<i>Jeux et traditions</i>	75
3.	<i>Place dans la tradition pastorale</i>	76
II.	MILIEU ET MODE DE VIE ORIGINEL	76
A.	BERCEAU GEOGRAPHIQUE DE LA RACE	76
1.	<i>Localisation</i>	76
2.	<i>Relief et Structure physique</i>	79
3.	<i>Climat</i>	82
4.	<i>Végétation</i>	83
5.	<i>Particularités zoologiques du milieu</i>	86
B.	MODE DE VIE ORIGINEL	89
1.	<i>Les débuts de l'élevage de Pottok</i>	89

2.	<i>Elevage traditionnel en montagne.....</i>	89
3.	<i>Evolution des éleveurs et du mode d'élevage.....</i>	91
C.	ORGANISME AYANT JOUE UN ROLE DANS LA PROMOTION DE LA RACE :	
	L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU POTTOK DE TYPE ORIGINEL (A.F.P.T.O.)	95
1.	<i>Histoire de l'A.F.P.T.O.</i>	95
2.	<i>Critères de sélection du Pottok type originel et répertoire interne.....</i>	96
3.	<i>Programme des actions ayant eu lieu</i>	98
III.	LES DIFFERENTS STANDARDS DE 1971 A 2003	99
A.	LE STANDARD DE 1971	99
B.	STANDARD DE 1996	100
1.	<i>Evolution jusqu'en 1996.....</i>	100
2.	<i>Standard de 1996</i>	101
C.	EVOLUTION JUSQU'EN 2003	102
D.	CONCOURS D'APTITUDE	103
1.	<i>Concours étalons de montagne</i>	103
2.	<i>Concours étalons de sport.....</i>	103
E.	EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTION AU STUD-BOOK.....	104
IV.	UTILISATIONS ANCIENNES DU POTTOK.....	106
A.	CONTREBANDE.....	106
B.	TRANSPORTS	107
1.	<i>Promenade en cacolets.....</i>	107
2.	<i>Traction de carrioles.....</i>	108
C.	MINES	108
D.	CIRQUE.....	108
E.	BOUCHERIE	108
F.	EVOLUTION VERS DE NOUVELLES UTILISATIONS	109
V.	EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DE LA RACE.....	109
A.	EVOLUTION DE LA ROBE	109
B.	EVOLUTION DE LA SELECTION	111
1.	<i>Sélection naturelle empirique.....</i>	111
2.	<i>Sélection orientée</i>	111
	TROISIEME PARTIE :	113

DANGERS COURUS PAR LA RACE POTTOK ET AVENIR DE CELLE-CI	113
I. POURQUOI CRAINDRE POUR L'AVENIR DE LA RACE POTTOK ?.....	115
A. NOTION DE RACES REGIONALES A PETITS EFFECTIFS	115
1. <i>Notion de race</i>	115
2. <i>Notion de races locales et à petits effectifs</i>	116
3. <i>Le Pottok dans le cadre des races à petits effectifs</i>	118
B. PERTES DE CARACTERISTIQUES AU COURS DE L'EVOLUTION DE LA RACE	118
1. <i>Croisements et changement de morphologie</i>	118
2. <i>Croisements et modification du comportement</i>	119
3. <i>Elevage en plaine et conséquences sur la capacité de survie dans le biotope originel</i>	119
4. <i>Reproduction et conséquences sur les poulains</i>	119
C. REDUCTION DU TERRITOIRE DE LIBRE PARCOURS	120
1. <i>Causes de réduction du biotope : défrichements, reboisement, intervention des éleveurs d'ovins</i>	120
2. <i>Problèmes posés par le biotope actuel</i>	121
D. REPONSE A LA MODIFICATION DE LA DEMANDE ET PERTE DE REPRODUCTEURS.....	121
E. LA SURVEILLANCE DES ETALONS	122
1. <i>Principe</i>	122
2. <i>Application au Pays Basque</i>	122
3. <i>Solutions envisageables</i>	123
II. SOLUTIONS MISES EN PLACE ET CADRE REGLEMENTAIRE	123
A. « ACTION POTTOK 2000 ».....	123
1. <i>Manque d'intérêt pour l'inscription au Livre Généalogique</i>	123
2. <i>But et mise en place de l'« Action Pottok 2000 »</i>	124
B. CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL	126
1. <i>Protection de la biodiversité</i>	126
2. <i>Mesures réglementaires nationales</i>	129
3. <i>Et le Pottok au sein de tout cela ?</i>	130
III. LE POTTOK DE TYPE ORIGINEL, ILLUSTRATION TYPE DES DANGERS ENCOURUS PAR LA RACE POTTOK ET EXEMPLE D'ACTION DE SAUVEGARDE	130

A.	DEFINITION DU POTTOK DE TYPE ORIGINEL ET ORIGINE DE SA QUASI-DISPARITION....	131
1.	<i>Définition du Pottok de Type Originel</i>	131
2.	<i>Origine de sa disparition</i>	131
3.	<i>Divergences d'opinions au sein des différentes instances</i>	132
B.	ACTIONS DE SAUVEGARDE.....	135
1.	<i>Sauvegarde espagnole</i>	135
2.	<i>Sauvegarde française</i>	136
IV.	BILAN : QUEL AVENIR POSSIBLE POUR LE POTTOK ?	140
A.	BILAN DES PROGRAMMES DE CONSERVATION DE LA RACE POTTOK	140
1.	<i>Résultats obtenus</i>	140
2.	<i>Améliorations envisageables</i>	141
B.	VALORISER L'UTILISATION DU POTTOK DANS DES ACTIVITES EN DEVELOPPEMENT	142
1.	<i>Utilisation sportive et de loisirs</i>	142
2.	<i>Utilisation dans l'entretien des milieux naturels</i>	144
C.	AMELIORATION DE L'IMAGE PAR UNE MEILLEURE CONCERTATION AU SEIN DES ELEVEURS.....	144
1.	<i>Pays basque et stud-book reconnus par la France</i>	145
2.	<i>Gérer les divergences d'opinion entre les éleveurs en France</i>	145
	CONCLUSION.....	147
	ANNEXE I : DISPOSITIF F –PROTECTION DES RACES MENACEES	149
	ANNEXE II : REGLEMENTATION DU LIVRE GENEALOGIQUE AU PAYS BASQUE NORD, AN.P	152
	ANNEXE III : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS.....	156
	ANNEXE III.1 : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS DU BERCEAU DE LA RACE	156
	ANNEXE III.2 : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS SITUES HORS DU BERCEAU DE RACE.....	158
	BIBLIOGRAPHIE	160

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : REPARTITION DANS LES DEUX LIVRES AU TITRE DE L'ASCENDANCE EN FONCTION DE L'ORIGINE DU PERE ET DE LA MERE.....	26
TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES ELEVEURS EN FONCTION DU NOMBRE DE MOIS PASSE ET DE LA CATEGORIE D'AGE	33
TABLEAU 3 : MODIFICATION DU NOMBRE D'ESPECES DE VERTEBRES REPERTORIEES AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE DU POTTOK EN 1992 ET 1998 (M SIGNALE UN MIGRATEUR) (39)	53
TABLEAU 4: INSCRIPTION AU TITRE DE L'ASCENDANCE EN FONCTION DE LA SECTION D'APPARTENANCE DES PARENTS AU LIVRE GENEALOGIQUE ESPAGNOL	60
TABLEAU 5 : COMPARAISON ENTRE LES RESULTATS DE L'ETUDE REALISEE EN 1975 PAR J.-B. BONNET ET LES DIMENSIONS DU CRANE DU CHEVAL DE SOLUTRE (23)	68
TABLEAU 6 : FREQUENCE DES DIVERS ANTIGENES ERYTHROCYTAIRES CHEZ CERTAINES RACES EN FRANCE (23)	71
TABLEAU 7 : FREQUENCE RELATIVE DES DIVERS ANTIGENES ERYTHROCYTAIRES CHEZ DIVERSES RACES DE PONEYS ET DE CHEVAUX PRIMITIFS (23, 49)	71
TABLEAU 8 : INSCRIPTION AU TITRE DE L'ASCENDANCE EN FONCTION DES ORIGINES DES PARENTS DANS LE REGLEMENT DU LIVRE GENEALOGIQUE DE 1996.....	100
TABLEAU 9 : NOMBRE DE POTTOK ESTIMES COMPARES AU NOMBRE DE POTTOK REELLEMENT INSCRITS SUR 9 COMMUNES DU BERCEAU DE RACES, SELON UNE ETUDE DE BORDACHAR EN 1993 (24)	124
TABLEAU 10 : DIVERSITE DES RACES EQUINES EN 2001 AVEC POUR UNITE LE NOMBRE DE RACES (48)	130

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : TETE DE POTTOK CORRECTEMENT CONFORME.....	19
FIGURE 2 : MEMBRE DE POTTOK CORRECTEMENT CONFORME	20
FIGURE 3 : POTTOK DE ROBE BAIE-BRUNE	21
FIGURE 4 : POTTOK DE ROBE PIE ALEZAN	22

FIGURE 5 : DISTRIBUTION DE CHAQUE ROBE (ET LEURS DIFFERENTES VARIATIONS) CHEZ LES POTTOK INSCRITS AU LIVRE GENEALOGIQUE EN 2005, 2006 ET 2007 (33).....	23
FIGURE 6 : DISTRIBUTION DE CHAQUE ROBE CHEZ LES ETALONS AGREES EN FONCTION DU LIVRE D'INSCRIPTION EN 2007 (33)	24
FIGURE 7 : CARTE DES POULINIERS PAR REGION EN 2006 SELON LEUR LIEU DE STATIONNEMENT POUR LA RACE POTTOK (7)	31
FIGURE 8 : DISTRIBUTION DES ELEVEURS SELON LE NOMBRE DE MOIS PASSE PAR LES POTTOK EN MONTAGNE AU SEIN DU BERCEAU DE RACE	32
FIGURE 9 ET 10 : DISTRIBUTION DES ELEVEURS PAR TRANCHE D'AGE AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE)	34
FIGURE 11 : DISTRIBUTION DES ELEVEURS PAR TRANCHE D'AGE	34
FIGURE 12 : DISTRIBUTION DES ELEVEURS EN FONCTION DU TEMPS DEPUIS LEQUEL ILS EXERCENT LEUR METIER D'ELEVEURS DE POTTOK	35
FIGURE 13 ET 14 : ORIGINE DE LA VOCATION D'ELEVEUR AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	36
FIGURE 15 : ORIGINE DE LA VOCATION D'ELEVEUR	36
FIGURE 16 ET 17 : ACTIVITE EXERCEE PAR LES ELEVEURS, AUTRES QUE L'ELEVAGE DE POTTOK AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	37
FIGURE 18 : ACTIVITE EXERCEE PAR LES ELEVEURS, AUTRES QUE L'ELEVAGE DE POTTOK.....	37
FIGURE 19 ET 20 : NOMBRE DE POTTOK PAR ELEVAGE AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	38
FIGURE 21 : NOMBRE DE POTTOK PAR ELEVAGE	38
FIGURE 22 ET 23 : DESTINATION A LAQUELLE LES ELEVEURS DESTINENT LEURS POTTOK : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	39
FIGURE 24 : DESTINATION A LAQUELLE LES ELEVEURS DESTINENT LEURS POTTOK	39
FIGURE 25 ET 26 : AGE A LA VENTE : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE)	40
FIGURE 27 : AGE A LA VENTE	40
FIGURE 28 ET 29 : REALISATION DU DEBOURRAGE PAR LES ELEVEURS OU APRES LA VENTE : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	41
FIGURE 30 : REALISATION DU DEBOURRAGE PAR LES ELEVEURS OU APRES LA VENTE	41
FIGURE 31 ET 32 : FREQUENCE DE VACCINATION : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	42

FIGURE 33 : FREQUENCE DE VACCINATION	42
FIGURE 34 ET 35 : FREQUENCE DE VERMIFUGATION : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	42
FIGURE 36 : FREQUENCE DE VERMIFUGATION	43
FIGURE 37 ET 38 : FREQUENCE DE DESINSECTISATION : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE).....	43
FIGURE 39 : FREQUENCE DE DESINSECTISATION.....	43
FIGURE 40 ET 41 : FREQUENCE DE L'UTILISATION DE CROISEMENTS : AU SEIN DU BERCEAU DE RACE (A GAUCHE) ET EN DEHORS DU BERCEAU DE RACE (A DROITE)	44
FIGURE 42 : FREQUENCE DE L'UTILISATION DE CROISEMENTS	44
FIGURE 43 : JOKARY DE SMAGNE EN ATTELAGE	46
FIGURE 44 : ISEULT SONNENBERG EN CONCOURS DE DRESSAGE	47
FIGURE 45 ET 46 : RAMADAN (A DROITE) ET JOKARY DE SMAGNE (A GAUCHE) EN CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLE.....	47
FIGURE 47 : BABYJUS DE LA NIVE DURANT UNE EPREUVE DE CROSS.....	48
FIGURE 48 : POTTOK UTILISE EN RANDONNEE	50
FIGURE 49 : EXEMPLE D'AFFLEUREMENT ROCHEUX CAUSE PAR L'EROSION SUITE A L'ECOBUAGE ET AU PIETINEMENT DES ANIMAUX	51
FIGURE 50 : FRESQUE DES GROTTES DE LASCAUX, 1700 AVANT NOTRE ERE (5)	67
FIGURE 51 : PHOTO DE POTTOK SUR L'ARTZAMENDI EN 1952 (39).....	69
FIGURE 52 : CHEVAL DE PREZWALSKI.....	72
FIGURE 53 ET 54 : POTTOK A GAUCHE ET CHEVAL MONGOL A DROITE.....	73
FIGURE 55 : ZAMALZAIN	75
FIGURE 56 (A GAUCHE) ET 57 (A DROITE) : LOCALISATION DU PAYS BASQUE ET SES DIFFERENTES DIVISIONS.....	78
FIGURE 58 : PAYS BASQUE NORD OU IPPARALDE (PREMIER ENSEMBLE)	78
FIGURE 59 : DEUXIEME ENSEMBLE EN LEQUEL LE PAYS BASQUE PEUT ETRE DIVISE.....	78
FIGURE 60 : PAYS BASQUE SUD OU HEGOALDE (DEUXIEME ENSEMBLE)	78
FIGURE 61 : PAYS BASQUE DANS SON ENSEMBLE OU QUATRIEME ENSEMBLE QUI PEUT ETRE CONSIDERE	78
FIGURE 62 : COTE TRES DECOUPEE AU NIVEAU DE BIDART	80
FIGURE 63 : MASSIFS TOMBANT ASSEZ BRUTALEMENT, DECOUPANT LA COTE EN BAIES	81
FIGURE 64 : MONTS DU PAYS BASQUE, PAYSAGE MONTAGNARD.....	81
FIGURE 65 : COLLINES DE FAIBLE ALTITUDE AU NORD	81

FIGURE 67 : PAYSAGE VEGETAL DU PAYS BASQUE	86
FIGURE 68 : TROUPEAU DE BETIZUAK	87
FIGURE 69 : TROUPEAU DE MANECH SUR LA RHUNE	87
FIGURE 70 : VAUTOUR FAUVE SUR LES HAUTEURS DE LA RHUNE.....	87
FIGURE 71 : BETIZUAKS (ET LEURS CORNES PARTICULIERES).....	88
FIGURE 72 : MARQUAGE PAR ENTAILLE A L'OREILLE ET CLOCHE SUR UNE JUMENT POTTOK AU PAYS BASQUE	90
FIGURE 73 : ENTRAIVE POSEE SUR UN POTTOK	91
FIGURE 74 : PASSAGE CANADIEN	91
FIGURE 75 : NOMBRE DE NAISEURS EN FONCTION DE L'APPARTENANCE AU DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES (DEPARTEMENT DU BERCEAU DE RACE) (33)	92
FIGURE 76 : COMPARAISON DES AGES DES ELEVEURS ENTRE 1993 ET 2009 (24)	93
FIGURE 77 : COMPARAISON DE L'ORIGINE DE LA VOCATION (24).....	94
FIGURE 78 : COMPARAISON DES FREQUENCES DE VERMIFUGATION (24).....	94
FIGURE 79 : COMPARAISON DES FREQUENCES DE DESINSECTISATION (24).....	94
FIGURE 80 : NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ENREGISTREES DANS LE STUD-BOOK DU POTTOK.....	105
FIGURE 81 : NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ENREGISTREES DANS LE STUD-BOOK DU POTTOK EN FONCTION DU LIVRE D'INSCRIPTION.....	105
FIGURE 82 : NOMBRE D'IMMATRICULATIONS ENREGISTREES DANS LE STUD-BOOK DU POTTOK EN FONCTION DU LIEU DE NAISSANCE	106
FIGURE 83 : NOMBRE D'ETALONS EN ACTIVITE EN FONCTION DU LIVRE D'INSCRIPTION DE L'ETALON.....	106
FIGURE 84 : EVOLUTION AU COURS DU TEMPS DU POURCENTAGE REPRESENTE PAR CHAQUE ROBE AU SEIN DES PONEYS INSCRITS AU STUD-BOOK.....	110
FIGURE 85 : POURCENTAGE DE JUMENTS DE RACE POTTOK DONT LA SAILLIE ETAIT DESTINE A DONNER UN POULAIN POUR UN AUTRE STUD-BOOK PAR RAPPORT AU NOMBRE DE JUMENTS DE RACE POTTOK SAILLIES CETTE ANNEE-LA (6, 7)	112
FIGURE 86 : POURCENTAGE REPRESENTE PAR LE NOMBRE D'INSCRIPTION REELLE PAR RAPPORT AU NOMBRE DE DECLARATION DE SAILLIE DE L'ANNEE PRECEDENTE (6, 7).....	125
FIGURE 87 : PHOTO DE POTTOK SUR LA RHUNE EN 1972 (39).....	131
FIGURE 88 : REPARTITION DES REPONSES A LA QUESTION « ETES-VOUS D'ACCORD AVEC LA NOTION DE POTTOK DE TYPE ORIGINEL ? » SELON LE LIEU	133
FIGURE 89 : CARTE DE LA RESERVE NATURELLE DU POTTOK (39)	137

FIGURE 90 : ACTIVITE A LAQUELLE SERA DESTINE LE PONEY LORS DE L'ACHAT (45).....	143
FIGURE 91 : SECONDE UTILISATION DU PONEY ENVISAGEE LORS DE L'ACHAT PAR LE FUTUR PROPRIETAIRE, EN FONCTION DE L'UTILISATION PRINCIPALE PROJETEE (45)	143

LISTE DES ABREVIATIONS

- A.D.N. : Acide DésoxyriboNucléique
A.F.P.T.O. : Association Française du Pottok de Type Originel
A.N.P. : Association Nationale du Pottok
A.S.P.A.S. : Association pour la Protection des Animaux Sauvages
B.R.G. : Bureau des Ressources Génétiques
C.A.D. : Contrat d'Agriculture Durable
C.A.P.V. : Comunidad Autonoma del Pais Vasco
C.A.V. : Comunidad Autonoma Vasca
D.G.F.A.R. : Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales
E.A.E. : Euskal Autonomi Elkarte
F.A.E.P.P. : Fédération d'Aquitaine des Eleveurs et Propriétaires de Poneys
F.A.O. : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
F.P.P.C. : France Poneys et Petits Chevaux
F.S.P.C. : Fédération Suisse des Poneys et Petits Chevaux
I.N.R.A. : Institut National de la Recherche Agronomique
L.P.O. : Ligue de Protection des Oiseaux
O. C. : Origine Constatée
O.N.F. : Office National des Forêts
S.H.F. : Société Hippique Française
S.I.R.E. : Système d'Identification Répertoriant les Equidés
T.R.E.C. : Technique de Randonnée Equestre de Compétition

INTRODUCTION

Originnaire des montagnes du Pays Basque, le Pottok y a longtemps vécu à l'état semi sauvage sans subir l'influence humaine. Cependant, face aux demandes croissantes de poneys de compétitions et de loisirs, à l'évolution des débouchés et à une augmentation du besoin de rentabiliser les élevages, la race s'est petit à petit modifiée pour s'adapter à ces nouveaux besoins. Ses caractéristiques physiques ont changé et son mode de vie a également évolué.

Actuellement, certains passionnés de cette race tentent en France de retrouver un type originel et de le sauvegarder, travail qui, de l'autre côté de la frontière, en Espagne, se fait avec l'aide du gouvernement.

Dans une première partie, un bilan de la situation actuelle du Pottok sera réalisé. Après avoir décrit la race, au niveau morphologique, nous nous intéresserons à son mode de vie et nous dresserons ainsi un bilan de cet élevage en France. Puis nous parlerons des différents organismes impliqués dans sa promotion.

Après avoir dressé ce bilan, dans une deuxième partie, nous reviendrons sur les origines de cette race et nous pourrons ainsi poser les bases pour étudier son évolution au cours du temps.

Enfin, dans une troisième partie, nous en viendrons à nous interroger sur les dangers que court cette race, les actions mises en place pour la préserver et ainsi l'avenir qu'elle pourrait avoir. Nous nous interrogerons sur ce que nous pouvons craindre de cet avenir, mais également ce que nous pouvons en espérer. Et nous parlerons à cette occasion des actions envisagées pour préserver cette race qui a une telle importance culturelle dans son berceau d'origine.

PREMIERE PARTIE :
LA RACE POTTOK AUJOURD'HUI

I. DESCRIPTION DE LA RACE POTTOK

A. CONFORMATION ET CARACTERE DE LA RACE

1. Taille et poids

La taille au garrot d'un Pottok élevé en montagne varie de 1,10 mètres à 1,30 mètres avec une moyenne de 1,23 mètres.

Lorsqu'il est élevé en prairie, avec une alimentation de meilleure qualité, le poulain grandit plus et peut atteindre une taille qui avoisinera les 1,45 mètres pour un étalon.

Un Pottok qui mesurera dans les 1,15 à 1,20 mètres pèsera entre 200 et 220 kilogrammes en moyenne. Ceux qui mesurent entre 1,30 et 1,40 mètres pourront peser entre 300 et 350 kilogrammes. (56, 47)

2. Tête

La tête occupe une place prépondérante dans la détermination du degré de pureté de la race et la détermination de l'origine d'un individu.

Chez le Pottok, elle doit être sèche avec des joues plates et des lèvres fines. Les naseaux doivent être bien ouverts, laissant entrevoir la coloration rosée de la muqueuse nasale. Le bout du nez est développé. La lèvre inférieure doit être petite et ferme. (figure 1)

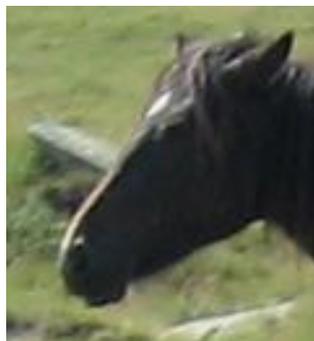
Le profil doit être rectiligne, légèrement concave au niveau des yeux. En hiver une barbe fournie sera présente sur les ganaches.

Les oreilles sont de taille moyenne, plantées haut et en avant, écartées à leur base, correctement portées et mobiles.

L'œil est grand et vif. Les yeux sont largement écartés, à fleur de tête. Leur couleur est foncée, même si un œil vairon peut parfois se retrouver chez le Pottok pie.

La crinière est longue et fournie, sans jamais être hirsute ou épaisse. Le toupet est également long. (56, 47)

Figure 1 : Tête de Pottok correctement conformé



3. Corps

L'encolure du Pottok est plutôt courte. Elle peut apparaître mince et étroite ou même renversée en encolure de cerf, mais cela ne doit être le cas que chez les animaux en mauvais état général. Ce type d'encolure doit disparaître dès lors que le Pottok est à nouveau correctement nourri.

Le garrot est toujours excellent, ni bas, ni trop élevé et bien prolongé vers l'arrière, sans coup de hache.

Le dos est relativement long et parfois tranchant chez les sujets élevés en montagne. Le rein est généralement long, bien soudé à la croupe. La croupe est toujours oblique sans être double.

Le ventre est volumineux, descendu chez les sujets de montagne. On remédie rapidement à ce phénomène en nourrissant mieux et en mettant en service les Pottok.

La queue est plantée bas et bien fournie. Elle atteint toujours le boulet.

Le poitrail est plutôt étroit chez les sujets de montagne. Il s'élargit chez les sujets en plaine. (56, 47)

4. Membres

Les membres sont secs, avec des articulations fortes (figure 2). Les tares osseuses ne se rencontrent que rarement. L'épaule n'est pas très oblique, un peu droite. Pour les aplombs, les genoux ne sont jamais arqués ou creux, mais chez les mauvais sujets, il peut arriver que nous observions des genoux de bœufs ou des genoux cambrés. Les jarrets sont toujours clos : c'est une adaptation à la vie en montagne et à la nécessité de se freiner avec les postérieurs dans les descentes.

Le pied est toujours d'excellente qualité : la corne est suffisamment dure, et son renouvellement est également suffisant pour se passer de protection. Le sabot est toujours petit et dur. La corne est noire et la paroi lisse et luisante. Chez le Pottok pie, le sabot est souvent blanc ou strié de lignes verticales noires et blanches. Mais ils ne sont pas pour autant de mauvaise nature et rien n'est à craindre sur la qualité du pied.

L'ergot est toujours présent chez le Pottok. (56, 47)

Figure 2 : Membre de Pottok correctement conformé



5. Pelage

Le pelage d'été est toujours très fin, court, plaqué sur la peau. En hiver le poil est plus long.

Les poils des membres sont également un critère pour juger de la pureté de la race. Ils permettent notamment de juger de l'apport de sang de chevaux de traits, sauf chez les jeunes. Les fanons sont très fournis mais plutôt courts. Les sabots ne sont jamais recouverts par du poil. (56, 47)

6. Caractère

Le Pottok est un poney très rustique. Il a l'air toujours éveillé. C'est un poney vigoureux, débrouillard, conservant un fort instinct de défense et de survie et l'intelligence propre aux animaux sauvages, non domestiqués par l'homme.

Il est également fringant avec des allures franches et un caractère énergique. Bien qu'éveillé et craintif, le Pottok se révèle d'une grande douceur. (56, 47)

B. ROBES

1. Robe baie, baie-brune ou noire

La robe baie est une dénomination qui concerne tous les chevaux brun rougeâtre de teinte plus ou moins foncée avec des extrémités noires. (figure 3)

Figure 3 : Pottok de robe baie-brune



Toutes les nuances qui existent peuvent être retrouvées chez le Pottok : bai clair, bai, bai rubican, bai brun, noir. Les robes baie brune et noire sont cependant celles qui correspondent le plus au type Pottok, d'après certains.

Le Pottok noir peut être dès la naissance d'un noir pur ou à reflets métalliques, mais ce cas de figure reste rare. Le plus fréquemment, le Pottok naît gris argenté avec une raie de mulot noire, l'extrémité des membres, le dessous du ventre et le bout du nez d'une teinte plus claire que le reste de la robe. Et c'est en grandissant que sa robe devient noire. (56, 47)

Cette robe représente 42,8% des robes des poneys inscrits au livre généalogique durant les années 2005, 2006 et 2007 (pourcentage représenté avec celui des autres robes dans la figure 5 récapitulative dans le I.B.3). (33)

2. Robe alezane

C'est une robe à une seule couleur allant du jaune clair au châtain et au rouge fauve, voir même jusqu'au brun. Les extrémités ne sont pas noires sans pour autant être forcément d'une couleur uniforme au reste du corps.

La robe alezane peut avoir différentes nuances, tout comme la robe baie : alezan doré, alezan brûlé, alezan crins lavés. Toutefois cette dernière nuance n'a pas été acceptée immédiatement pour l'inscription au livre généalogique. Les sujets alezans ont des ascendants de type breton qui leur ont transmis cette couleur.

Les poulains alezans naissent avec une robe très claire et des sabots blancs. Mais les sabots ne tardent pas à foncer en dehors de la présence d'une balzane. (56, 47)

Cette robe représente 10,4% des robes des poneys inscrits au livre généalogique durant les années 2005, 2006 et 2007 (pourcentage représenté avec celui des autres robes dans la figure 5 récapitulative dans le I.B.3). (33)

3. Robes panachées

Figure 4 : Pottok de robe pie alezan



Les robes panachées sont celles comportant des zones de poils blancs. Ces zones peuvent être limitées à un en-tête et/ou des balzanes, leur présence étant statistiquement liée. Les balzanes sont plus fréquentes quand elles ne concernent que les postérieurs. Les balzanes uniquement présentes sur les antérieurs sont rares.

Les zones blanches peuvent également être plus étendues et toucher le corps entier. C'est ce que l'on appelle les robes pie. Les couleurs alternant avec ces plages blanches peuvent être noires, rouge-fauve (alezan) ou bien combinées l'alezan sur la tête et du corps et le noir sur les crins et les membres pour donner un poney pie bai.

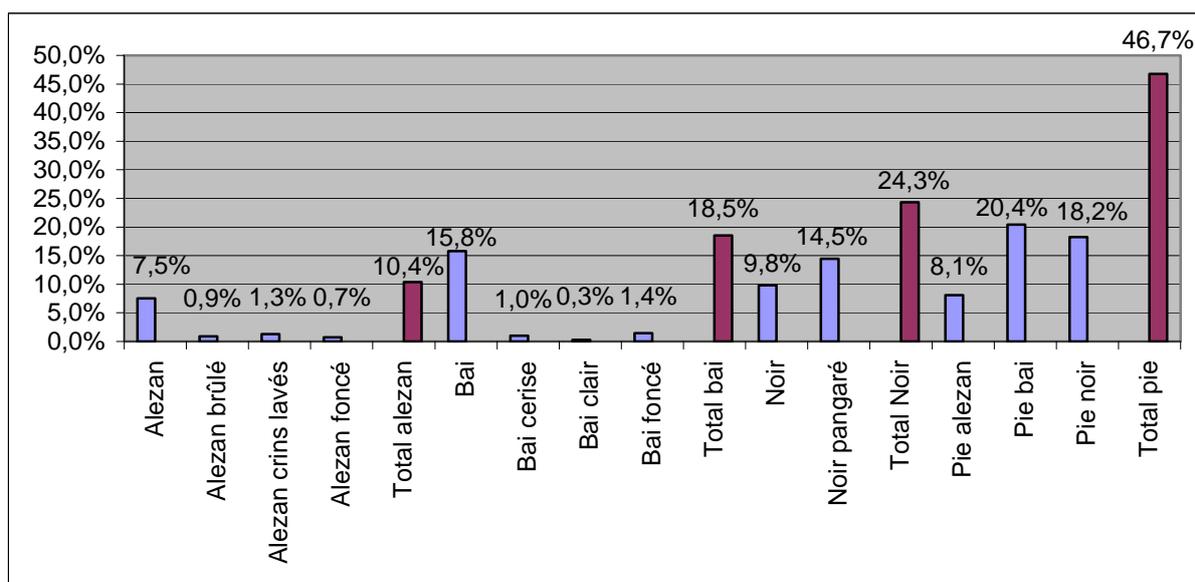
Le Pottok pie est de type tobiano. C'est un type régulier où les plages blanches partent de la région dorsale et s'étendent vers le bas. La présence d'en-têtes ou de balzanes est plus fréquente chez les poneys pie. Les balzanes remontent pour rejoindre le blanc du dos. Les

contours des plages colorées et blanches sont nets, réguliers et arrondis. Dans son évolution maximale, seuls la tête et le bout de la queue restent colorés. (figure 4)

Pour la majorité des défenseurs du Pottok, ce n'est pas une robe d'origine. Elle proviendrait d'un croisement. (56, 47)

Cette robe représente 46,7% des robes des poneys inscrits au livre généalogique durant les années 2005, 2006 et 2007 (figure 5). (33)

Figure 5 : Distribution de chaque robe (et leurs différentes variations) chez les Pottok inscrits au livre généalogique en 2005, 2006 et 2007 (33)



4. Génétique de la robe chez le Pottok

Nous nous référerons pour étudier les principaux allèles rencontrés chez le Pottok à une thèse réalisée par A.I. LEFEVRE (41) que nous adapterons au Pottok.

La robe est caractérisée par la présence ou l'absence de deux types de pigments mélaniques : l'eumélanine, de couleur brun-noir qui est un polymère azoté, et la phaeomélanine, macromolécule soufrée de couleur jaune-rouge. Elle est déterminée par une série d'allèles obéissant aux lois de Mendel : ceux-ci décident de la répartition respective des deux pigments, de leur dilution et de leurs nuances.

Le premier locus est le locus agouti. Il régit l'extension relative des zones eu- et phaeo-mélaniques sur chaque poil ainsi que la distribution régionale des deux types de pigments dans toute la robe.

Nous distinguons trois allèles différents sur ce locus avec par ordre de dominance (du plus dominant au plus récessif) : A (agouti) responsable de la robe baie ; a^t (feu tan point) responsable de la robe noire avec des zones phaeomélaniques sur le nez, le pli du grasset, les fesses, la nuque et l'arrière du coude ; et a (non agouti) responsable d'une robe entièrement eumélanique sombre.

Le deuxième locus, Brown, donne les différentes nuances de l'eumélanine. Ses deux allèles sont : B (eumélanine noire) dominant par rapport à b (eumélanine brune).

Le troisième locus est le locus Extension de l'Eumélanine. Il agit en interaction avec le locus Agouti. Par ordre de dominance, ses allèles sont : E^D (extension maximum) ; E (intermédiaire) et e (restriction maximum). Les allèles du locus Extension sont dominants sur ceux du locus Agouti.

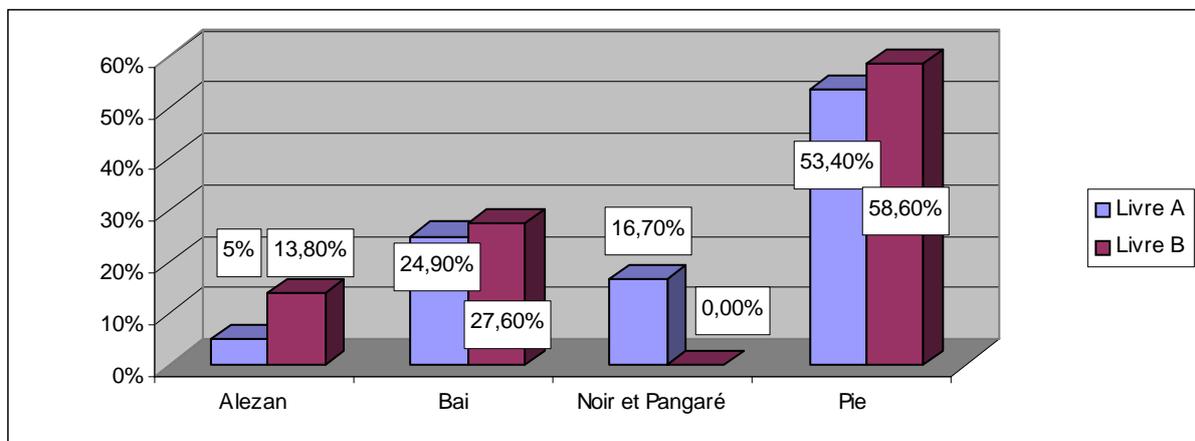
Sur le locus Tobiano, c'est l'allèle To (tobiano) qui est dominant sur l'allèle to (non tobiano). Ainsi un Pottok pie aura forcément un parent pie. D'autres gènes inconnus interviendraient dans la variation de l'extension du blanc et expliqueraient les exceptions à la règle qui précède.

Le locus Rubican décide de la présence de poils blancs peu nombreux disséminés sur les flancs et la base de la queue. Il est rare chez le Pottok. L'allèle Rb (rubican) est dominant sur rb (non rubican).

Le locus F gère le fait d'obtenir une robe avec des crins lavés. L'allèle F (non dilués) étant dominant sur f (dilués), il est parfaitement possible d'obtenir un produit crins lavés de parents qui ne sont pas crins lavés. Lorsque la robe alezane crins lavés n'était pas encore acceptée dans le livre généalogique, ce point était important à connaître.

Les marques blanches (balzanes et en-têtes) ont un déterminisme indépendant de celui de la robe pie. Elles seraient liées à la fois à des facteurs héréditaires et à d'autres facteurs non déterminés. Toutefois les gènes qui les régissent sont encore inconnus ainsi que leurs relations de dominance et récessivité.

Figure 6 : Distribution de chaque robe chez les étalons agréés en fonction du livre d'inscription en 2007 (33)



Lorsque nous observons le pourcentage représenté par chaque robe chez les étalons agréés pour produire en race Pottok et que nous comparons leur répartition en fonction du livre d'origine de l'étalon, nous pouvons nous apercevoir que la robe pie est majoritairement représentée et concerne un pourcentage légèrement plus élevé d'étalons agréés appartenant au livre B par rapport au pourcentage représenté parmi la population des étalons agréés inscrits au livre A. L'allèle responsable de la robe pie étant dominant, cela va contribuer à augmenter encore la proportion de Pottok de robe pie au sein de la race (figure 6).

Par comparaison, nous pouvons voir que la robe noire et noire pangarée ne se retrouve que chez les étalons agréés du livre A. Nous ne la retrouvons chez aucun des étalons appartenant au livre B. Si cela ne suffit pas à conclure sur l'originalité de cette couleur de

robe, nous pouvons quand même dire que cette robe n'est actuellement présente que chez les étalons pure race et a disparu avec les croisements (figure 6).

C. STANDARD FRANCAIS

Le règlement du Stud-book du Pottok a été revu par un arrêté en 2003. Son standard actuel est défini comme suit (2).

Le stud-book est toujours composé de deux livres suivant les origines du Pottok. De façon commune aux deux livres, le Pottok est défini comme un poney très rustique, originaire des montagnes du pays Basque, docile et généreux, apte aux disciplines équestres ou à l'élevage en libre parcours.

Il doit être de robe baie, noire ou alezane ainsi que de toutes les variétés de pie composées d'une ou plusieurs des robes précédemment citées.

1. Livre A

Le livre A définit deux types suivant les conditions du milieu :

- Pottok de montagne : 1m15 à 1m32.
- Pottok de prairie : 1m20 à 1m47.

La conformation et le caractère sont similaires pour les deux types :

- Tête : typée, profil rectiligne, parfois légèrement concave au niveau des yeux.
- Oreilles : de taille moyenne, plantées haut et en avant.
- Œil : vif et intelligent, parfois vairon.
- Encolure : plutôt courte.
- Crinière : abondante, se prolongeant jusqu'au garrot.
- Dos et rein : plutôt long.
- Croupe : simple, courte, souvent avalée.
- Queue : plantée bas et très fournie.
- Membres : secs, forts et courts-jointés.
- Sabots : petits et durs.
- Fanons : peu abondants.
- Caractère : vif et généreux.

Les Pottok considérés comme Pottok de montagne sont les Pottok appartenant au livre A uniquement et vivant en libre parcours dans les massifs montagneux de La Rhune, du Baïgourra, de l'Ursuya et de l'Artza Mendi, 9 mois au minimum par an, au sein d'un troupeau comprenant juments, pouliches et étalon.

Un étalon issu de prairie et inséré en montagne à l'âge adulte (3 ans) sera considéré comme étant de montagne s'il a vécu dans l'année une saison entière d'un minimum de neuf mois en massif montagneux dans les conditions précisées ci-dessus et s'il continue à mener ce mode d'existence.

2. Livre B

Le livre B contient un seul type, le mode de vie n'intervenant pas. Cette fois il ne s'agit pas d'une conformation qui est nécessaire, mais d'un objectif de conformation à atteindre :

- Morphologie : type médioligne, aux formes ramassées et élégantes.
- Tête : expressive, profil rectiligne ou légèrement concave.
- Oreilles : de bonne dimension.
- Yeux : bien écartés et expressifs.
- Front : large.
- Encolure : plutôt longue et bien orientée.
- Garrot : bien dessiné et prolongé en arrière, sans coup de hache.
- Crinière : abondante, se prolongeant jusqu'au garrot.
- Poitrine : profonde.
- Epaule : longue et inclinée.
- Thorax : ample et profond.
- Dos : court et droit.
- Rein : fort.
- Croupe : musculeuse et oblique.
- Queue : bien attachée et fournie.
- Membres : solides avec une bonne ossature et des articulations plutôt larges.
- Avant-bras : long et musclé.
- Jarrets : larges et bien dirigés.
- Canons : courts, tendons secs.
- Paturons : de longueur moyenne et pas trop inclinés.
- Sabots : proportionnés.

Certains caractères physiques sont assez différents selon qu'on le considère dans l'une ou l'autre section. L'objectif de conformation du livre B s'éloigne ainsi par quelques points de la conformation du livre A, notamment au niveau de la longueur de l'encolure et du dos.

La répartition au titre de l'ascendance se fait entre les deux livres suivant le tableau 1 présenté ci-dessous.

Tableau 1 : Répartition dans les deux livres au titre de l'ascendance en fonction de l'origine du père et de la mère.

Père	Mère Pottok livre A	Mère Pottok livre B
Pottok livre A	A	B
Pottok livre B	B	B
Facteur de Pottok	B	Poney

Les inscriptions à titre initial sont fermées depuis 2001 et l'opération Pottok 2000, sauf pour les femelles saillies en berceau de race, conformes au standard du livre A et suitées d'un produit issu d'un étalon Pottok livre A agréé à la monte publique, et ce après vérification de la filiation. Elles ne concernent que le livre A.

3. Facteurs de Pottok

En plus des Pottok des livres A et B, des étalons peuvent être agréés en tant que facteurs de Pottok. Les produits de ces étalons pourront être inscrits au titre de l'ascendance dans le livre B, si leur mère est issue du livre A.

Pour être agréé en tant que facteur de Pottok, les conditions requises sont :

- Robe : baie, noire, alezane ou pie.
- Taille : toise inférieure à 1,63 mètres.
- Races de chevaux : Arabe ou Anglo-arabe.
- Races de poneys : Connemara, Welsh, New Forest ou Poney français de selle.

D'autres races de poneys et de chevaux en particulier étrangères peuvent être acceptées, en particulier si les étalons concernés ont été au préalable approuvés pour produire en poney français de selle.

En 2008, la liste des étalons agréés en facteur de Pottok contenait 41 étalons Arabes, 5 Anglo-arabe, 10 New Forest, 17 Poneys français de selle, 12 Welsh dont 10 Welsh cob, 6 Connemaras et 12 poneys étrangers faisant partie d'autres races que celles indiquées dans le règlement du stud-book. Aucun nouvel agrément n'a été accordé par rapport à l'année précédente. En 2009, deux nouveaux agréments ont été accordés à des New Forest. (12, 13, 14)

D. CONCOURS D'APTITUDE

Trois types de concours sont organisés pour juger des aptitudes des étalons et des juments : un concours d'étalons de montagne, un concours d'étalons de sport et un concours de juments et pouliches.

Seuls les concours d'étalons sont réglementés en annexe du stud-book du poney Pottok. Le jury des concours d'étalons est présidé par le directeur de l'Association Nationale du Pottok (A.N.P.). (2)

1. Concours des étalons de montagne

Ce concours a lieu en Février à Hélette à l'intérieur du berceau de la race, la veille de l'assemblée générale annuelle de l'A.N.P..

Il sélectionne et agréé à la monte publique les étalons livre A les plus aptes à saillir et conduire leur troupeau en libre parcours.

Les épreuves consistent en une présentation à l'attache puis en une présentation individuelle en main (en ligne, au pas puis au trot, en travers à l'arrêt à la demande du jury). Une note synthétique intégrant toutes les appréciations (modèle, type, tempérament et

caractère mâle) est attribuée par le jury. Une note de quinze minimum est demandée pour l'agrément.

Tout animal n'ayant pas fait l'objet d'un dressage ou d'une toilette préalables suffisants est éliminé.

Les étalons de trois ans ne sont agréés que pour une année et doivent être présentés une seconde fois à quatre ans.

Ces étalons agréés « Montagne » ne peuvent saillir que dans le berceau de la race. (2)

En 2009, neuf étalons de trois ans sur les douze inscrits (sur les trois autres, deux étaient absents et un malade) et les six présentés de quatre ans et plus ont été approuvés. (15)

2. Concours d'étalons de sport

Le concours des étalons de sport a également lieu en Février, mais à Biarritz et le lendemain de l'assemblée générale.

Il concerne les étalons du livre A et du livre B. Le jugement se fait sur le type, le modèle et le caractère, mais également sur les aptitudes sportives.

Il est organisé en cinq sections, chacune étant subdivisée en deux selon que l'étalon appartient au livre A ou au livre B. Les sections et les épreuves sont organisées ainsi :

- Section 1 : mâles de deux ans ; épreuve : présentation en main uniquement.
- Section 2 : mâles de trois ans ; épreuve : présentation en main, présentation montée en peloton, saut en liberté à 0,80 mètres (ou attelage : reprise de dressage S.H.F. (Société Hippique Française) première année).
- Section 3 : mâles de quatre ans et étalons plus âgés, titulaires d'une approbation d'un an seulement ou jamais approuvés ; épreuve : présentation en main, reprise individuelle de dressage monté, obstacle monté (ou attelage : épreuve de maniabilité).
- Section 4 : mâles de cinq à neuf ans déjà approuvés ; épreuve : présentation en main, reprise individuelle de dressage monté ou d'obstacle monté ou d'attelage (maniabilité).
- Section 5 : mâles de dix ans et plus déjà approuvés ; épreuve : présentation en main.

Les notes varient selon la section. Pour les sections 1 et 5, ce sont des notes de modèle sur vingt. Pour les trois autres sections, en plus de cette note, est attribuée une note d'aptitude sportive. Pour les sections 2 et 3, elle est composée de deux notes sur dix, une pour l'allure ou le dressage monté, et une pour l'obstacle ou l'attelage. Pour la section 4, il s'agit d'une note d'aptitude sportive globale sur vingt.

Pour les sections 2 et 3, les étalons sont approuvés si la note cumulée est au minimum 30/40, l'approbation à 3 ans n'étant, comme pour les étalons de montagne, valable qu'une seule année. L'approbation à quatre ans ou plus est reconductible sauf si le jury estime devoir ré-examiner l'étalon un an plus tard.

Les étalons approuvés pour le sport peuvent saillir dans et hors du berceau de race. (2)

Lors de la présentation de l'année 2009, ont été agréés ainsi :

- En trois ans : neuf des dix étalons présentés appartenant au livre A, aucun étalon livre B n'a été présenté cette année-là. Leur agrément n'est valable qu'un an.
- En quatre ans et plus: un des huit étalons du livre A (mais aucun des quatre déjà approuvés montagne) et quatre des cinq étalons du livre B présentés. (16)

3. Concours de juments et pouliches

Ce concours est le seul à ne pas être réglementé. Il a lieu en Juillet et donne lieu à une grande fête du Pottok.

Les pouliches et les juments souvent suitées sont jugées sur le type, le modèle et la qualité de leur produit ; les poulains sont également notés.

En Juillet 2003, cent vingt juments ont été jugées. A cette occasion, il a été remarqué une amélioration considérable dans la présentation des animaux. (2)

En Juillet 2006, cent dix-neuf juments étaient présentées à ce concours. En juillet 2007, elles étaient 100 et, en Juillet 2009, leur nombre étaient de 90. Toutes ont obtenu des notes comprises entre 13,5 et 16,5. Ceci indique une stabilité à la fois dans la qualité de la présentation des juments et pouliches sur ces deux années et également une stabilité du nombre d'animaux présentés. (8, 9, 17)

E. RECENSEMENT DES ANIMAUX

Une opération appelée « Action Pottok 2000 » a été organisée pour recenser les animaux présents en libre parcours et qui n'avaient jamais été recensés jusqu'à maintenant. Plus de 2000 Pottok ont alors été recensés et inscrits au stud-book durant les cinq années qu'a duré cette opération. (2)

II. MODE D'ELEVAGE

Les données utilisées ont été récupérées grâce à un questionnaire envoyé aux éleveurs de Pottok. Les questions étaient surtout d'ordre général.

A. CREATION DU QUESTIONNAIRE

1. Sélection des éleveurs

Nous disposions de la liste des éleveurs inscrits à l'Association Nationale du Pottok en 2005. Un courrier comprenant le questionnaire accompagné d'un mot de présentation a été envoyé à tous ces éleveurs. Une enveloppe timbrée était jointe à ce courrier pour permettre un renvoi simple de ce questionnaire. Deux questionnaires distincts ont été envoyés selon que les éleveurs étaient répertoriés par cette liste comme étant dans le berceau ou hors du berceau de la race. Les deux questionnaires se trouvent en Annexe III-1 et III-2. La liste utilisée datait de 2005 car il s'agissait de celle disponible sur internet (5) et que les courriers électroniques envoyés à l'adresse indiquée sur le site n'ont pu être reçus, celle-ci n'étant plus valide.

Soixante quatre questionnaires ont été envoyés à des éleveurs du berceau de la race, et vingt cinq à des éleveurs hors du berceau.

2. Choix des questions

Les questions ont été faites selon un certain nombre de critères. Ainsi, le but était d'une part de pouvoir comparer avec les données existantes (24, 53), et d'autre part d'avoir des informations sur certains points concernant la sauvegarde et la conservation de la race.

Les premières questions s'intéressaient au profil des éleveurs. Elles permettaient de recueillir leur âge, le temps depuis lequel ils avaient commencé leur activité d'éleveur, leur activité principale si ce n'était pas l'élevage. Ils étaient également questionnés sur l'origine de leur vocation d'éleveur. Ces questions permettaient également de chercher une évolution.

Ensuite, nous nous intéressons à la destination des produits de l'élevage, ainsi qu'à l'âge où ils sont vendus et à qui s'occupait de leur débouillage.

Les questions suivantes concernaient les données de l'élevage : le nombre de mois que les Pottok passaient en montagne pour les éleveurs du berceau (les éleveurs hors du berceau avaient une question pour savoir si leurs Pottok étaient élevés en prairie ou en box), le nombre de Pottoks dans l'élevage, le nombre d'étalons, l'inscription au Livre Généalogique des animaux, l'agrément des étalons. Puis venaient les soins aux animaux (la vaccination, la vermifugation et la désinsectisation).

Une partie était consacrée aux croisements, notamment car c'est un point lié à la conservation et à la sauvegarde de la race.

La dernière partie de ce questionnaire était consacrée à la question du Pottok de Type Originel auquel nous consacrerons une partie dans le III de la troisième partie. Le but était de savoir l'opinion des éleveurs à ce sujet et la raison de cette opinion.

B. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Quarante neuf réponses ont été obtenus par ce questionnaire, trente-quatre venant d'éleveurs considérés comme faisant partie du berceau de race par l'Association Nationale du Pottok (A.N.P.), soit 69% des réponses, et quinze d'éleveurs situés hors du berceau de race, soit 31%.

1. Elevage dans le berceau et hors berceau de race

En 2008, l'Association Nationale du Pottok dénombrait 43 naisseurs dans le département des Pyrénées-Atlantiques (où se trouve le berceau de race) et 29 naisseurs hors de ce département, ce qui donne un pourcentage de 60% de naisseurs dans les Pyrénées-Atlantiques et 40% en dehors. Ces chiffres sont proches de ceux obtenus dans la répartition que nous avons pu faire entre les réponses des éleveurs.

Les éleveurs hors du 64 ayant répondu au questionnaire viennent de différents départements. Le plus représenté de ces départements est celui des Landes (cinq éleveurs). Ensuite viennent les Deux Sèvres (deux éleveurs). Les départements où sont déclarés un seul éleveur parmi ceux qui ont répondu sont : le Calvados, l'Isère, le Jura, le Loir et Cher, le Pas de Calais, la Seine Maritime, la Vendée et la Haute-Vienne.

D'après la carte des poulinières Pottok par région (figure 7), et les résultats obtenus, nous pouvons remarquer que les élevages de Pottok sont principalement concentrés en deux

Sa physionomie a été façonnée pour résister aux conditions des hauteurs : petite taille pour résister aux intempéries, pelage abondant pour résister au froid, membres fins et petits sabots durs pour avoir accès aux lieux les plus reculés.

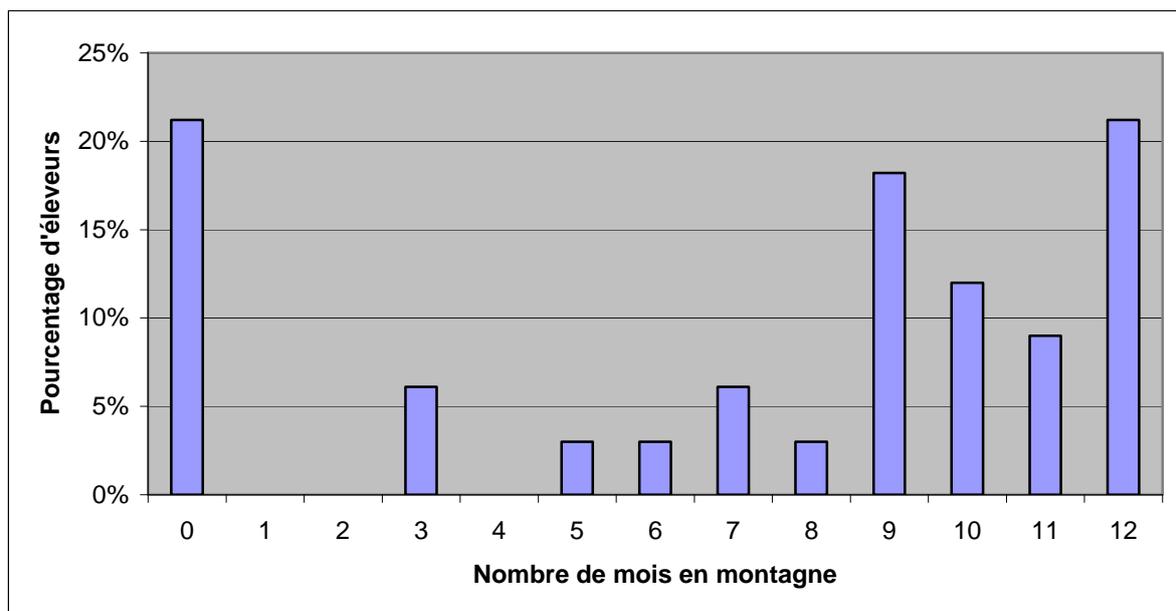
Il en va de même au niveau physiologique. Son appareil digestif supporte une alimentation peu énergétique. Son cycle biologique s'est décalé, les naissances ayant lieu entre Juin et Juillet plutôt qu'entre Mars et Mai. Les poulains gardent leur duvet et la crinière crépue toute leur première année.

Il se nourrit d'herbes et d'ajoncs, de glands et de châtaignes en automne. Ils participent ainsi à l'entretien des espaces naturels.

❖ Le Pottok de Prairie

Le Pottok est dit de prairie dès lors qu'il ne vit pas au moins neuf mois par an en montagne en libre parcours. Elevé et né dans des conditions plus favorables, bénéficiant de soins plus réguliers, il gagne en taille et en musculature. Ce sont les seuls à bénéficier d'une autorisation de croisement.

Figure 8 : Distribution des éleveurs selon le nombre de mois passé par les Pottok en montagne au sein du berceau de race



Actuellement, 21% des éleveurs gardent leurs Pottok toute l'année en prairie. Inversement, seulement 21% des éleveurs les laissent toute l'année en montagne sans jamais les descendre. Au centre se trouvent tous ceux qui montent leurs Pottok en montagne une partie seulement de l'année avant de les redescendre pour l'hiver. Si nous nous référons à la définition du Pottok de montagne et particulièrement à la limite des neuf mois minimum passés en montagne, nous pouvons nous apercevoir que tous les éleveurs alternant montagne et prairie ne répondent pas forcément à cette définition. Ainsi seulement 59% des éleveurs laissent leurs Pottok un minimum de neuf mois en montagne. (figure 8)

Grâce aux questionnaires, nous avons pu essayer de voir si l'âge des éleveurs ou la durée depuis laquelle ils pratiquaient cet élevage influait sur l'orientation de la production

entre Pottok de montagne et de prairie. Si la durée d'élevage ne semble pas avoir d'influence, il en va légèrement différemment pour l'âge des éleveurs. Ainsi, les 41-60 ans semblent plus facilement s'orienter vers du Pottok de montagne et les extrêmes (20-30 ans et 61 ans et plus) vers le Pottok de prairie.

70% des éleveurs de 41-50 ans (0% en prairie uniquement pour cette catégorie d'âge) et 77% des 51-60 ans (8% uniquement en prairie) laissent leur Pottok neuf mois ou plus en montagne. Ces deux catégories d'âge regroupent 81% des éleveurs de Pottok de montagne. (Tableau 2)

Au sein des 20-30 ans, 67% des éleveurs n'emmènent jamais leur Pottok en montagne. Ce chiffre est de 50% chez les 61 ans et plus. Le rassemblement des deux catégories d'âge 20-30 ans et 61 ans et plus, quant à lui, regroupent 86% des éleveurs de Pottok laissant leurs poneys toute l'année en prairie. (Tableau 2)

Mais il existe potentiellement un biais car le nombre d'éleveurs appartenant aux catégories 20-30, 31-40 et 61 ans et plus est assez faible comparé aux catégories 41-50 et 51-60.

Tableau 2 : Distribution des éleveurs en fonction du nombre de mois passé et de la catégorie d'âge

Nombre de mois en montagne	20-30 ans (3 éleveurs)	31-40 ans (1 éleveur)	41-50 ans (10 éleveurs)	51-60 ans (13 éleveurs)	61 ans et plus (8 éleveurs)	Total
Prairie toute l'année	67%	0%	0%	8%	50%	20%
3 mois	0%	100%	10%	0%	0%	6%
5 mois	0%	0%	0%	8%	0%	3%
6 mois	0%	0%	0%	8%	0%	3%
7 mois	0%	0%	20%	0%	0%	6%
8 mois	0%	0%	0%	0%	13%	3%
9 mois	0%	0%	20%	23%	13%	17%
10 mois	33%	0%	20%	8%	0%	11%
11 mois	0%	0%	10%	23%	0%	11%
12 mois	0%	0%	20%	23%	25%	20%
Plus de 9 mois	33%	0%	70%	77%	38%	60%

C. LES ELEVEURS

1. Âge des éleveurs

Quand nous nous intéressons à l'âge des éleveurs, nous pouvons noter que ceux-ci ont une moyenne d'âge assez élevée : la médiane se situe entre 51 et 60 ans (la moyenne ne peut être calculé suffisamment précisément au vu de la dernière catégorie d'âge). En effet, 87% des éleveurs ont plus de 40 ans. Nous ne notons pas de différence majeure entre la répartition des âges à l'intérieur et à l'extérieur du berceau de race. (figure 9 à 11)

Figure 9 et 10 : Distribution des éleveurs par tranche d'âge au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

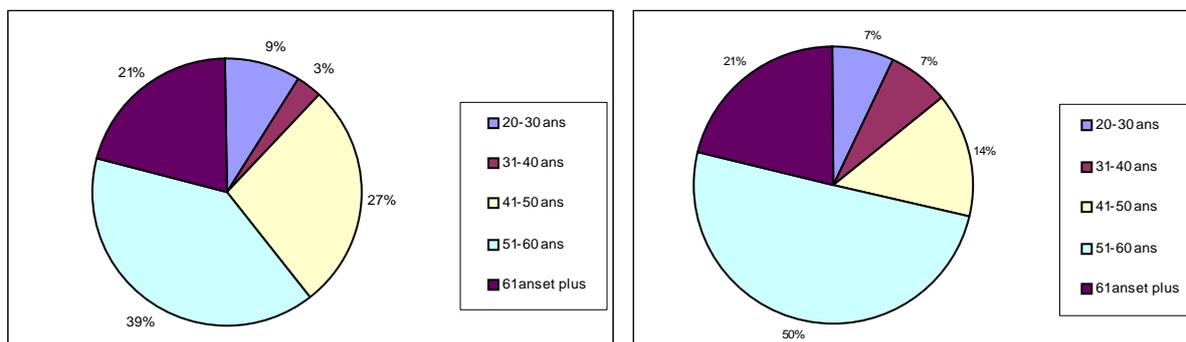
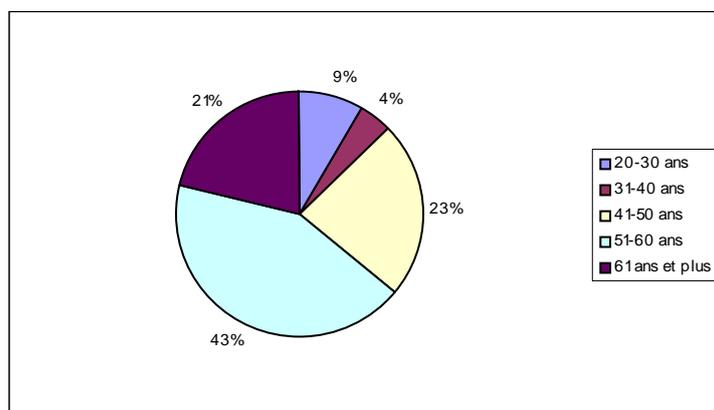


Figure 11 : Distribution des éleveurs par tranche d'âge

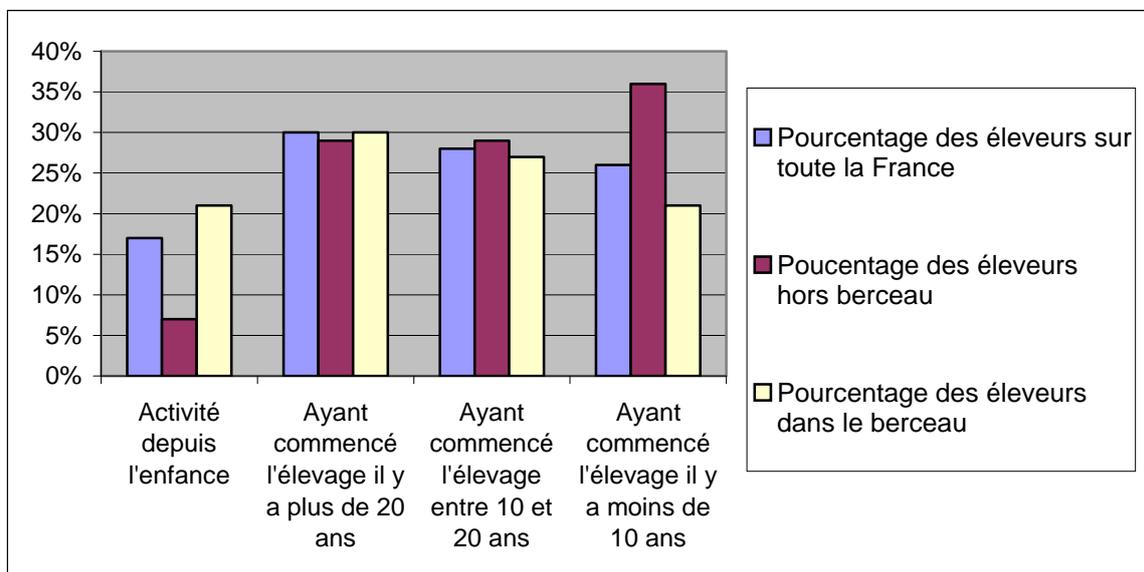


Si nous regardons la durée d'élevage, nous pouvons remarquer plusieurs choses. Ainsi pour les éleveurs situés dans le berceau de race, le pourcentage diminue avec le nombre d'années depuis lequel l'éleveur pratique cette activité. Pour les éleveurs situés hors du berceau de race, au contraire, le pourcentage d'éleveurs ayant commencé il y a moins de 10 ans est plus important que celui des éleveurs ayant commencé plus de 10 ans auparavant. Ainsi si l'élevage hors berceau semble se développer, au contraire l'élevage à l'intérieur du berceau de race semble suivre le chemin inverse. (figure 9 à 11)

Sept éleveurs ont répondu depuis l'enfance parmi les éleveurs du berceau de race, un seul pour les élevages hors berceau. Ainsi même hors du berceau de race, l'élevage de Pottok peut être une activité familiale qui se transmet.

En combinant les durées d'élevage et les âges, nous pouvons nous apercevoir que 21% des éleveurs ayant répondu aux questionnaires ont commencé l'élevage après 40 ans, et donc qu'une part non négligeable des éleveurs commencent tardivement l'élevage de Pottok.

Figure 12 : Distribution des éleveurs en fonction du temps depuis lequel ils exercent leur métier d'éleveurs de Pottok



Si nous regardons la durée d'élevage, nous pouvons remarquer plusieurs choses. Ainsi pour les éleveurs situés dans le berceau de race, le pourcentage diminue avec le nombre d'années depuis lequel l'éleveur pratique cette activité. Pour les éleveurs situés hors du berceau de race, au contraire, le pourcentage d'éleveurs ayant commencé il y a moins de 10 ans est plus important que celui des éleveurs ayant commencé plus de 10 ans auparavant. Ainsi si l'élevage hors berceau semble se développer, au contraire l'élevage à l'intérieur du berceau de race semble suivre le chemin inverse. (figure 12)

Sept éleveurs ont répondu depuis l'enfance parmi les éleveurs du berceau de race, un seul pour les élevages hors berceau. Ainsi même hors du berceau de race, l'élevage de Pottok peut être une activité familiale qui se transmet.

En combinant les durées d'élevage et les âges, nous pouvons nous apercevoir que 21% des éleveurs ayant répondu aux questionnaires ont commencé l'élevage après 40 ans, et donc qu'une part non négligeable des éleveurs commencent tardivement l'élevage de Pottok.

2. Vocation

Nous distinguons principalement deux types d'origine à la vocation des éleveurs de Pottok : la passion et la tradition.

Figure 13 et 14 : Origine de la vocation d'éleveur au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

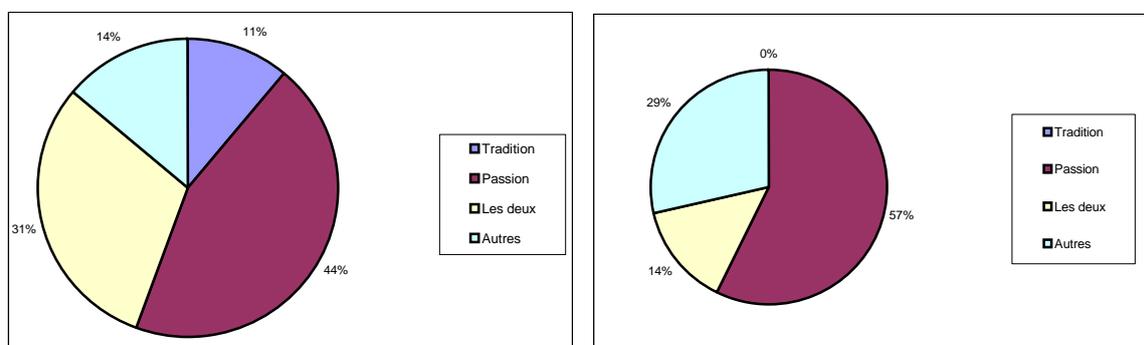
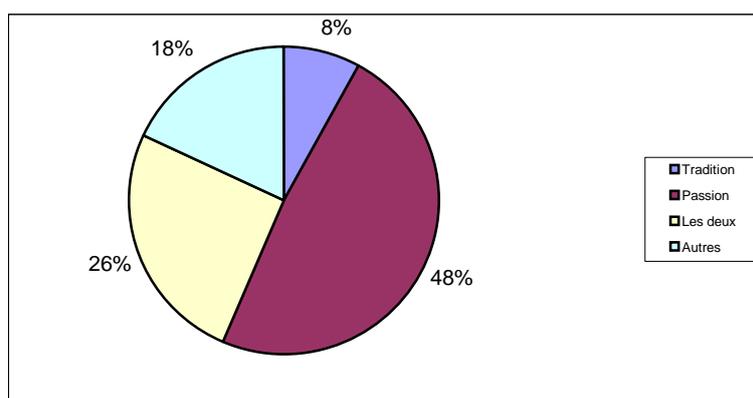


Figure 15 : Origine de la vocation d'éleveur



La passion est la vocation majoritairement déclarée par les éleveurs. La tradition seule avec 18% semble susciter assez peu de vocation, mais ce chiffre est compensé par les 26% déclarant comme vocation un mélange entre tradition et passion, alliant ainsi les deux vocations. (figure 13 à 15)

Tous ceux appartenant à la catégorie 20-30 ans malgré leur faible nombre ont déclaré uniquement la passion comme origine de vocation. Aucun éleveur hors berceau n'a noté la tradition seule comme origine de sa vocation.

Si nous nous intéressons aux réponses des éleveurs ayant toujours vécu dans l'élevage de Pottok, nous pouvons voir que seulement deux d'entre eux (25%) ont noté la tradition seule comme origine de vocation et deux autres (25%) n'ont noté que la passion comme origine de vocation, ce qui est différent de ce à quoi nous aurions pu nous attendre.

Les autres origines de vocation, quand elles ont été renseignées, ont été : la nature du sol, l'entretien des pâturages, la volonté de sauvegarder une race menacée et le fait que la façon de faire des éleveurs « traditionnels » ne semblaient pas idéale.

Les éleveurs hors berceau devaient dire ce qui leur avait plu dans la race Pottok. Quatre points revenaient principalement (avec des variations dans la façon de les énoncer). Le

premier est le caractère du Pottok (noté ainsi 4 fois en tant que tel ; si nous ajoutons à cela le détail de certaines de ses qualités ci-après, cette raison est notée 12 fois sur les 39 points répertoriés que nous avons pris en compte) et, plus en détail, sa docilité, sa bravoure, son courage, sa franchise, sa gentillesse, sa sociabilité et son bon comportement avec l'homme. Le deuxième point est ses possibilités d'utilisation. Ainsi sa polyvalence est notée 3 fois dans les réponses données, sa facilité d'utilisation en concours de saut d'obstacle, en attelage, en loisir 2 fois, son équilibre, son adaptabilité au travail, son bon coup de saut et les résultats de certains Pottok en concours complet 1 fois. Le troisième point qui plaît aux éleveurs est sa rusticité (notée 9 fois) et sa capacité à vivre en plein air. Le quatrième point enfin est représenté par son physique et la diversité de ses robes (notamment sa particularité d'avoir la robe pie dans son standard).

3. Place de l'élevage de Pottok dans leur activité

Les métiers ont été classés en différentes catégories. Les métiers en rapport avec les chevaux mais différents de l'élevage comprennent des métiers comme directeur de centre équestre, palefrenier soigneur. Les métiers en rapport avec l'agriculture sont par exemple enseignant en lycée agricole ou technicien avicole. Les métiers sans rapport avec l'agriculture sont aussi différents que kinésithérapeute, assistant familial, notaire, fonctionnaire. Ce sont le plus représentés, ensuite viennent les agriculteurs (figure 16 à 18).

Figure 16 et 17 : Activité exercée par les éleveurs, autres que l'élevage de Pottok au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

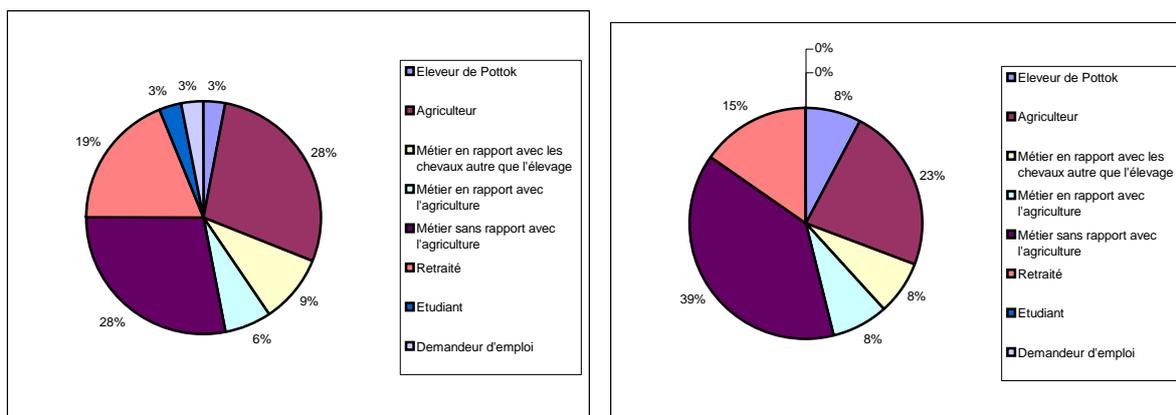
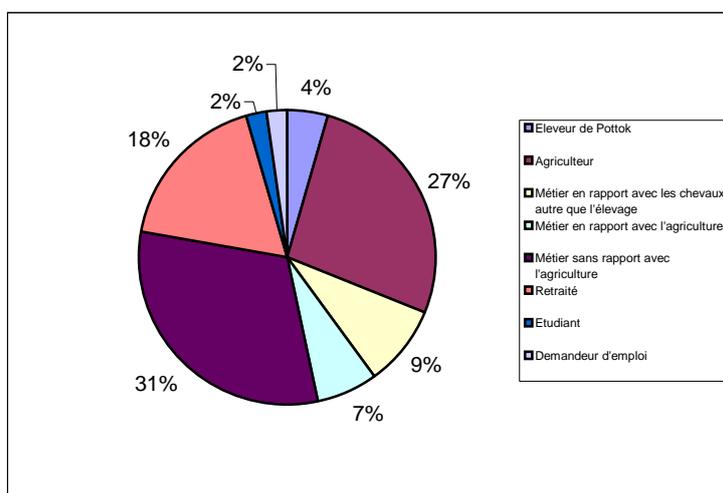


Figure 18 : Activité exercée par les éleveurs, autres que l'élevage de Pottok



L'élevage de Pottok est une activité secondaire pour tous ces éleveurs à une seule exception, un éleveur situé en Normandie qui en a fait son activité principale. Même les agriculteurs combinent cet élevage à leurs autres activités agricoles. Une seule autre personne n'a pas marqué d'autres métiers mais classe quand même l'élevage de Pottok comme une activité secondaire. Ces deux exceptions (celles n'ayant pas d'autres métiers déclarés, que l'élevage de Pottok soit leur activité principale ou secondaire) ont commencé l'élevage de Pottok il y a moins de dix ans.

D. GESTION DE L'ELEVAGE

1. Nombre de chevaux par élevage

Les élevages de Pottok sont des élevages possédant majoritairement moins de 20 Pottok. Nous pouvons constater que c'est dans le berceau de la race que nous trouvons les élevages possédant les troupeaux les moins nombreux. Ainsi, la moyenne de chevaux par élevage est de 19,3 Pottok si nous prenons en compte les élevages de toute la France. Elle est de seulement 17,2 Pottok par élevage dans le berceau de race et de 24,7 Pottok par élevage situé hors du berceau de race.

Figure 19 et 20 : Nombre de Pottok par élevage au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

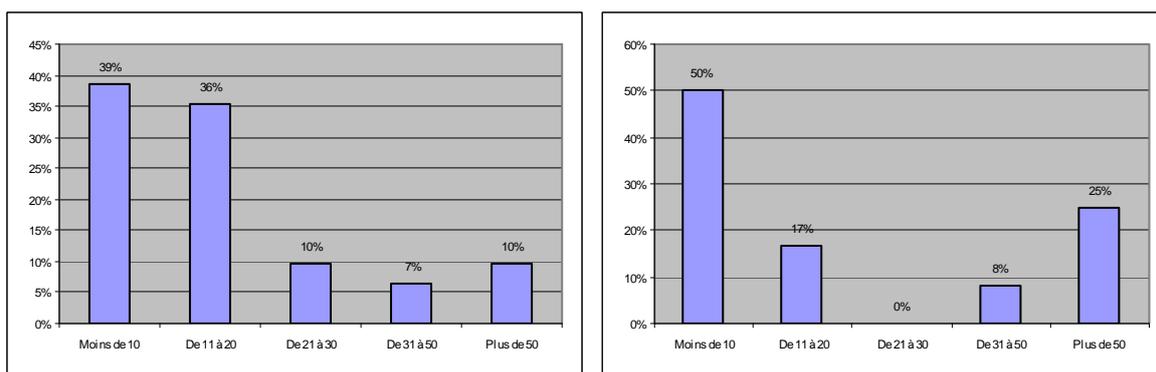
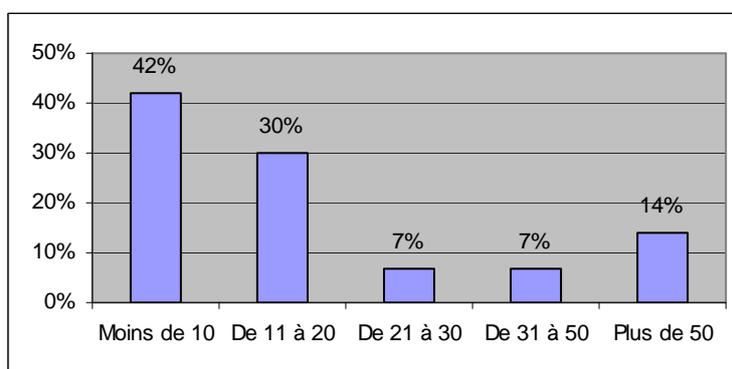


Figure 21 : Nombre de Pottok par élevage



17% des élevages ont plus de 30 Pottok dans le berceau de race. Cette proportion est de 33% en dehors du berceau de race. 75% des élevages situés dans le berceau ont moins de 20 Pottok (figure 19 à 21).

Le nombre d'étalons présents dans un élevage varie. Mais les réponses obtenues montrent que les seuls élevages ne possédant pas au moins un étalon sont des troupeaux de petite taille, c'est-à-dire de moins de 20 Pottok. Il n'y a d'ailleurs qu'un seul troupeau sans étalon qui contienne entre 11 et 20 Pottok. La réciproque n'est pas vraie. Des élevages de 10 Pottok ou moins possèdent un étalon ou plus.

Tous les éleveurs ont leurs étalons agréés (à partir du moment où ils ont atteint l'âge de l'être). Pour les inscriptions au Livre Généalogique, un très faible nombre d'élevage a répondu que l'intégralité de leur effectif n'était pas inscrite (3 élevages sur les 49 réponses, soit 6%). La raison principale de ce fait est un problème de paternité et plus précisément le problème de l'incompatibilité avec le père déclaré. Ces poneys sont vendus en tant qu'Origine Constaté (O.C.). Mais quelques-uns ont quand même la possibilité de se retrouver un certain temps en montagne.

2. Devenir des chevaux

Les Pottok sont destinés par leurs éleveurs à différentes utilisations, que ce soit ceux qu'ils gardent ou pour ceux destinés à être vendus. Dans le questionnaire nous les avons regroupés sous deux catégories principales : le loisir et la boucherie, auxquelles s'ajoutaient deux autres possibilités de réponses : autres et aucune.

Figure 22 et 23 : Destination à laquelle les éleveurs destinent leurs Pottok : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

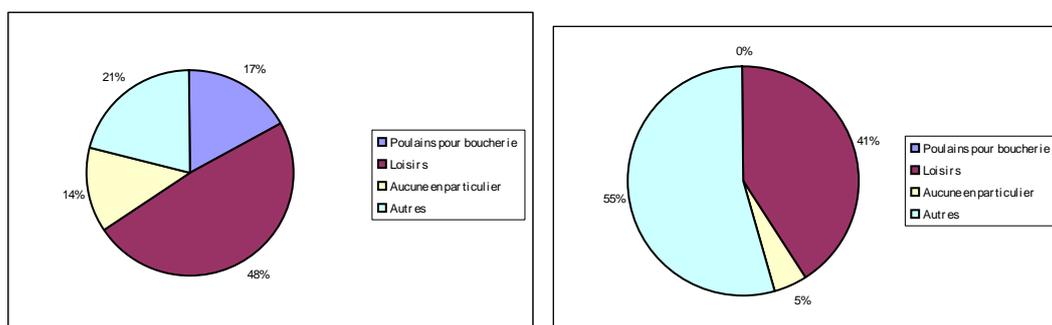
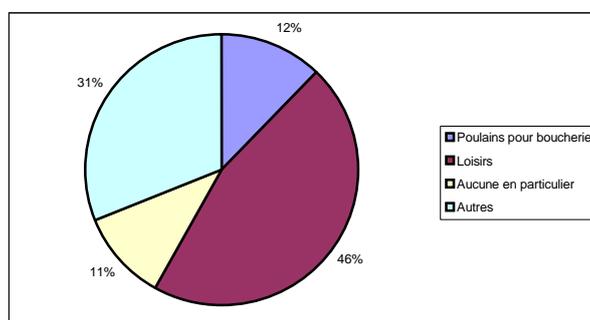


Figure 24 : Destination à laquelle les éleveurs destinent leurs Pottok



La destination principale si nous regardons tous les éleveurs est le loisir avec 46%. Ensuite, nous retrouvons la catégorie autres avec 31%. Celle-ci est particulièrement développée en dehors du berceau de race (où elle représente 55% des destinations) (figure 22 à 24). Pour les éleveurs hors berceau, la catégorie autres comprend surtout la compétition et le sport équestre, sous toutes ses disciplines (compétition citée deux fois, sport cinq fois,

concours complet quatre fois, attelage trois fois, saut d'obstacle deux fois et endurance et dressage cités une fois chacun). Viennent s'ajouter pour les éleveurs hors berceau d'autres destinations plus anecdotiques comme la vente aux centres équestres et le spectacle, cité également une fois chacun. Pour les éleveurs du berceau, nous retrouvons dans la catégorie autres : le sport, l'attelage, à laquelle viennent s'ajouter d'autres destinations : l'élevage, et l'entretien de l'espace (chacune de ses destinations ayant été cités deux fois). Citée une fois, nous revoyons également la destination vers les centres équestres et nous découvrons les cadeaux à la famille.

Avec ces précisions sur la partie autres, nous pouvons constater que la destination principale des Pottok a largement suivi le développement de l'équitation de sport et de loisirs ces dernières années (44).

Enfin, si nous observons de plus près les réponses, nous pouvons constater que la destination boucherie ne se retrouve qu'au sein du berceau de race (figure 22 à 24). Aucun des éleveurs ayant débuté son élevage depuis moins de dix ans ne destine ses poneys à cet usage, même en partie. Pour la destination aucune, nous avons une augmentation du pourcentage avec l'âge si nous regardons la répartition de cette réponse au sein des différentes catégories d'âge (12,5% des réponses aucun ont été données par les 31-40 et 41-50 ans, 25% par les 51-60 ans et 50% par les 61 ans et plus). Si nous nous penchons plutôt sur les pourcentages de chaque catégorie d'âge, nous nous retrouvons face à un biais dû au faible nombre de réponses pour les 31-40 ans, mais, pour les trois autres catégories d'âge, nous pouvons également voir une agmentation du pourcentage d'éleveurs répondant aucune (5% des 41-50 ans ont répondu aucune, 7% des 51-60 ans, et 27% des 61 ans et plus).

Les questions suivantes étaient destinés à connaître l'âge de vente des produits de l'élevage et à déterminer qui se chargeaient du débouillage : nous cherchions à savoir si le poney était vendu en étant déjà débouillé ou si c'est l'acheteur qui devait s'en charger après la vente.

Figure 25 et 26 : Age à la vente : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

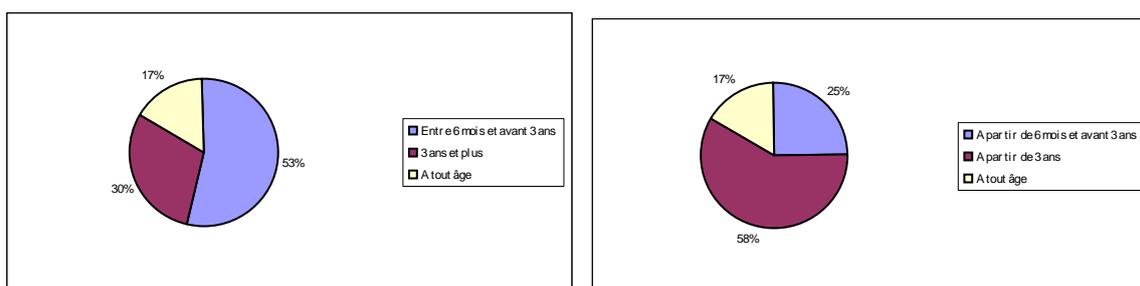
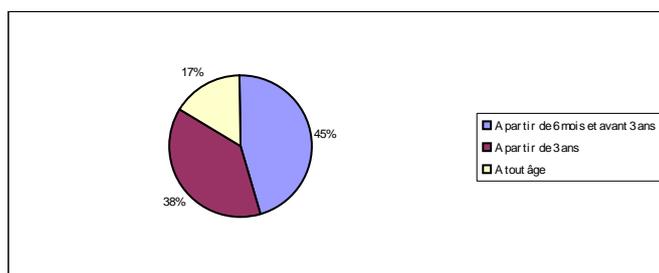


Figure 27 : Age à la vente



Les Pottok sont vendus plus vieux vers l'âge de trois à six ans en dehors du berceau de race. Nous pouvons voir une inversion de la répartition entre les ventes de Pottok âgés de six mois à trois ans et celles de Pottok âgés de plus de trois ans en fonction du lieu d'élevage. Sur tous les éleveurs, cette tendance s'équilibre avec des pourcentages de 45% de vente avant l'âge de trois ans et 38% de vente après l'âge de trois ans (figure 25 à 27).

Figure 28 et 29 : Réalisation du débouurrage par les éleveurs ou après la vente : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

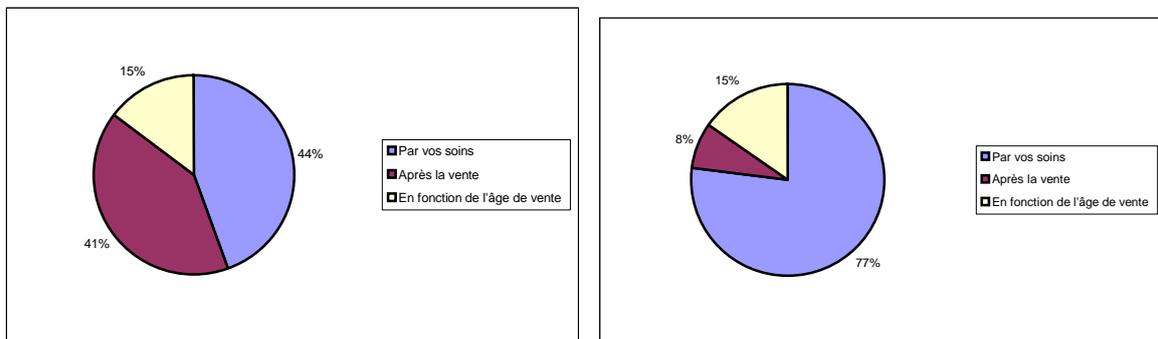
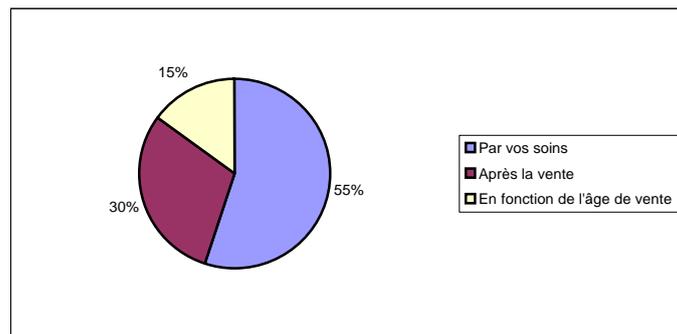


Figure 30 : Réalisation du débouurrage par les éleveurs ou après la vente



Le débouurrage est réalisé en majorité par les éleveurs avant la vente (55%). Cette tendance se retrouve très fortement en dehors du berceau de race où cette proportion monte à 77%. Au sein du berceau de race, le rapport est équilibré entre les éleveurs débouurrant leur Pottok avant la vente et ceux laissant les futurs acheteurs s'en charger (44 et 40% respectivement). Il n'y a pas de relation entre la durée d'élevage ou l'âge des éleveurs et cette aspect de l'élevage, hormis peut-être à noter que le seul éleveur laissant le débouurrage à après la vente en dehors du berceau de race fait partie de la catégorie d'âge des 61 ans et plus (figure 28 à 30)

3. Soins apportés aux animaux

Nous considérerons ici la vaccination, la vermifugation et la désinsectisation. Nous constatons ici des différences marquées entre la situation dans le berceau de race et en dehors de celui-ci.

55% des éleveurs de Pottok vaccinent leur effectif. Les éleveurs hors du berceau de race vaccinent l'intégralité de leur effectif annuellement. Dans le berceau, la situation est complètement différente. Si au final 54% des éleveurs vaccinent au moins en partie leurs effectifs (36% vaccinent l'intégralité), il reste néanmoins 46% qui ne pratiquent pas de vaccination, d'après leur réponse au questionnaire. (figure 31 à 33 ci-dessous)

Pour la vermifugation, nous constatons que celle-ci est réalisée de façon plus fréquente hors du berceau de race avec 36% des éleveurs vermifugeant une à deux fois par an et 57% trois à quatre fois dans l'année. Dans le berceau de race, la vermifugation est à l'inverse effectuée à 70% une à deux fois par an et à seulement 15% trois à quatre fois par an. Un seul éleveur ne vermifuge pas, et celui-ci se trouve uniquement dans le berceau de la race. (figure 34 à 36 ci-après)

Pour la désinsectisation le constat va à l'inverse de celui réalisé au sujet de la vermifugation. Ainsi ce soin-là est réalisé plus fréquemment par les éleveurs situés à l'intérieur du berceau que par ceux situés à l'extérieur. Les éleveurs du berceau ne sont que 12% à ne pas désinsectiser alors qu'ils sont 39% à l'extérieur. Les éleveurs hors berceau ne désinsectisent que une à deux fois par an ou au besoin. Les éleveurs du berceau désinsectisant trois fois ou plus dans l'année (sans compter ceux le faisant au besoin) représentent 39% des éleveurs. La désinsectisation s'effectue principalement en été, quand les Pottok vont en montagne. Les éleveurs ne désinsectisant pas dans le berceau sont des éleveurs élevant respectivement leur Pottok en prairie uniquement (50% de ceux ne désinsectisant pas), en montagne uniquement (25%) et un certain temps seulement en montagne (25%). (figure 37 à 39 ci-après)

Figure 31 et 32 : Fréquence de vaccination : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

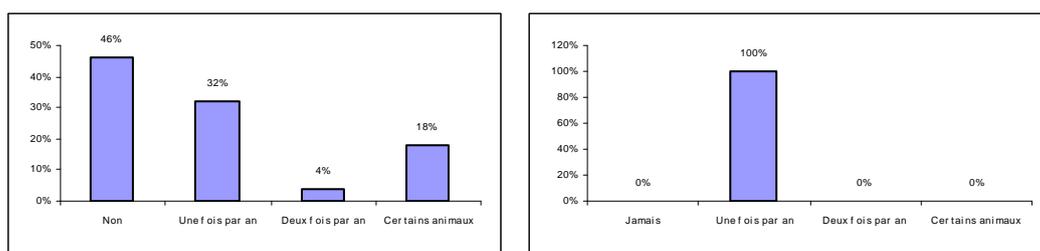


Figure 33 : Fréquence de vaccination

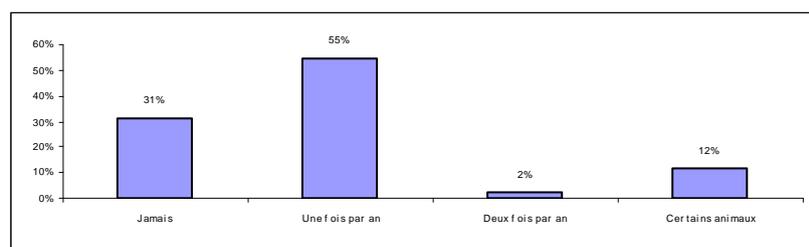


Figure 34 et 35 : Fréquence de vermifugation : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

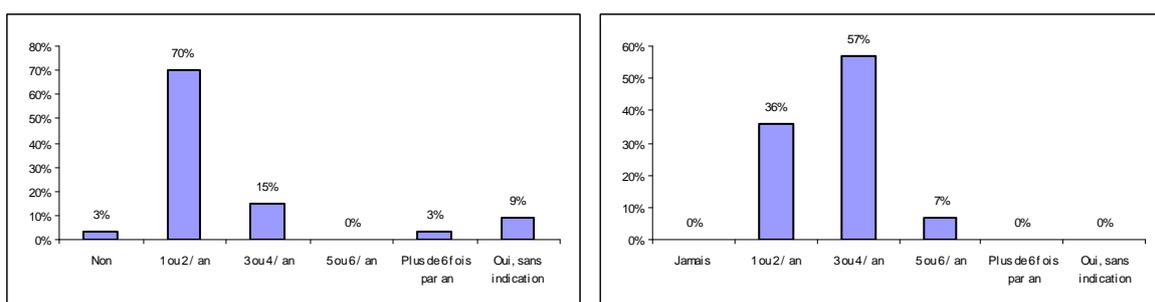


Figure 36 : Fréquence de vermifugation

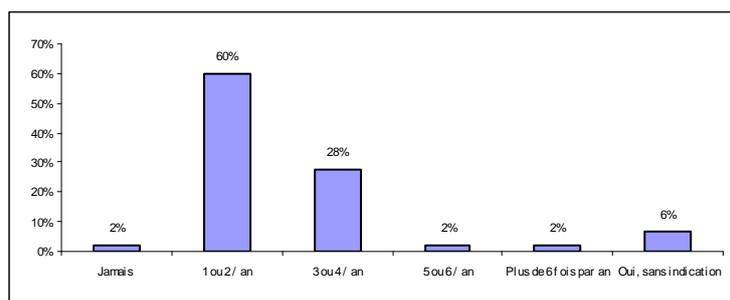


Figure 37 et 38 : Fréquence de désinsectisation : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

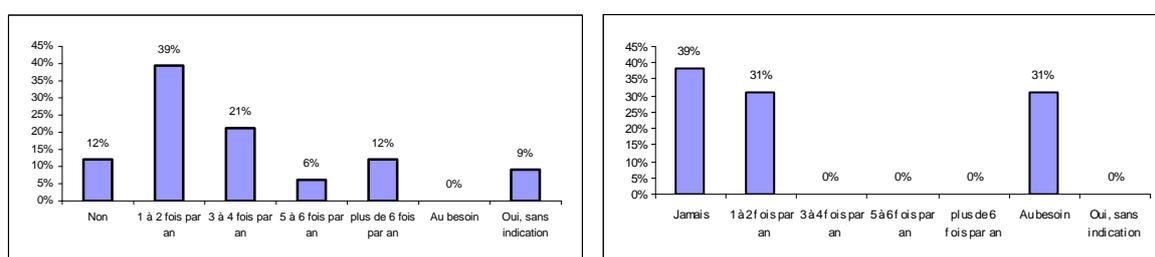
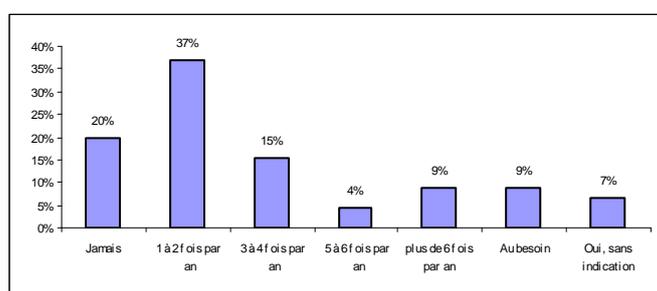


Figure 39 : Fréquence de désinsectisation



4. Place des croisements

Les croisements ne sont pas fréquents sur l'ensemble des éleveurs. Mais là encore la situation est grandement différente en fonction du lieu d'élevage.

Ainsi, nous pouvons constater que de façon générale sur la totalité de la France, des croisements ne sont réalisés que par 33% des éleveurs et que par 24% si nous prenons en compte uniquement les croisements réalisés récemment (figure 40 à 42).

Toutefois, si nous nous intéressons au berceau de la race, les croisements ne concernent plus que 10% des éleveurs récemment et 13% en rajoutant les croisements non récents. Il est à noter que sur ces 13%, 50% effectuent fréquemment ces croisements, tous étant éleveurs de Pottok depuis moins de 20 ans, et 50% ne les effectuent que rarement, tous étant éleveurs de Pottok depuis plus de 20 ans ou depuis l'enfance. Autre point à noter, un éleveur effectuant des croisements ne garde pas ces Pottok toute l'année en prairie, mais les laisse neuf mois en montagne. Seul de l'Arabe est utilisé dans les croisements à l'intérieur du berceau de race.

Au contraire, les éleveurs hors berceau ont effectué des croisements à 78%, et seulement de façon récente à 57%. Ces croisements sont plus fréquents (67% d'éleveurs croisant fréquemment leur Pottok, contre 33% les croisant rarement). Les races avec lesquelles sont croisées les Pottok sont également plus variées : nous retrouvons fréquemment l'Arabe (cité 6 fois), mais également d'autres races de poneys comme le Welsh, le Connemara, et parfois des croisements plus diversifiés comme des croisements avec des poneys « performers » ou tout étalon donnant du livre B ou encore des juments de selle.

Figure 40 et 41 : Fréquence de l'utilisation de croisements : au sein du berceau de race (à gauche) et en dehors du berceau de race (à droite)

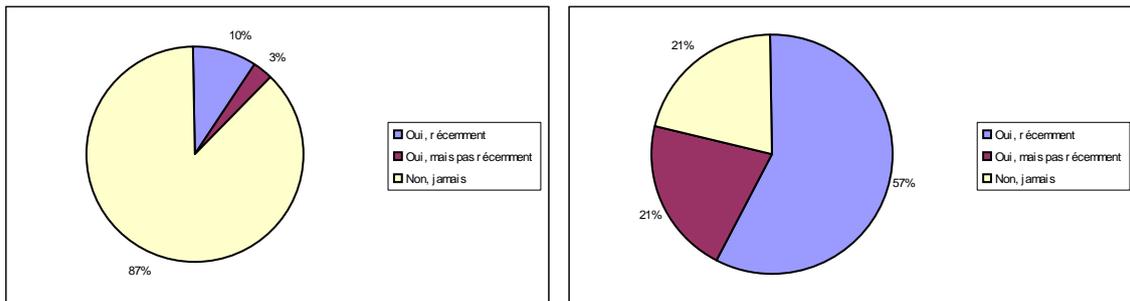
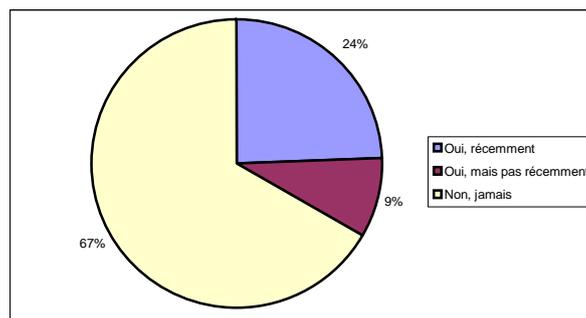


Figure 42 : Fréquence de l'utilisation de croisements



Plusieurs raisons justifient ces croisements. La plus fréquente est l'amélioration sportive. De façon plus détaillée, au sein de ce groupe, nous trouvons des raisons comme « obtenir un poney de sport plus léger », « rendre plus sport », « obtenir des résultats sportifs », « difficile de faire du sport avec des livre A », « les croisés sont très demandés pour le sport » ou encore qu'il est « plus ou moins impossible d'avoir en insémination artificielle du Pottok performant ».

Le deuxième groupe de raison est l'amélioration du type morphologique, avec notamment la volonté d'augmenter la taille ou l'élégance.

Ensuite viennent des raisons autres parmi lesquels « l'Arabe est améliorateur de toutes races », la volonté de « créer la race Pottok », ou encore « suivre la demande des Haras Nationaux ».

III. APTITUDES ET UTILISATIONS

A. APTITUDES SPORTIVES

Le Pottok connaît trois allures : le pas, le trot et le galop. Quoi que galopant bien, ce n'est pas un vrai galopeur. Par contre, il trotte et saute exceptionnellement.

C'est un petit cheval de selle confortable même à cru, souple et maniable. Il est très estimé dans toutes les disciplines.

Les qualités exceptionnelles du Pottok en terme de rusticité, de générosité et de faculté à apprendre, ainsi que son caractère affectueux, en font un poney très apprécié des cavaliers et des meneurs en compétition. Il a à maintes reprises conquis des titres de champion de France dans toutes les disciplines.

Le premier Pottok remarqué fut Hippie, champion de Paris au Salon du Cheval et du Poney en 1979. (2)

1. L'attelage

Le nombre croissant de carrioles que nous pouvons voir sur les voies basques est un des multiples témoignages des aptitudes du Pottok pour cette discipline. Le Pottok excelle en effet grâce à sa docilité et à sa puissance musculaire. (56, 47)

L'attelage est une discipline qui demande un dressage simple mais sérieux. C'est également une discipline qui revient de plus en plus à la mode.

Les compétitions d'attelage se divisent en trois épreuves, chacune destinée à évaluer différents critères.

L'épreuve A comporte deux phases. La phase 1 de présentation sert à juger la qualité, la propreté, l'état général et l'impression d'ensemble des poneys, du meneur et de ses coéquipiers, du harnais et du véhicule. Elle se déroule à l'arrêt dans une carrière. La phase 2 de dressage permet de juger le calme, la régularité des allures, l'harmonie, l'impulsion, la souplesse, la légèreté, l'aisance du mouvement et la position correcte des poneys en action. Le meneur est également noté sur son style, sa précision et son aptitude à mener.

L'épreuve B est un marathon. Elle teste le niveau de qualité et l'endurance des poneys, le sens du train et la compétence du concurrent. La distance totale du trajet à parcourir se situe entre 25 et 27 kilomètres. Dans la dernière partie du parcours, des obstacles sont installés dont le franchissement sera chronométré.

L'épreuve C permet de juger l'attitude, l'obéissance et la souplesse des poneys après le marathon, ainsi que l'adresse et la compétence du concurrent. Elle a lieu en carrière. Le jugement se fait soit aux points en comptant le nombre d'obstacles renversés, soit au temps avec un chronométrage et des pénalités en cas de fautes. (56)

Le Pottok s'est fait remarquer à plusieurs reprises dans cette discipline:

- Judo, Pottok livre A, classé premier poney et troisième général du championnat de France 2003 des jeunes chevaux deuxième année en attelage.

- Ilazki de Sardasse, Pottok livre A, finaliste du championnat de France 2001 des jeunes chevaux première année en attelage.
- Ora du Bourg et Java III, Pottok livre A, championnes de France d'attelage poney en 1998.
- Sasskia de Marigny et Scylla de la Vanne, Pottok livre A championne de France d'attelage poney en 1993.

Ces Pottok, connus grâce à leur résultat en attelage, appartiennent au livre A et ne sont donc pas le résultat de croisements. (2, 4, 56)

Figure 43 : Jokary de Smagne en attelage



2. Le dressage

Le dressage constitue l'activité par laquelle l'être humain enseigne au cheval les comportements qu'il souhaite lui demander et les signaux par lesquels il les demande. Il est souvent considéré comme la discipline mère par rapport aux autres disciplines équestres, car aucune ne peut être envisagée sans un dressage préalable du cheval ou du poney.

En compétition, le dressage sert à tester la qualité de la communication entre le cheval et son cavalier.

Le couple évolue sur un terrain rectangulaire de soixante sur vingt mètres et exécute une série de figures de manège à différentes allures, le tout appartenant à un programme appelé reprise.

L'épreuve comprend trois manches : dans les deux premières, le couple effectue un enchaînement de figures imposées ; dans la troisième, les chevaux effectuent une chorégraphie individuelle sur un accompagnement musical.

Pour chaque manche, un jury de deux à cinq juges évalue l'aisance et la fluidité dans les mouvements du couple et attribue une note de 0 à 10 pour chaque figure. Le jury attribue également des notes d'ensemble qui prennent en compte un certain nombre de paramètres dépendant du niveau technique de l'épreuve, tel l'impulsion, la précision de l'exécution, la position du cavalier, la qualité des allures, la soumission du cheval. Une note artistique est également attribuée lors de la reprise libre en musique. Celle-ci tient compte de l'harmonie de la reprise, de la chorégraphie et de la musique. La note totale est exprimée en pourcentage. (55)

Les résultats de quelques Pottok célèbres ci-dessous montrent que la réputation de cheval sauvage et indomptable du Pottok est fautive :

- Iseult Sonnenberg, Pottok livre B, championne de France de dressage D2 en 2002.

- Ramadan, Pottok livre B, vice-champion de France de dressage C en 1991. (2, 4, 56)

Figure 44 : Iseult Sonnenberg en concours de dressage



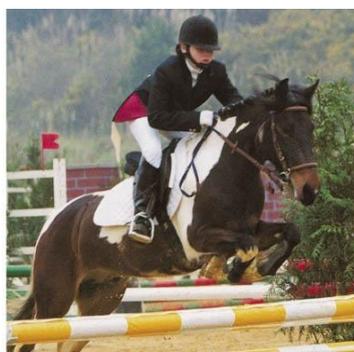
3. Le concours de saut d'obstacle

Il existe une grande diversité d'épreuves en saut d'obstacles. Toutefois, celles-ci ne dépendent que de deux barèmes :

- le barème A au chronomètre : la plupart des épreuves se déroulent selon ce barème. L'objectif est de réaliser le moins de points possibles en un minimum de temps. Les ex aequo sont départagés par un barrage.

- Le barème C : les fautes sont pénalisées en secondes qui seront ajoutées au temps mis par le couple pour terminer le parcours. (55)

Figure 45 et 46 : Ramadan (à droite) et Jokary de Smagne (à gauche) en concours de saut d'obstacle



Le Pottok est naturellement doué pour l'obstacle. C'est l'expression d'un réflexe défensif de fuite face à un obstacle qui peut être en hauteur. Son centre de gravité bas en fait un sauteur remarquable, au pied sûr. Son encolure courte et de ses réflexes étonnants le rendent très maniable. (47)

Quelques Pottok ont un palmarès élogieux en saut d'obstacle :

- Jokary de Smagne, Pottok livre A, vice-champion de France classique B en 2001.
- Ramadan, Pottok livre B, finaliste du championnat de France en concours de saut d'obstacle C en 1991.
- Mounky, hongre de 1,42 mètres, inscrit au livre des records pour avoir sauté 1,80 mètres monté. (2, 4, 56)

4. Le concours complet

Créé à l'origine pour tester les capacités des chevaux destinés aux forces armées, le concours complet a peu à peu évolué pour devenir une discipline à part entière. Afin de tester l'ensemble des aptitudes des chevaux, il comporte une épreuve de dressage et de saut d'obstacles (qui sont également des disciplines reconnues) et une épreuve de cross. Cette discipline demande une grande polyvalence des animaux.

L'ordre des épreuves n'est pas un hasard : le dressage teste la soumission du cheval, le cross l'endurance et la force et le saut d'obstacle la fraîcheur du cheval après le cross. Toutefois il s'est développé récemment une variante où l'ordre du cross et du saut d'obstacle a été inversé.

Le cross, seule épreuve spécifique du concours complet, se passe sur un terrain naturel avec des obstacles fixes. Il demande une vitesse élevée. La combinaison de ses deux paramètres rend l'épreuve à la fois spectaculaire et très difficile.

Les deux autres épreuves se déroulent selon les règles des disciplines officielles, bien que le parcours d'obstacle soit moins technique et que les distances à parcourir entre les obstacles soient plus longues que dans les compétitions officielles. (55)

Les capacités du Pottok pour le cross sont remarquables. C'est un poney qui a du train, de la cadence et qui allonge très bien ses allures. Bien musclé et préparé, il a le souffle, l'endurance et les qualités de robustesse et d'intelligence nécessaires pour disputer avec succès un cross. Associé à ses capacités pour le dressage et le saut d'obstacle, il peut faire un compétiteur intéressant dans cette discipline.

Figure 47 : Babyjus de la Nive durant une épreuve de cross



C'est en concours complet que se sont le plus souvent illustrés les poneys du pays basque au niveau national :

- Alizée de la Nive, Pottok livre A, vice-championne de France en catégorie C1 en 2002.
- Babyjus de la Nive, Pottok livre A, champion de France en catégorie D2 en 1997.
- Orgambidezca, championne de France en catégorie B2 en 1991.
- Lhaun, Pottok livre A, champion de France catégorie C en 1988.
- Iago, Pottok livre A, vice-champion de France catégorie B en 1987, plusieurs fois finaliste, champion d'aquitaine.
- Maitagarria, Pottok livre B, championne de France catégorie B en 1987.

- Kuzco, champion de France catégorie B1 en 1983 et 1984. (2, 4, 56)

La présence de Pottok appartenant au livre A parmi les poneys qui se sont fait un nom dans cette discipline prouve une qualité intrinsèque de la race pour la discipline.

5. L'endurance

L'endurance est une course de fond exécutée à cheval et en pleine nature. Le but est de parcourir une certaine distance en un ou deux jours et en un certain nombre d'étapes. L'objectif de cette course chronométrée est de parcourir le plus rapidement possible une distance déterminée tout en gardant une monture en pleine forme. Des contrôles vétérinaires garantissent ce dernier point.

Il existe deux catégories principales d'épreuve se décomposant ensuite en plusieurs types liés à la distance à parcourir : les épreuves à vitesse limitée et celles à vitesse libre.

Les épreuves à vitesse limitée se déroulent sur des distances de 20 à 90 kilomètres. Les départementales se font en une boucle de 20 ou 30 kilomètres, avec une vitesse de 10 à 12 kilomètres par heure ou de 12 à 15 kilomètres par heure. Il existe des variantes sur les boucles de 20 kilomètres : les concours Club ou Jeunes Chevaux se déroulent entre 10 à 12 kilomètres par heure ; sur les circuits amateurs ou professionnels, la vitesse est de 12 à 15 kilomètres par heure, c'est également le cas sur les concours Club qui décident de la qualification pour les courses de 40 kilomètres. Il existe aussi des épreuves de 20 kilomètres en deux boucles ou des épreuves de 10 kilomètres pour les poneys. Les distances de 40 et 60 kilomètres se courent en deux boucles de 20 ou 30 kilomètres avec une vitesse comprise entre 12 et 15 kilomètres par heure. Les épreuves régionales nécessitent d'abord une qualification lors d'épreuves départementales. La notation est fonction de la vitesse et de la fréquence cardiaque finale.

Les épreuves à vitesse libre sont les épreuves nationales et internationales. Nous distinguons plusieurs types d'épreuves en fonction de la distance et donc de la difficulté. La vitesse minimum est toujours de 12 kilomètres par heure. On distingue : les nationales 1 étoile qui demandent de parcourir 90 kilomètres en trois étapes, les nationales 2 étoiles avec une distance de 120 à 139 kilomètres en quatre étapes sur une journée ou 70 à 89 kilomètres par jour sur deux jours, et les nationales 3 étoiles avec soit une distance de 155 à 165 kilomètres en cinq à six étapes soit une épreuve de deux jours avec 90 à 100 kilomètres par jour à parcourir en six étapes. (55)

Néron des Bouts, Pottok livre B, est le seul à avoir eu un palmarès national dans cette discipline en étant champion de France catégorie chevaux. (2, 4, 56)

B. AUTRES UTILISATIONS

1. Loisirs

Le Pottok est, du fait de ses origines, un poney au pied très sur, montagnard, pourvu d'une grande résistance naturelle. Il est parfaitement à son aise sur les pentes de montagnes. Ses caractéristiques alliées à des allures confortables et à un caractère sympathique le rendent très apprécié pour les balades ou les randonnées. Outre les randonnées équestres, il peut également être bâti pour suivre une randonnée pédestre. (56, 47)

De nombreux Pottok ont ainsi participé à des raids hippiques se déroulant sur plusieurs jours.

La première randonnée à Pottok répertoriée se déroula en 1976. Elle fut organisée par deux adolescents montés sur deux étalons Pottok. Ils parcoururent avec leur nécessaire 300 kilomètres en plein mois d'août en dix jours de la Dordogne au Pays Basque. A leur arrivée, les deux étalons participaient à un concours de modèle et allure, prouvant ainsi leur bon état. Des Pottok furent utilisés dans d'autres randonnées de ce genre et finirent toujours dans de bonnes conditions. (47)

Sa franchise et sa force (il peut aisément porter une adulte) lui permettent de participer aux courses d'orientation et aux épreuves de T.R.E.C. (Technique de Randonnée Equestre de Compétition). (47)

Figure 48 : Pottok utilisé en randonnée



Il s'agit d'un poney peu exigeant du point de vue des soins et très abordable financièrement. Son aspect élégant, la diversité de ses robes, les tailles variées de ses représentants, notamment celles inférieures à 1,30 mètres, en font une monture de base avantageuse pour les poneys-club où il fait un excellent maître d'école. (47, 56)

Les centres d'aide aux personnes handicapées le recherchent également pour son calme et sa douceur. (47)

2. Entretien du milieu naturel

❖ Exemple de gestion pastorale sur la Réserve Naturelle du Pottok (39)

C'est après une rencontre avec Thierry LECOMTE (gestionnaire de la réserve de Manneville dans le marais Vernier) qu'il a été décidé de mener une expérience de gestion pastorale de front avec le programme de conservation du Pottok Type Originel réalisé sur la Réserve Naturelle du Pottok.

La pratique de l'écobuage est très répandue dans la région basque. Mais cette pratique augmente l'acidité du sol, la prolifération des pyrophytes tout en diminuant la biodiversité animale et végétale et le risque d'érosion du sol par le piétinement des animaux, l'épaisseur du sol recouvrant la couche pierreuse étant de plus en plus fine (figure 49). Le but de la gestion pastorale de la Réserve est de montrer :

- dans quelle mesure l'écobuage sauvage et volontaire peut être évité.
- quelle influence une gestion pastorale peut avoir sur la biodiversité.

Cette expérience de gestion pastorale se déroula avec un troupeau mixte. Pour cela les animaux sélectionnés pour accompagner le Pottok sur la Réserve devaient être aussi rustiques et aussi résistants à l'acidité du sol que lui.

Un troupeau de vaches Highlands fut sélectionné en 1992, suivi en 1994 par un troupeau de chèvres des Pyrénées.

Le troupeau de Highlands introduits sur la réserve comportait cinq vaches et un taureau. La Highland fut choisie pour sa rusticité et parce que, par abrouissement et action mécanique, elle freine le développement de la strate arbustive (pins, mélèzes) et des Ptéridophytes. Le taureau se révélant mal adapté, il fut remplacé par un des veaux nés sur la Réserve, sa mère partant alors pour une ferme conservatoire pour limiter la consanguinité. Depuis, le sex-ratio se maintient chaque année aux environs de 50-50, et après une première phase de baisse, la fertilité a augmenté jusqu'à atteindre 50%. L'intervention humaine a été limitée : les trois premières années, aucune vermifugation ou désinsectisation ne fut réalisée pour ne conserver que les animaux les plus résistants. Puis une désinsectisation par an en juin fut mise en place en plus du suivi de prophylaxie vétérinaire nécessaire.

La chèvre des Pyrénées a été choisie pour trois raisons :

- une très grande rusticité et une parfaite adaptation à la vie en montagne sur des sols pauvres et acides, caractéristiques du site.
- son alimentation, composée à 75% de ligneux, ronces et ajoncs, en font une débroussailleuse efficace sur un site particulièrement riche en ces essences.
- des recherches réalisées en 1993 ont montré que ces animaux autrefois très nombreux étaient en forte régression.

Figure 49 : Exemple d'affleurement rocheux causé par l'érosion suite à l'écobuage et au piétinement des animaux



Un programme de conservation a été mis en place par le Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine qui soutenait également l'Association Française du Pottok de Type Originel (A.F.P.T.O.). Ce type caprin, qui a été ignoré des standards et publications officielles, a traversé le temps sans modification majeure. Le troupeau évoluant sur la réserve est composé d'une vingtaine de chèvres et d'un bouc. Ils restent environ huit mois sur le site, ce qui est suffisant pour limiter les broussailles et conserver ces animaux dans leur milieu naturel.

La présence des herbivores sur le site a enrichi le sol tout en compensant son acidité. L'impact du pâturage par un troupeau mixte d'herbivores s'est révélé fort positif pour la réserve.

Ainsi (39), en 1992, après dix années d'abandon des lieux, le milieu végétal était complètement fermé, ne permettant plus ni le développement floral, ni le développement arbustif, ni le développement arborescent. Il ne subsistait qu'une quinzaine d'espèces et les fougères accompagnées des ajoncs épineux couvraient 90% du site.

En 1998, au bout de cinq années de cette gestion pastorale, les fougères et ajoncs ne couvraient plus que 40% du site. Le milieu était de nouveau ouvert. Les animaux ont ouvert des brèches dans la végétation et ainsi créé de petits bosquets dont la progression du troupeau réduisit peu à peu la taille. La création de prairies par l'intervention des animaux a permis l'installation d'au moins deux nouvelles essences. Celles-ci, le piment sauvage et l'orchidée blanche, sont intéressantes pour la Réserve et l'expérience de gestion pastorale car elles sont rares dans la région et reflètent l'ouverture et l'enrichissement du milieu. L'étude des forêts montre que leur extension n'est pas liée à une diversification des essences mais à la prolifération de celles déjà présentes. (39)

L'action des animaux permet d'empêcher la propagation des incendies. Et il est envisageable dès lors de tenter une restauration du milieu naturel par la plantation de chênes pédonculés et taulins, de hêtres et de châtaigniers sur les crêtes exposés au vent.

Depuis 2001, la pression des herbivores sur l'ouverture du milieu, si elle est équilibrée au printemps, en été et à l'automne, est trop élevée en hiver. Il est alors nécessaire de leur apporter un complément fourrager correspondant à 50% de leur besoin pour limiter leur impact sur la végétation tout en leur permettant de garder un bon état.

Au niveau de la faune, les études pour voir l'impact de cette gestion ont été réalisées par un recensement des Vertébrés présents sur le site. Après cinq années de gestion, le constat est à une augmentation à la fois qualitative et quantitative à tous les niveaux (tableau 3). Elle concerne aussi bien les résidents permanents, que les saisonniers (présents seulement lors des périodes de reproduction) et les itinérants (qui le survolent lors de leur migration ou pour trouver leur pitance). Depuis l'année 2000, un circaète Jean Le Blanc, des autours des palombes et un couple de genettes sont observés sur la Réserve.

La Réserve a ainsi présenté les résultats satisfaisants que nous pouvons attendre avec l'utilisation d'un troupeau mixte d'herbivores dans un milieu difficile. Le travail réalisé sur la Réserve permet également de démontrer que le Pottok se révèle très intéressant dans ce cadre-là grâce à sa grande rusticité, lui permettant de survivre sans intervention humaine dans des milieux pauvres.

❖ Utilité du Pottok dans l'entretien des espaces naturels

Exportés ensuite dans d'autres régions aux biotopes plus favorables, le Pottok de Type Originel s'est parfaitement bien adapté. Il a développé une taille légèrement supérieure et une masse musculaire plus importante que ses congénères maintenus à l'état libre dans des milieux difficiles.

Ces petits chevaux font ainsi preuve d'une remarquable capacité à tirer parti de tous les milieux. Mais grâce à sa rusticité incomparable, le Pottok peut surtout devenir un des acteurs, au sein d'un troupeau d'herbivores mixtes, de la gestion pastorale des zones pauvres et acides où la déprise agricole favorise les friches et l'embroussaillage. (39, 56)

Tableau 3 : Modification du nombre d'espèces de vertébrés répertoriées au sein de la Réserve Naturelle du Pottok en 1992 et 1998 (m signale un migrateur) (39)

	Classe	Nom scientifique	Nom commun	1992	1998
Les permanents, ceux qui se reproduisent et vivent sur le site toute l'année.	Amphibiens	<i>Alytes obstretricans</i>	Crapaud accoucheur	+	+++
		<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	+	+++
	Mammifères	<i>Lepus capensis</i>	Lièvre brun	-	+++
		<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	+	+++
	Reptiles	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	-	+++
		<i>Coluber viridi flavus</i>	Couleuvre verte et jaune	+	+++
		<i>Lacerta bonnali</i>	Lézard des Pyrénées	-	+++
		<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	+	+++
		<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	+	+++
	NOMBRE D'ESPECES				6
Les saisonniers, nichant sur le site en période de reproduction uniquement.	Mammifères	<i>Scivrus vulgaris</i>	Ecureuil roux	-	+++
	Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	-	++
		<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	-	++
		<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle de cheminée	+	++
		<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	++
		<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	+	++
	NOMBRE D'ESPECES				2
Les itinérants, qui passent sur le site pour trouver leur pitance ou pendant leur migration.	Mammifères	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	-	+++
		<i>Sus scrofa</i>	Sanglier d'Europe	-	+++
	Oiseaux	<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	-	+++
		<i>Anser anser (m)</i>	Oie cendrée	+	++
		<i>Asio otus</i>	Moyen-Duc	-	++
		<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	+	+++
		<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	-	++
		<i>Columba palumbus (m)</i>	Palombe	+	+++
		<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	-	++
		<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	+	+++
		<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	-	++
		<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	+	+++
		<i>Hieraëtus pennatus</i>	Aigle botté	-	++
		<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche	+	+++
		<i>Megalornis grus (m)</i>	Grue cendrée	+	++
		<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	-	++
		<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	-	++
		<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	+	+++
		<i>Neophron percnopterus</i>	Percnoptère d'Egypte	-	++
		<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	-	+++
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan	-	++	
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	+	+++	
	NOMBRE D'ESPECES				9

Le Pottok joue un rôle important dans la mise en valeur des régions montagnardes. Il pourrait aider à la protection du milieu naturel et à la sauvegarde de la vie en altitude, comme il le fait déjà dans son milieu naturel. (47)

L'introduction du Pottok dans les parcs nationaux montagneux permettrait d'entretenir un paysage montagnard tout en limitant les risques d'avalanche l'hiver et d'incendie l'été, ainsi que le développement de végétations hostiles comme les ronces ou les herbes sèches. Il contribuerait également à entretenir le couvert végétal et à préserver les sols. (47, 56)

Une étude sur l'utilisation comparée des pâturages d'altitude par différentes espèces animales, réalisée par le personnel de l'INRA dans le massif central, a précisé le rôle des espèces bovines, ovines et équines. La conclusion de l'étude a été que les bovins maîtrisaient mal ces pâturages médiocres, que les ovins consomment mal toutes les graminées présentes et que les équins améliorent la composition botanique. (47, 56)

Ainsi la présence de chevaux sur des régions montagnardes abandonnées, car jugées trop pauvres, ou dans les régions d'alpage uniquement utilisées par des ovins pourrait très largement être considérée comme bénéfique. Le Pottok, dont de nombreux représentants continuent à vivre en libre parcours, acclimaté à la vie de montagne et rustique serait donc un très bon choix pour une utilisation dans le cadre des actions encouragées en montagne.

La Compagnie du Rhône a ainsi sélectionné des Pottok de type originel dans le cadre d'une expérience de gestion pastorale sur les berges du grand fleuve. (39, 56)

IV. ORGANISMES IMPLIQUES DANS LA GESTION ET LA PROMOTION DE LA RACE

Si la race Pottok est connue et décrite depuis plus d'une soixantaine d'années, elle n'a été reconnue comme race de poneys que depuis 1971. Le Pottok est la quatorzième race de poney officiellement répertoriée en France.

Cependant le Pottok sélectionné par l'A.N.P. ne fait pas l'unanimité. Certains prônent une amélioration voir même des croisements pour mieux adapter le Pottok à la concurrence des autres races de poneys face aux nouveaux débouchés de loisirs. (56)

Dans le même temps, d'autres éleveurs dénoncent les croisements intempestifs et s'inquiètent de la disparition de la race d'origine qu'ils veulent réhabiliter.

A. L'ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK (A.N.P.)

1. Histoire et description de l'Association Nationale du Pottok

L'A.N.P. est une association loi 1901. Elle a été créée le 17 avril 1970, à l'initiative des Haras Nationaux, par Paul Dutournier. (3)

Elle est composée de membres éleveurs cotisants. Elle est gérée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale des éleveurs et est chargée de la promotion et de la diffusion de la race. Elle a également à charge de gérer le livre généalogique.

Son siège social se trouvait à Hasparren (Pyrénées Atlantiques) à l'intérieur de la chambre d'agriculture et a été par la suite déplacé à la mairie de Sare (Pyrénées Atlantiques). (3, 56)

Depuis sa création, elle a eu cinq présidents différents.

L'A.N.P. est la seule à représenter officiellement la race Pottok. (2, 5)

2. Missions de l'A.N.P.

Le but de l'A.N.P. est :

- D'étudier, faire connaître et encourager l'élevage des poneys de race Pottok,
 - De conserver et promouvoir la race Pottok,
 - De contribuer à la sélection de cette race,
 - De grouper les éleveurs, les utilisateurs, les amateurs et les sympathisants de ces poneys de race Pottok, d'animer des événements susceptibles de les rassembler,
 - De représenter les éleveurs,
 - De gérer le livre généalogique, ainsi que le recensement et l'identification de la totalité des animaux,
 - De s'associer aux concours officiels d'élevage organisés par les Haras Nationaux et d'organiser des concours et manifestations qu'elle juge utiles,
 - De faire la promotion du Pottok en général et de s'intéresser à toutes les questions se rapportant à cette race d'animaux,
 - De coordonner les actions des différentes associations sportives et d'élevage de Pottok en France et à l'étranger,
 - De s'occuper du projet de création du centre international du Pottok.
- (56, 2, 5, 3)

3. Programme des actions prévues et ayant eu lieu

L'A.N.P. organise chaque année au pays basque, sous la présidence du directeur du Haras National de Pau Gélus, deux concours officiels de race : l'un en fin d'hiver réservé aux étalons, divisé entre étalons de sport et de montagne ; l'autre en été destiné aux juments et pouliches.

Ces concours permettent de donner l'orientation de la sélection et de récompenser les meilleurs éleveurs.

L'A.N.P. est également présente à deux grands événements : le Salon du Cheval et du Poney de Paris et le Salon International de l'Agriculture, ainsi qu'à de nombreuses autres foires. (56, 2, 5)

A la suite d'une enquête menée par BORDACHAR en 1993 (24), il s'est révélé que de nombreux Pottok de montagne n'étaient pas recensés au Système d'Identification Répertoire des Equidés (S.I.R.E.), ni inscrits au livre généalogique. Cette enquête a également révélé que les éleveurs ne s'intéressaient pas à la vie associative.

Au vu de ce constat, l'A.N.P. et le Haras National de Pau Gélus ont réagi en lançant le programme « Action Pottok 2000 », en collaboration avec le S.I.R.E. en 1996.

S'étalant sur cinq ans, le programme visait à élargir la base de la sélection du cheptel et à encourager le recensement par la gratuité des inscriptions.

Ces inscriptions à titre initial ne concernaient que les juments et les étalons de montagne. Une commission d'inscription, composée de trois membres, se déplaçait sur simple demande de l'éleveur. Ce programme a porté ses fruits puisqu'un an après sa mise en place, 500 nouvelles inscriptions avaient déjà été réalisées. Au final, plus de 2000 Pottok de montagne ont été recensés sur les cinq années qu'a duré ce programme.

Ce programme a également permis de réaliser des études génétiques et éthologiques permettant de préciser davantage les caractéristiques de la race. La mise en route de ce programme a également conduit à une prise de conscience des éleveurs et à une volonté de privilégier la qualité à la quantité. (56, 2, 5)

Les actions menées ont désormais pour but l'éradication progressive de la divagation d'étalons non agréés, qui ruine les efforts des éleveurs et oblige à réaliser des contrôles de filiation.

L'A.N.P. et les instances responsables tentent de sensibiliser les mairies, afin qu'elles mettent en place les dispositions en vigueur depuis longtemps et interdisent la monte publique aux étalons non agréés. L'A.N.P. a également mis en place des aides pour les propriétaires dont l'étalon a été retiré de la monte publique.

Elle organise également des cycles de formation pour les éleveurs, qui rencontrent un succès indéniable, sur le thème de l'hippologie, de la présentation en main, de l'approche des poulains, de la maréchalerie et du marquage-pointage-soins.

Elle a créé au sein de la commission du berceau des cellules de massif, dont le but est de rapprocher les éleveurs qui pourront ainsi confronter leurs expériences, distribuer et faire remonter les informations et améliorer l'entraide. Parallèlement a été mise en place une commission hors berceau pour regrouper les éleveurs éloignés qui ont pour but de valoriser le Pottok dans les différentes disciplines équestres.

Elle participe également aux efforts entrepris par la Fédération d'Aquitaine des Eleveurs et Propriétaires de Poneys (F.A.E.P.P.) pour la procuration d'une aide destinée aux éleveurs qui souhaitent élever des poneys prêts à l'utilisation et les mener en compétition.

Des efforts ont également été fournis dans le domaine de la communication : un site Internet a été créé (5), une documentation et un catalogue des étalons a été réalisé, des Pottok préparés sont présentés en activité lors des grandes manifestations.

L'A.N.P. a également renforcé sa capacité de gestion de la race, en collaboration avec les Haras Nationaux, en se dotant d'un matériel informatique. Celui-ci lui permet de consulter via internet la base de données du S.I.R.E.. Elle peut ainsi procurer, selon la région, la liste des étalons agréés en monte publique pour la production en Pottok. (56, 2, 5)

Un rapprochement avec les autorités espagnoles est en cours de négociation : le ministre de l'agriculture du pays basque espagnol a donné son accord pour la mise en place,

en collaboration avec l'A.N.P. et les Haras Nationaux, d'un programme d'identification de la population des petits chevaux d'Euzkadi. Celui-ci se ferait sur le modèle de ce qui a été réalisé en France.

Des contacts du même type ont également été pris avec les autorités de la Navarre.

L'A.N.P. suit également avec soin l'évolution de l'association suisse du Pottok, intervenant lors de l'organisation des concours de sélection de la race.

La création d'une « Maison du Pottok » est considérée comme une nécessité absolue. L'A.N.P. a d'ores et déjà sélectionné le site proposé par la commune de Sare. Elle affine désormais ses réflexions sur les objectifs et les contacts nécessaires à la mise en place du dossier.

Un centre international du Pottok est également en cours d'étude. Il permettra, dans le futur, la présentation au grand public de Pottok en libre parcours, de toute taille (1,15 à 1,47 mètres) et de robe baie, noire, alezane ou pie, ainsi que de Pottok en activité sur des reprises de dressage, d'obstacle et d'attelage.

En attendant, elle organise sur demande des visites chez certains éleveurs. (56, 2, 5)

B. LES HARAS NATIONAUX

1. Historique

Au XVIIème siècle, afin de remonter ses régiments de cavalerie sans avoir besoin d'importer les chevaux, Louis XIV charge Colbert d'organiser ses haras et l'étalonnage public.

L'arrêt du Conseil du Roi du 17 octobre 1665 créera l'administration des Haras Nationaux. Il établit également les fonctions de Garde étalons. Les étalons achetés par l'Etat seront mis en dépôt chez des particuliers.

En 1717, le Règlement des Haras se modifie pour développer la mission des Haras royaux centrée sur l'amélioration de chaque race régionale par ses propres reproducteurs.

A la révolution, le décret du 29 janvier 1790 supprime les Haras et toute la réglementation en vigueur pour l'élevage du cheval au nom de la liberté individuelle. Les étalons des Haras Nationaux sont achetés par les éleveurs.

Napoléon Ier, après la découverte des qualités des chevaux de sang arabe, rentre en France avec quelques-uns de ces chevaux. Face aux besoins de ses troupes en chevaux, il signe le 4 juillet 1806, un décret impérial reconstituant une administration des Haras dépendant du ministère de l'Intérieur. Elle doit gérer six haras accueillant étalons, juments et poulains, trente dépôts d'étalons et deux écoles vétérinaires (Lyon et Alfort). Les Haras impériaux ont pour mission de mettre des étalons de prix à disposition des particuliers pour créer ou entretenir les races et d'aider les éleveurs.

Sous Louis XVIII, un nouveau système de Haras est mis en place, fondé sur des croisements rationnels et une sélection issue de l'indigénat.

Sous la troisième république, le Maréchal de Mac-Mahon fait voter le 29 mai 1874 la loi organique des Haras, dite loi Bocher, qui redéfinit une nouvelle fois cette administration. C'est là que les divers établissements répartis sur le territoire français le divisent en « circonscriptions ».

Lorsque la guerre de 1914-1918 marque le déclin de la cavalerie, les Haras nationaux doivent répondre à l'évolution des besoins de la société.

C'est en 1999 que l'Etablissement Public Administratif « Les Haras Nationaux », dépendant du ministère de l'agriculture, fut créé, marquant une nouvelle étape.

La signature d'un contrat d'objectif sur une période de cinq années (2003-2008) est l'occasion d'effectuer une re-fondation de l'une des plus vieilles institutions de l'état. La modernisation des Haras Nationaux passe par une transformation culturelle et organisationnelle. Aujourd'hui, ce sont des prestataires de service auprès des éleveurs, organisation socioprofessionnelles et collectivités territoriales. (37)

2. Intervention des Haras Nationaux dans la gestion de la race

L'administration des Haras contrôle les étalons et les poulinières. Elle établit les certificats d'origine et apporte le poids de son autorité à certifier l'exactitude des documents qui établissent les lignées.

Le directeur du Haras National de la circonscription de Pau-Gélos est le président de la commission d'inscription des Pottok et le président des différents jurys de concours de la race. C'est lui qui désigne les étalons aptes à faire la monte publique et qui accorde des primes d'approbation aux meilleurs. (56)

D'un point de vue économique, la plus grande part des recettes de l'A.N.P. provient d'une subvention de l'Administration des Haras, allouée par le Ministère de l'Agriculture.

C'est la politique des Haras qui, lors de l'accroissement de la demande en poney au niveau national, a orienté cette demande vers des poneys français plutôt qu'étrangers. L'un des trois moyens mis en œuvre à cette occasion fut de réaliser la promotion des races françaises déjà existantes dont le Pottok fait partie. (47)

C'est également sous leur impulsion que fut créée l'A.N.P.. Puis ce furent les Haras Nationaux qui, pour créer le plus rapidement un poney de sport de grande taille, apte à tous les usages, incitèrent les éleveurs à pratiquer des croisements et mirent à disposition à cet effet des étalons Welsh et Arabe. (47)

En 1977, les Haras Nationaux décidèrent d'acquérir un étalon Pottok « Superbe » pour l'affecter à la circonscription de Pau. A partir de cette année-là, le Chef du Service des Haras et de l'Equitation dressa un programme de sélection et d'amélioration des poneys de race Pottok. Ce programme vient s'inscrire comme une aide à l'économie montagnarde. (47)

Depuis cette année-là, les Haras Nationaux mettent toujours à disposition des éleveurs un étalon Pottok agréé à la monte publique à la station du Haras de Pau. (37, 56, 47)

V. AUTRES STANDARDS ET SITUATIONS DU POTTOK DANS D'AUTRES PAYS EUROPEENS

A. SITUATION AU PAYS BASQUE ESPAGNOL

Des divergences existent également au Pays basque Sud entre les partisans de la conservation de la race d'origine regroupés au sein de l'association « Bizkaia Pottoka » fondée en 1988, et ceux qui acceptent le Pottok plus grand, de robe pie ou alezane, regroupés en associations d'éleveurs. Ces associations d'éleveurs sont au nombre de une par province et sont réunies au sein de l'Associacion Vasca de Caballos de Raza Poney Vasco Pottok, fondée en 1985.

Cette association d'éleveurs s'est unie à l'A.N.P. en 1987 pour créer la « Fédération Internationale du Pottok ». De son côté, Bizkaia Pottoka s'est unie à son homologue du Nord, l'A.F.P.T.O., pour créer en 1996 la « Fédération Internationale Euskal Herriko Pottoka ».

Cependant contrairement à la situation française, les pouvoirs publics, les Diputaciones, soutiennent Bizkaia Pottoka. Cette association (Bizkaia Pottoka) s'appuie également sur des peintures rupestres et des études morphologiques (de Ferreras, Carreras et Armendariz –34, 26, 21, traduction dans 56-) pour défendre et valoriser le Pottok de type primitif. (56)

1. Livre généalogique espagnol

Avant 1995, la gestion du livre généalogique espagnol était confiée à Cria Caballas, un organisme dépendant du Ministère espagnol de la défense. Ce livre généalogique était reconnu par l'A.N.P. et il existait alors une équivalence des papiers entre le Nord et le Sud du Pays basque.

En août 1995, le gouvernement basque et plus précisément le Departamento de Industria, Agricultura y Pesca prend en charge la gestion de la race, par l'intermédiaire des Diputaciones de chaque province. De plus, un arrêté est passé pour créer les bases légales du livre généalogique.

Dans cet arrêté, on distingue deux chapitres.

Le premier chapitre contient :

- Les caractères morphologiques et zoométriques de la race.
- Une proposition de classement noté (1 à 10) suivant la pureté des Pottok. Les paramètres sont notés différemment en fonction de leur importance. Il s'agit de : la tête et l'encolure, l'épaule et le garrot, le poitrail et les côtes, le dos et le rein, la croupe et la queue, les membres et les aplombs, les caractères sexuels, le tempérament et l'ensemble des formes.

Le deuxième chapitre comprend les différentes sections du livre généalogique :

- La section A : elle contient les sujets conformes au standard de robe noire ou baie foncée, d'une hauteur au garrot inférieure ou égale à 1,30 mètres. Elle est réservée aux Pottok présentant les caractéristiques du type originel.
- La section B : elle contient les sujets conformes au standard, de robe pie, alezane ou grise, d'une hauteur au garrot inférieure ou égale à 1,40 mètres ainsi que les

sujets qui rentreraient dans la description de la section A mais qui ont une hauteur supérieure à 1,30 mètres.

- La section C : les inscriptions s’y font uniquement au titre de l’ascendance. Il s’agit de croisements entre des juments Pottok et des étalons d’autres races. Ils doivent être d’une taille au garrot inférieure ou égale à 1,47 mètres et avoir au minimum 50% de sang Pottok. Se rajoutent à ceux-là les animaux qui pourraient correspondre à la description de la section B, si ce n’est que leur taille est supérieure à 1,40 mètres.

Le troisième chapitre comprend les modalités d’inscription. Au titre de l’ascendance les inscriptions se font dans les sections en fonction du tableau 3 ci-dessous.

Tableau 4: Inscription au titre de l’ascendance en fonction de la section d’appartenance des parents au Livre Généalogique espagnol

Appartenance des parents	A	B	C
A	A	B	C
B	B	B	C
C	C	C	C

Ces sections ont été mises en place pour essayer de mettre tous les éleveurs d’accord, malgré leur divergence de point de vue. Une section spéciale a été créée pour le type originel et ainsi permettre de le protéger de l’apport de sang des Pottok des autres catégories.

L’A.N.P. ne reconnaît plus ce livre généalogique, et par conséquent, il n’existe plus d’équivalence des papiers d’origine entre le Pays Basque Français et Espagnol. (56, 2)

2. Etude génétique réalisée au Pays basque Sud

Elle a été réalisée par MAGUREGUI LLAGUNA (42, traduction trouvée dans : 56) à la Faculté Vétérinaire de Cordone sur 70 Pottok. Elle a porté sur les groupes sanguins et le polymorphisme biochimique des protéines sériques. Elle a donné lieu à des comparaisons avec les résultats d’autres populations afin de donner des hypothèses sur l’origine du Pottok.

Sept groupes sanguins ont été utilisés : A,C, D, K, P, Q et U.

Un grand nombre de protéines plasmatiques ou sériques, érythrocytaires ou leucocytaires sont polymorphes. Tous les variants électrophorétiques d’une même protéine forment un système électrophorétique. A chaque facteur antigénique ou variant électrophorétique correspond un allèle obéissant aux lois de Mendel. Dix systèmes électrophorétiques ont été étudiés : A1B, Alb, Es, Gc, GPI, Hb, PGD, PGM, Pi, Tf.

Les résultats ont montré une hétérogénéité génétique élevée : 0,4493 de taux moyen d’hétérozygotie. Cette hétérogénéité a toujours été visible sur les populations en liberté et en l’absence d’un stud-book fermé.

La présence de l’allèle Dcfigkm pourrait révéler la présence d’une infusion sanguine de Pure Race Espagnole. De la même façon, la présence de l’allèle Ddekl indiquerait une infusion sanguine arabe. Mais l’allèle TfJ, marqueur de la race Pure Race Espagnole n’est pas

déecté. Alors que deux nouveaux allèles, non encore standardisés, ont été découverts dans le système Pi : b et e. (56)

3. Nombres de Pottok

En 1983, d'après CARRERAS (26, traduction dans 56), il était dénombré en Pays Basque Sud : mille trois cents Pottok sur le département de Biscaye, cent cinquante sur celui d'Alava et quatre cents cinquante sur ceux de Navarre et de Guipuzcoa ; soit un total de mille neuf cents Pottok.

D'après ARMENDARIZ (21, traduction dans 56), dix ans plus tard, n'étaient plus recensés que : soixante dix Pottok en Alava (d'après les chiffres communiqués par la Diputacion Foral de Alava) ; trois cent cinquante en Biscaye ; quatre vingt dix en Guipuzcoa (d'après les chiffres communiqués par la Diputacion Foral de Guipuzcoa) ; et cinquante-cinq en Navarre (d'après les chiffres de l'Asociacion Vasca de Caballos de raza Poney Vasco Pottok) ; pour un total de cinq cent soixante-cinq Potoks. La population totale de Pottok est alors en forte régression même si l'on ajoute les poneys semi-sauvages non répertoriés qui la feraient avoisiner alors les mille à mille cinq cents têtes.

B. STANDARD SUISSE

C'est le seul stud-book étranger reconnu par l'A.N.P.. Le directeur de l'A.N.P. se déplace pour aller présider le jury d'approbation permettant l'inscription des poneys au stud-book Pottok et l'approbation des étalons. (2)

Jusqu'en 2002, c'est l'Association Suisse du Pottok qui s'occupait de tout ce qui concernait le Pottok en Suisse. En 2002, avec une seule naissance de Pottok en Suisse, elle décide d'intégrer la Fédération Suisse des Poneys et Petits Chevaux (F.S.P.C.) pour former la section Pottok. La F.S.P.C. a été créée dans le but de sauvegarder les intérêts de l'élevage, de l'emploi et de la détention des poneys et des petits chevaux et de promouvoir leur engagement dans des épreuves sportives.

Elle soutient et représente ses membres (notamment les différentes sections dont la section Pottok) auprès du public, des autorités et des autres organisations nationales et internationales.

D'après les statuts de la F.S.P.C. (édition du 03/03/2007 révisé à Buswill le 01/03/2008), « la fédération poursuit ses buts entre autre par les moyens suivants :

- Elaborer un modèle pour la fédération et tâcher de le réaliser en entier,
- Tenir les stud-books concernant les races de poneys et petits chevaux reconnues par la fédération,
- Définir et publier le standard de la race,
- Edicter les règlements et les directives d'applications y étant relatives,
- Informer et conseiller les membres dans tous les domaines de l'élevage, de l'emploi, du sport et de la détention des poneys et des petits chevaux,
- Susciter et propager la compréhension de l'élevage, de l'emploi et de la détention des poneys et des petits chevaux auprès des autorités, des organes fédéraux et du public en général par des publications dans la presse spécialisée et dans la presse quotidienne etc.,

- Représenter et sauvegarder les intérêts suisses auprès des organisations internationales,
- Promouvoir les poneys et les petits chevaux pour les loisirs et le sport,
- Promouvoir l'accès des adultes montant des poneys et des petits chevaux aux activités des loisirs et au sport,
- Soutenir et coordonner des expositions, des approbations d'étalons, des événements sportifs et des compétitions,
- Organiser des voyages dans des pays d'élevage, à des expositions à l'étranger, à des événements sportifs etc.. » (51, 52)

Nous venons de voir comment la race Pottok était décrite actuellement, ainsi que la façon dont elle était élevée et les organismes en charge de sa gestion. Nous allons donc maintenant nous intéresser aux origines de cette race et à la façon dont elle et tout ce qui l'entoure à évoluer pour en arriver à la situation actuelle.

DEUXIEME PARTIE :
ORIGINE ET EVOLUTION DE LA RACE POTTOK

I. ORIGINE DE LA RACE POTTOK

A. ETYMOLOGIE

Originellement, le terme « Pottok » désignait le petit d'un animal quelconque. Puis ce terme s'est spécialisé pour désigner un cheval de petite taille.

Le mot Pottok signifie en basque « petit cheval ». Dans la langue basque, l'euskara, il n'y a pas de genre et les articles français le, la sont traduits au singulier par un A et au pluriel par un AK en terminaison du mot. D'où en basque, le petit cheval ou le poney se dira « Pottoka » et les poneys se diront « Pottok ». (56, 23, 47)

Le Pottok, puisqu'il dépasse rarement dans son milieu naturel 1,32 mètres, devrait normalement être nommé poney. En effet, les poneys sont par définition des chevaux de taille inférieure à 1,47 mètres. Cependant nous le désignerons plus souvent par l'expression « petit cheval » car cette expression a de tout temps servi à son égard et que le Pottok a toujours été considéré comme se rapprochant davantage par ses formes et ses allures du cheval que du poney.

Toutefois, le Pottok tel que nous le connaissions lors de sa création correspondait parfaitement à la définition de RIANCEY (50) : « Le poney est un cheval de petite taille qui a conservé les caractéristiques principales d'un type ancestral modelé par des conditions géographiques difficiles », comme nous allons le voir maintenant.

D'après INTXAUSTI et PASCUAL (38, traduction dans 56), le terme « Pottok » viendrait de la monosyllabe « pott-pott-pott » que les éleveurs émettent lorsqu'ils s'approchent de ces chevaux semi-sauvages en montagne, son semblable à celui que produisent les Pottok en fin de hennissement. Une autre hypothèse avance que Pottok serait une onomatopée qui reproduirait le son des sabots contre le sol, lors du galop ou du trot.

D'après PAVLOVSKY (46), le mot « Pottok » apparaît pour la première fois dans un dictionnaire d'Euskara en 1905, plus précisément dans celui du père R.-M. de AZKUE. Le premier dictionnaire basque, manuscrit, du chanoine HARRIET en 1741 ne le mentionnait pas encore. Nous ne le retrouvons d'ailleurs pas non plus dans les lexiques et vocabulaires du XVIIIème et XIXème siècles.

Par contre, nous trouvons au XVIIème siècle, le mot « Potro » pour poulain, cité par Arnaud d'OIHENART. Au fil des décennies, apparaît aux côtés de ce mot le mot « Potto », la prononciation du mot « Potro » subissant au fil des décennies une altération faisant disparaître la lettre R. Le père R.-M. de AZKUE (29) donne alors au mot « Potto » la même signification que « Potro » : poulain, jeune cheval.

L'hypothèse la plus vraisemblable est alors que le suffixe KA s'est rajouté à « Potto ». Pottok traduit aujourd'hui l'idée de jeune cheval ou de cheval de petite stature, surtout dans le Pays Basque Nord, le Pays Basque Sud lui préférant souvent le terme de « Moxal ». (56)

En tenant compte de toutes ces considérations, nous emploierons au final indistinctement les termes de poney, petit cheval et Pottok pour le désigner.

B. ORIGINE ET HISTOIRE DU PONEY POTTOK

L'origine du Pottok est parfois difficile à élucider. Plusieurs questions se posent : d'où viennent ces petits chevaux ? Sont-ils les descendants directs des équidés préhistoriques ou bien furent-ils introduits là artificiellement et abandonnés à la vie sauvage ? Ont-ils quelques liens de parenté avec les races de chevaux du Midi de la France ? (23)

Une enquête réalisée en 1975 (23) auprès des éleveurs et des hommes de science basque et complétée par une étude bibliographique révèle certains points :

- A la question « A quand remonte l'origine du Pottok ? », les basques sont unanimes pour répondre « Mais ils ont toujours été là. »
- M. PARACHOU d'Hasparen dit qu'ils font partie du pays basque au même titre que la langue et les traditions basques.
- M. DUTOURNIER de Sare dit que l'élevage et la commercialisation des Pottok étaient bien connus au XIX^{ème} siècle.
- Les écrits basques relatent la présence du Pottok à partir du VIII^{ème} siècle, époque de l'invasion arabe, selon M. HARITSCHELLAR, conservateur du musée de Bayonne.
- D'après le chanoine NARBETZ, un historien du Pays basque, aucun texte latin par contre ne mentionne l'existence du petit cheval basque.

Il serait tentant de penser que le Pottok a subi l'influence de croisements avec les chevaux arabes ou barbes ou que leur origine remonte à quelques chevaux égarés, redevenus sauvages, dans les Pyrénées depuis la domination maure du VIII^{ème} siècle. Seulement aucun élément n'est là pour le confirmer. Nous pensons plutôt que les Pottok vivent isolés sur les montagnes depuis l'époque paléolithique et qu'ils sont un témoignage vivant des petits chevaux préhistoriques. Cette thèse là peut-être étayée comme nous allons le voir. (23)

1. Origine du poney Pottok

❖ Origine des Equidés

Si nous remontons jusqu'à 60 millions d'années avant notre ère, nous pouvons retrouver le tout premier ancêtre que nous connaissons de ce qui évoluera par la suite pour donner les Equidés : l'Eohippus, peuplant l'Amérique du Nord, l'Asie, l'Afrique et l'Asie. A cette époque-là, l'ancêtre des équidés actuels ne mesurait que 30 centimètres de haut et possédait quatre doigts sur les membres antérieurs et trois sur les membres postérieurs. (47, 39)

Pendant les 10 à 20 millions d'années suivants, il évolua, passant à travers différents stades :

- D'abord le Mésohippus, haut de 70 centimètres et ne possédant plus que trois doigts sur les antérieurs.
- Puis le Méryhippus atteignant les 90 centimètres.
- Puis le Pliohippus et l'Hypparion qui furent contemporain, avec une taille similaire de 110 centimètres au garrot et qui ne s'appuyaient plus que sur un seul doigt, le doigt III.

Au Pléistocène (de 1 million à 80 000 ans avant notre ère), le *Pliohippus* d'Amérique du Nord va donner naissance au type *Equus* proche de l'*Equus prezwalsky*. Celui-ci va se répandre en Asie probablement en traversant le pont naturel qui réunissait alors l'Alaska et la Sibérie. Puis de l'Asie il va migrer en Europe et en Asie mineure, en Arabie et en Afrique du Nord. Il disparaîtra par contre complètement d'Amérique du Nord par la suite. (47, 39)

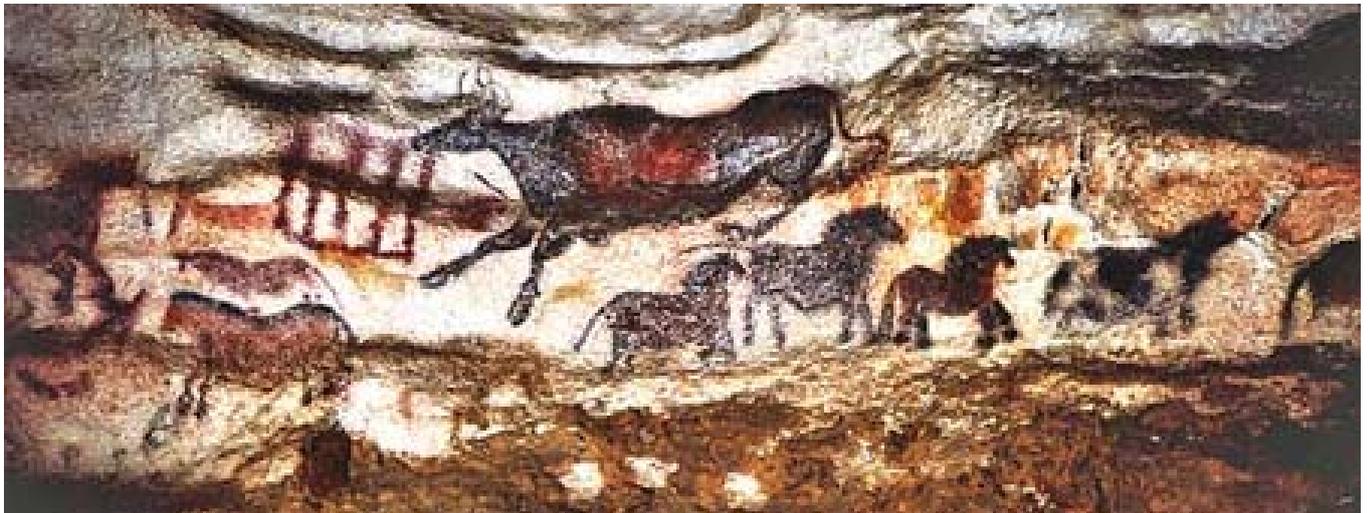
❖ Origine du Pottok

C'est seulement 30 000 ans après l'arrivée du type *Equus* que les hommes ont commencé à peindre et représenter le cheval.

Au Paléolithique supérieur (de 35 000 à 7 000 ans avant notre ère), les peintures rupestres nous apprennent que les Pyrénées devaient être une région froide à glaciers permanents car des espèces comme le mammouth ou le renne étaient représentées aux côtés de la plupart des représentants de la faune actuelle. Cependant P. TILLAC en 1934 écrit dans GURE HERRIA que l'ancêtre des Pottok n'aurait pas émigré vers le Nord pour suivre le climat rigoureux comme ces deux espèces mais serait demeuré sur place en Europe occidentale : « Ce cheval du Pays basque se retrouve un peu partout, ce solipède nous semble être la première race de chevaux qu'ait connu l'humanité et nous le tenons pour le descendant domestique des petits chevaux sauvages de Solutré de la période Aurignacienne. ».

Les peintures rupestres des cavernes d'Altamira en Espagne ou de Lascaux en France (figure 50) à cette période prouvent l'existence de chevaux de type vraisemblablement *Equus Prezwalsky* mais modifié. En effet dans la zone comprenant la France du Sud-Ouest et la péninsule ibérique, nous nous trouvons en présence d'un rameau de chevaux à robe bai brune. (47, 56, 39)

Figure 50 : Fresque des grottes de Lascaux, 1700 avant notre ère (5)



Le Pays basque est également riche en sites archéologiques. L'un des plus fournis, celui des grottes d'Isturitz, outre de nombreux ossements de proies dépecées, nous a offert de nombreuses œuvres d'art de la période magdalénienne (14 000 à 7 000 avant J.-C.) inspirées notamment de la vénération des artistes pour les animaux. Le sujet prédominant des gravures retrouvées sur des lamelles osseuses est la tête du cheval, la proie favorite des chasseurs. (56, 47, 5, 39)

Nous reconnaissons dans ces images la physionomie du Pottok : un cheval de petite taille, à la tête plutôt volumineuse, à profil droit légèrement concave au niveau des yeux, aux naseaux ouverts et à la lèvre inférieure petite, aux longs poils abondants sous les ganaches et sur l'auge. La crinière était vraisemblablement hirsute, différente en cela de celle droite et dressée du cheval de Prejwalsky, mais également de la crinière abondante et longue que nous connaissons au Pottok du XX^{ème} siècle. Les membres sont courts, aux articulations fines et robustes, couverts de peu de fanons. Le dos est plutôt long avec la queue placée bas. Le site d'Ekain en est le plus représentatif (1, 47).

Ces grottes nous prouvent l'existence de chevaux sauvages au Pays Basque dès le Paléolithique, probablement apparenté au cheval de Solutré (*Equus ferus solutrensis*), petit cheval de profil concave aux pattes fines qui vécut en Europe occidentale du Paléolithique supérieur au Mésolithique. Faute de preuves nous pensions que la population s'était éteinte à cette époque. Toutefois les découvertes sur le gisement de Zatoya en Navarre prouvent sa présence au Néolithique. Même si la population était très faible au Mésolithique, nous pouvons penser aujourd'hui qu'il y a eu continuité de cette population au Pays basque. (56, 47, 39)

❖ Lien avec le cheval de Solutré

P. MEJONIN (cité dans 23) en 1895 a étudié les chevaux fossiles de Solutré. Le crâne du cheval préhistorique conservé au Museum d'Histoire Naturelle de Paris a un profil rectiligne. Sa longueur de l'apophyse occipitale à l'os incisif est de 55 centimètres. Sa largeur entre les arcades zygomatiques est de 24 centimètres.

Ces mesures se rapprochent de la moyenne observée dans l'étude morphologique de J.-B. BONNET effectué en 1975 (23). Les résultats de cette étude donnaient une longueur de 55 centimètres, une largeur de 25 centimètres et un profil rectiligne légèrement concave entre les deux yeux.

Tableau 5 : Comparaison entre les résultats de l'étude réalisée en 1975 par J.-B. BONNET et les dimensions du crâne du Cheval de Solutré (23)

	Cheval de Solutré	Moyenne des dimensions obtenus sur un Pottok adulte par J.-B. BONNET
Largeur de la face (entre les points les plus saillants de l'arcade zygomatique)	24 centimètres	25 centimètres
Longueur de la face (depuis la protubérance occipitale jusqu'au bord inférieur de l'os incisif)	55 centimètres	55 centimètres

D'autres ossements de morphologie identique furent trouvés dans le Tarn à Bruniquel et en Navarre espagnole à Cortès d'après BATALLER (22, traduction dans 56) en 1952.

Dernièrement d'autres ossements de chevaux sauvages préhistoriques ont été mis à jour par le professeur ALTUNA de San Sebastian en l'an 2000 au cœur même du berceau de race. Datés par le procédé du carbone 14, deux squelettes confirment la présence de chevaux

de Solutré dans les Pyrénées occidentales, ancêtre probable du Pottok de type originel d'aujourd'hui, respectivement en 3500 et en 5500 avant Jésus-Christ. (39)

Il est alors permis de penser grâce à ces vestiges paléontologiques que des chevaux sauvages de petite taille, apparentés aux « chevaux de Solutré » peuplaient les étendues d'Europe du Sud-Ouest. Puisque aucune race d'Europe centrale ne semble avoir de parenté avec le Pottok, il semble que sa parenté avec le cheval de Solutré soit la plus vraisemblable.

Etant la proie favorite des chasseurs, beaucoup ont été alors exterminés et les quelques rescapés de ces massacres se seraient réfugiés dans les Pyrénées où ils étaient relativement protégés. Les Pottok seraient leurs descendants. (47, 23, 39)

Il n'en reste pas moins que l'hypothèse la plus probable reste que le Pottok soit une race locale conservée à l'état primitif à travers les siècles (figure 51) et qui a été contemporaine de cette civilisation Franco-Cantabrique (se traduisant notamment par de remarquables peintures et gravures rupestres) qui, à la fin du Paléolithique supérieur, s'étend d'Asturies à la Dordogne. (47, 23, 56)

Cette hypothèse est encore renforcée par la grande fréquence des robes baies, baies foncées et noires. En effet, les montagnes basques sont très humides et, d'après la loi de Gloger, les populations animales voient la proportion de mélanine de leur tégument augmenter avec l'humidité de leur zone d'existence. (23)

Figure 51 : Photo de Pottok sur l'Artzamendi en 1952 (39)



2. Histoire du Pottok

❖ Essai d'accroissement de hauteur

A la fin de la période glaciaire, le climat devient très humide et la faune s'appauvrit. Au début de l'âge de cuivre (2 500 avant notre ère) se forme dans le Pays basque une culture dite « pyrénéique » à base de vie pastorale. Elle évoluera à sa façon malgré les nombreuses empreintes successives des grandes migrations humaines : ligures, ibères, celtes. Les basques se sont volontairement tenus à l'écart de toutes prises de positions tant que leur cadre et mode de vie n'étaient pas affectés. Cela les a protégés de l'influence des peuples passant les Pyrénées et venant envahir la région. (47)

Au XVII^{ème} siècle, un règlement parut et imposa aux éleveurs l'obligation de faire castrer les poulains qui à l'âge de 18 mois n'avait pas atteint 5 pans, soit 1,12 mètres, de haut.

Un règlement du 3 octobre 1668 rédigé par Armand de GRAMONT, comte de Griche et gouverneur du Béarn, ajouta que les juments devaient obligatoirement être couvertes par des étalons de 6 pans soit 1,35 mètres.

Mais cet effort génétique n'eut guère de résultats puisque, en 1788, l'inspecteur du roi estime que la Basse Navarre compte environ 900 juments presque toutes « petites cavales de 4 pieds 2 pouces et au-dessous constamment nourries sur les hautes montagnes dans les plus maigres pâtis ». Aucun cheval de la région ne fut considéré comme bon à être employé dans la cavalerie. (47)

❖ Apport possible de sang oriental (barbe, arabe)

L'étude des antigènes érythrocytaires et des constituants sériques constitue un des supports de l'analyse génétique des populations et en premier lieu des races considérées en tant qu' « isolats génétiques ».

Une recherche systématique des différents groupes sanguins spécifiques peut donc permettre de définir la structure génétique d'une population animale, d'une race ou même d'une fraction de race. (49, 53, 23)

Une étude a été réalisée en 1975 (23) sur des prélèvements de sang sur 20 sujets pris au hasard et dont les antigènes érythrocytaires ont été analysés. S'il s'agit d'un petit échantillon du point de vue statistique, il n'en est pas moins comparable à certains échantillons retenus par d'autres auteurs pour des travaux analogues. La signification relative reste liée en fait à la faible importance numérique de la population de Pottok.

L'intérêt d'une telle information réside dans la comparaison pouvant être faite avec des résultats analogues obtenus sur d'autres races de chevaux. La fréquence des divers antigènes varie en effet suivant la race. Il est toutefois illusoire de procéder à une comparaison statistique en l'état actuel des informations.

Résultats :

- Antigène A : sa fréquence assez élevée chez le Pottok est comparable à celle observée chez les autres races citées.
- Antigène D : sa fréquence est relativement très élevée par rapport à celle rencontrée chez les autres races de poneys et de chevaux de selle en Europe. Elle est complètement absente chez le Pur-Sang anglais.
- Antigène K : il est absent chez le Pottok. Ce point l'oppose au poney Shetland. Si nous observions ce phénomène sur un plus grand échantillon, nous pourrions alors le rapprocher de son absence chez l'Arabe et de sa relative rareté chez les autres races équines d'origine méridionale. (23) (tableau 5 et 6 ci-après)

Cela permettrait donc d'écarter l'hypothèse d'une migration dans le Pays basque de chevaux venant du Nord ou du Nord-Est de l'Europe.

Tableau 6 : Fréquence des divers antigènes érythrocytaires chez certaines races en France (23)

Race		Pottok	Pur Sang Anglais	Ardennais	Boulonnais
Nombre d'animaux étudiés		20	162	47	188
Groupe sanguin et Antigènes érythrocytaires					
A	A1	0,7	0,79	0,532	0,862
C	C	0,75	0,938	0,723	0,507
D	D1	0,35	0	0,511	0,835
E	E	0,3	0,204	0,021	0,149
F	F	0,85			
G	G	0,15			0
H	H1 et H2	0,2	0		0,069
I	I				0,771
J	J1	0,4	0,081		0,152
	J2	0,5			0,191
K	K	0			0
O	O	0,2			
Fr	Fr1	0,5			
	Fr3	0,7			
	Fr4	0,25			
	Fr5	0,7			
	Fr6	0,4			

Tableau 7 : Fréquence relative des divers antigènes érythrocytaires chez diverses races de poneys et de chevaux primitifs (23, 49)

Race		Pottok	Fjord	Tarpan	Cheval de montagne de Bosnie	Poney Kirdi	Shetland
Localisation			Pologne	Pologne	Yougoslavie	Tchad	USA
Nombre d'animaux étudiés		20	102	71	78	40	391
Groupe sanguin et Antigènes érythrocytaires							
A	A1	0,7	0,206	0,915	0,500	0,625	0,334
C	C	0,75	0,872	0,83	0,705	1	0,879
D	D1	0,35	0,01	0,211	0,230	0	0,250
E	E	0,3	0,814	0,45	0,038	0,022	
F	F	0,85					
G	G	0,15	0,049	0,181			
H	H1 et H2	0,2	0,49	0,422	0,410	0	0,181
I	I		0,216	0,887			
J	J1	0,4	0,019	0,169	0,358	0,475	0,227
	J2	0,5		0,483	0,846		
K	K	0	0,333	0,014	0,075		0,327
O	O	0,2					
Fr	Fr1	0,5					
	Fr3	0,7					
	Fr4	0,25					
	Fr5	0,7					
	Fr6	0,4					

Le poney Pottok semble ainsi constituer une race bien particulière qui aurait été conservée pure et qui aurait été soumise presque exclusivement aux seules influences du Sud, notamment celles de chevaux Arabes et Barbes.

Cependant les Pyrénées tenant lieu de passage dans le cadre des migrations humaines, si apport de sang oriental il y a eu, alors il n'a jamais du être général. Cette influence, qui a pu avoir lieu à l'époque des Ibères, nous ne pouvons que la suspecter car le temps a ensuite remodelé le Pottok en lui redonnant les formes qu'il avait toujours eues dans son milieu primitif. (47)

En effet :

- Même si comme le barbe, la queue du Pottok est attachée bas, il n'en a pas le profil convexe.
- Sa tête au profil rectiligne légèrement concave au niveau des yeux, avec un nez bien dessiné, aux naseaux grands et finement ciselés, aux formes anguleuses et à la lèvre inférieure petite et triangulaire, ne semble guère devoir être attribuée à une influence orientale puisque c'est le type même des chevaux reproduits en gravure sur os retrouvés dans les grottes d'Isturitz.
- La robe grise si fréquente chez les chevaux arabes et barbes, et que l'on retrouve chez les races qui en sont issues par croisement est inexistante chez le Pottok. (47)

Nous voyions donc plutôt le Pottok comme un type vraiment indigène. (23)

❖ Le Pottok, race pure préservée par son milieu pendant des siècles

Seuls quelques rares spécimens ont une couleur analogue à celle du cheval de Prejwalsky (figure 52) dont nous pensons la race issue : isabelle aux crins sombres, aux extrémités des membres foncés, à la partie supérieure de la queue beige et au nez clair. C'est une couleur rarement atavique qui disparaît.

Néanmoins, les Pottok de robe baie conservent souvent un nez clair dit « nez avoine ». Le Pottok a vécu isolé géographiquement dans des montagnes pauvres sans aucune intervention humaine sur son mode de vie, conservant ainsi certaines caractéristiques du cheval primitif comme cette couleur de nez. (39, 47)

Figure 52 : Cheval de Prezwalski



L'institut Pasteur de Lyon en novembre 1968 chercha comme donneur de sang des chevaux de race particulièrement pure. Après examen, le Pottok se révéla un sujet idéal. D'ailleurs deux d'entre eux partirent pour servir de donneur. (47)

Nous avons également remarqué de tout temps et à juste raison la similitude entre le Pottok et le cheval mongol (figure 53 et 54). Toutefois une quelconque assimilation entre les deux est impossible puisque jamais les invasions mongoles n'atteignirent le Pays basque. En réalité, la ressemblance viendrait du fait que ce sont deux branches issues de *Equus Prejwalsky* et vivant dans des biotopes profondément originaux favorisant la conservation des animaux qui y vivent à l'écart dans un isolement presque complet. (47)

Figure 53 et 54 : Pottok à gauche et Cheval mongol à droite



3. Création de la race

Bien que connu et décrit depuis des décennies, le Pottok n'a été reconnu comme une race de poneys à part entière que depuis 1971. Cette reconnaissance est due à l'œuvre d'une poignée d'hommes.

Dans les années 60, les animaux de compagnie et de sport suscitent un regain d'intérêt de la part du grand public. Les poneys évidemment firent preuve à ce moment-là d'un attrait croissant. Or, à cette époque en France, nous ne connaissions que des races de poneys étrangères en dehors de la race Mérens. Des actions de sensibilisation durent par conséquent être entreprises auprès de ce public. (47)

Le 10 juin 1969, un Pottok fut offert comme ambassadeur du Pays basque à M. Georges POMPIDOU lors de sa venue quelques jours avant son élection à la Présidence de la République. (47)

Les postes monégasques en 1970 (année mondiale de la protection de la nature) émirent le 4 mai un timbre à l'effigie du Pottok. Celui-ci fut édité dans le cadre de la Fédération Mondiale de Protection des Animaux dont le prince Rainier de Monaco était président. (47)

Les particuliers furent ainsi amenés à découvrir le Pottok et les éleveurs surent répondre correctement à cette nouvelle demande.

Le 20 juillet 1969, un premier pas fut franchi avec la fondation d'un syndicat d'élevage du Pottok ou « poney basque ». Il s'agissait surtout alors de promouvoir le Pottok dans le sens de sa commercialisation. (47)

Puis une poignée d'hommes, emmenée par Paul DUTOURNIER et un vétérinaire, le Docteur J. BARNETCHE, sur les conseils de la direction des Haras Nationaux, constitua l'A.N.P. le 17 avril 1970. Le syndicat d'élevage du Pottok fut alors dissout. (56, 47, 5)

Peu après, le 27 janvier 1971, un inspecteur général des Haras Nationaux effectua une visite au Pays basque dans le but de faire un rapport au Ministre de l'Agriculture. A la suite de ce rapport, les Haras reconnurent officiellement le Pottok et décidèrent de l'ouverture immédiate et indispensable d'un livre généalogique. (47)

C. IMPLICATION CULTURELLE DE LA RACE DANS LA CULTURE BASQUE A SON ORIGINE

1. Le Pottok dans la mythologie basque

Le cheval occupe une place importante dans la mythologie basque. Qu'il soit le cheval blanc ailé qui capture des jeunes filles ou transforme l'or en poussière, les chevaux aux rênes d'or qui permettent aux garçons de faire la cour à l'élue de leur cœur, les chevaux de feu qui entrent et sortent des gouffres et étaient les serviteurs zélés de la déesse basque Mari, ou encore le cheval sans tête que l'on croisait parfois et qui engloutissait dans les entrailles de la terre celui qui répondait à son invitation, les récits mythiques où ils apparaissent sont nombreux et fortement enracinés dans la mémoire basque. (56)

D'autre part, les ancêtres basques attribuaient également de singuliers pouvoirs aux Pottok. Ainsi il existe de nombreuses localités où nous trouvons des empreintes de fer à cheval dont les cavaliers étaient des saints. De ces empreintes ou traces de pas jaillissent des fontaines aux vertus curatives extraordinaires. (56)

Par exemple, en Alava, quand mourut San Vitor, les paysans de Elotriaga et Aurkaute se disputèrent sa dépouille. Ils mirent finalement le saint sur une carriole tirée par deux Pottok pour le monter à la Sierra de Enzia. Arrivé en haut l'un d'eux glissa et laissa gravée sur un rocher une empreinte de sa ferrure. De celle-ci jaillit une source miraculeuse dont il est dit qu'elle guérit les maux de tête. (56)

Il a également été trouvé dans les dolmens de Pagapagorztia et Argarli, des dents de chevaux d'époque préhistorique, percées pour être portées probablement comme amulette. Même jusqu'à une époque récente, les mères disposaient dans les colliers de leurs enfants une dent de cheval garantissant sa protection et une bonne dentition. (56)

Pour les bergers du pays basque, les ossements d'une tête de cheval, plantés en haut d'une pique, garantissent la meilleure protection magique des fermes et des troupeaux. (56)

Nous retrouvons également le Pottok fort bien décrit dans les chants basques populaires. (56)

2. Jeux et traditions

De nombreux jeux traditionnels destinés à prouver sa force et son habileté utilisent le Pottok.

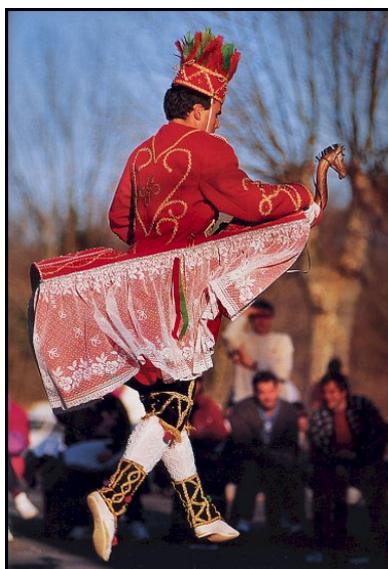
Ainsi l'Ahate et l'Antzara jokoa (ou jeu du canard et de l'oie) représentent une tradition lointaine où des cavaliers, montés sur des Pottok pomponnés pour l'occasion et lancés au grand galop, devaient tenter d'arracher le cou d'une oie ou d'un canard (vivants jusqu'au début du XX^{ème} siècle, puis tués préalablement), attachés par les pattes à une corde tendue au travers de la piste entre deux arbres. (56, 47)

Un autre jeu fréquent, l'Arrapa Pottoka, aujourd'hui interdit par la Société Protectrice des Animaux, utilisait le Pottok de façon traditionnelle. Des Pottok adultes et donc à moitié sauvages étaient descendus pour l'occasion et lâchés dans un enclos. Une équipe de deux hommes représentant une commune, devait alors réussir à attraper un de ces Pottok, à lui passer autour de l'encolure une corde à la manière d'un licol puis à l'immobiliser et le coucher et ce en un minimum de temps. Etaient notés alors le temps, la souplesse, les réflexes et la force, la brutalité étant, quant à elle, pénalisée. (56, 47)

Une autre tradition où le Pottok prend une place importante, malgré le fait que ce ne soit pas le poney en personne qui soit présent, est le rôle de Zamalzain dans les mascarades souletines. Celui-ci était un des personnages principaux de cette tradition typique de la province de Soule qui consistait, pour une troupe de jeunes d'un même village, costumés suivant des règles très précises, à visiter les villages voisins pour y donner une représentation de jeux et de danses au début de l'année. Le costume de Zamalzain (figure 55) se compose entre autre d'un bâti rectangulaire d'osier ou de bois léger qui figure un cheval-jupon très stylisé. De plus sur la partie antérieure de ce bâti est figurée une tête de cheval portée par un cou long et gracile. Cette encolure est empoignée de la main gauche par le danseur qui ainsi peut imprimer au mannequin des mouvements vers le haut ou vers le bas évoquant vaguement un cheval qui rue ou se cabre. La main droite tient un fouet. (56)

De la même façon, d'autres références aux chevaux se retrouvent au sein des autres personnages de premier rôle comme les Kerestuak ou hongreurs et les Marichalak ou maréchaux-ferrants. (56)

Figure 55 : Zamalzain



3. Place dans la tradition pastorale

Le Pottok a longtemps été un petit cheval ne nécessitant pas de soins et servant simplement d'appoint alimentaire ou pécuniaire en fonction des besoins.

En effet au Pays basque, le Pottok fait d'une certaine façon office de tirelire. Dans toutes les familles, surtout autrefois, il était coutume d'offrir une jument, en général pour la communion. Cette jument avait un petit puis un deuxième puis un troisième, et cela finissait par constituer une cagnotte.

De la sorte, toute la famille, du grand-père au petit-fils, possède des Pottok, cet élevage restant une production marginale au sein d'une autre activité principale. Même les fils partis en ville et travaillant dans l'artisanat conservaient en patrimoine des Pottok qu'ils « ramassaient » pour vendre dans les foires, si leur père ou un de leurs frères continuait l'exploitation. (47, 5)

II. MILIEU ET MODE DE VIE ORIGINEL

A. BERCEAU GEOGRAPHIQUE DE LA RACE

L'animal est le reflet du milieu naturel et du sol qui a nourri ses ancêtres et qui au cours du temps a modelé et adapté ses caractères originels. La taille, le type et l'intelligence, quoique déterminés par l'hérédité, peuvent être modifiés par l'environnement. (47)

C'est pourquoi déterminer le milieu écologique et l'aire géographique dans lequel a vécu le Pottok, et dans lequel il continue à vivre, est intéressant pour suivre l'évolution qu'a connue cette race.

1. Localisation

❖ Le Pays Basque

A son origine, le Pottok était indissociable du Pays Basque. La race a toujours été étroitement associée, et ce encore aujourd'hui, à cette région dans l'esprit des gens. C'est pourquoi, il semble important de définir ce que nous entendons quand nous parlons du Pays Basque.

La définition de ce terme demande à prendre en compte quatre ensembles différents (figure 56 à 61). (56)

Le premier de ces ensembles est celui que l'on appelle le Pays basque Français ou également Pays Basque Nord, ou Ipparalde en langue basque. Il est composé de trois provinces historiques :

- Le Labourd, Lapurdi en langue basque, dont le chef lieu est Ustaritz, 875 km² de superficie et 220 000 habitants. Cette province représente la façade maritime du Pays Basque Français.
- La basse-Navarre, Behe Nafarroa en langue basque, dont le chef lieu est Saint Jean Pied de Port, 1 345 km² de superficie et 30 000 habitants. Cette province est surtout composée de vallées.

- La Soule, Xiberoa en langue basque, de chef lieu Mauléon, 845 km² de superficie et 17 800 habitants, province plus montagneuse. Le pic le plus élevé du Pays Basque Français est le Pic d'Orhy qui culmine à 2 017 mètres en Soule.

Les deux premières provinces occupent l'arrondissement de Bayonne, tandis que la dernière comprend les cantons de Mauléon et Tardets. Le Pays Basque Français représente 40% de la superficie des Pyrénées Atlantiques et 43 % de leur population. Il est reconnu en tant que pays au sens de la loi dite Pasqua du 4 février 1995 suivant l'arrêté préfectorale du 29 janvier 1997.

Le deuxième ensemble que nous considérerons est également constitué de trois provinces situées en territoire espagnol et autrefois appelé Vascongadas. Ces trois provinces sont :

- Alava, dont la capitale est Vitoria (Gasteiz en langue basque), 3 037 km² et 300 000 habitants.
- Biscaye, dont la capitale est Bilbao, 2 217 km² et 1 100 000 habitants.
- Guipuzcoa, dont la capitale est San Sebastian (Donostia en langue basque), 1 980 km² et 700 000 habitants.

Ces trois provinces ont reçu le statut d'autonomie en 1979 et forment depuis une des 17 Communautés Autonomes de l'Etat Espagnol. Cette communauté autonome porte le nom soit de Comunidad Autonoma del Pais Vasco (C.A.P.V.), soit de Comunidad Autonoma Vasca (C.A.V.), soit en langue basque Euskal Autonomi Elkarte (E.A.E.), soit simplement de Pais Vasco. La capitale du C.A.V. est celle de la province d'Alava, Vitoria.

Le troisième ensemble est composé de la C.A.V. à laquelle sera adjointe la province de Navarre, dont la capitale est Pampelune. La Navarre est également une Communauté Autonome nommée Comunidad foral de Navarra. Elle fut créée en 1982. La Navarre est la province mère du Pays Basque. Elle couvre une superficie de 10 391 km² pour 600 000 habitants.

Cet ensemble qui regroupe les quatre provinces se trouvant en territoire espagnol est appelé Pays basque espagnol, ou Pays basque sud, ou Hegoalde en langue basque. Il est cinq fois plus grand en superficie que le pays basque français et dix fois plus peuplé. La montagne en occupe la moitié de la superficie avec comme plus haut sommet le pic d'Arie culminant à 2504 mètres.

Le quatrième ensemble est le Pays Basque au sens large, celui qui regroupe les sept provinces participant aux ensembles sus-nommés. Il couvre près de 20 551 km² et compte 3 millions de personnes.

Figure 56 (à gauche) et 57 (à droite) : Localisation du Pays Basque et ses différentes divisions



Figure 58 : Pays Basque Nord ou Ipparalde (Premier ensemble)



Figure 60 : Pays Basque Sud ou Hegoalde (Deuxième ensemble)



Figure 59 : Deuxième ensemble en lequel le Pays Basque peut être divisé



Figure 61 : Pays Basque dans son ensemble ou Quatrième ensemble qui peut être considéré



Les provinces ne furent en réalité réunies que brièvement au XI^{ème} siècle sous le sceptre de Sanche le Grand, alors roi de Navarre. Par la suite, la partie française fut attirée par le Nord et tomba sous l'influence de l'Aquitaine puis de la France. Elle fut ensuite englobée dans les Pyrénées Atlantiques avec le Béarn lors de la division administrative de la France en départements en 1790.

La partie espagnole se divisa aussi. Vascogondas et Navarre ont commencé à diverger dans les derniers siècles du Moyen-Âge, le premier attiré par la mer tomba sous l'influence de la Castille et la seconde se replia sur elle-même et sur sa civilisation territoriale. La séparation entamée depuis 700-800 ans fut aggravée par la guerre civile, la Navarre soutenant Franco et Vascogondas la République. (56, 47)

❖ Localisation du berceau de la race au sein du Pays Basque

Maintenant que nous avons défini le Pays Basque, nous allons essayer de définir ce qui est considéré comme le berceau de la race Pottok.

Le berceau de la race d'après le règlement du stud-book se limite à certains cantons des Pyrénées Atlantiques. (2)

Ceux-ci sont les cantons de : Aramits, Bayonne nord-ouest et nord-est, Biarritz, Bidache, Espelette, Hasparren, Iholdy, La Bastide Clairence, Mauléon, St Etienne de Baïgorry, St Jean de Luz, St Jean Pied de Port, St Palais, Tardets, Ustaritz.

Cela forme un territoire délimité par :

- A l'Ouest : l'océan Atlantique
- Au Nord : une ligne passant par les communes de Saint Jean de Luz, Espelette, Hasparren, Iholdy et Saint Jean Pied-de-Port.
- Au Sud : la frontière espagnole.

Cet espace représente 79 000 hectares de relief vallonné et surtout montagneux se situant dans les provinces du Labourd et de Basse-Navarre. Les Pottok vivent dans ce territoire sur les massifs montagneux de la Rhune, l'Artzamendi, le Baïgourra et l'Ursuya.

Bien entendu, il est également possible de trouver des Pottok sur le versant basque espagnol, au Nord d'une ligne passant par Vera de Bidassoa, Echalar et Elizondo. Mais cette partie là ne figure pas dans le berceau de la race française. (56)

Nous pouvons voir ici que l'association des éleveurs de Pottok a défini le berceau de la race d'après les frontières du Pays Basque français. C'est une délimitation vague, surtout d'ordre administratif. Elle a été établie en vue de la réglementation des inscriptions à titre initial au livre généalogique de la race Pottok. (47)

2. Relief et Structure physique

La chaîne pyrénéenne relève du grand mouvement alpin de l'ère Tertiaire. Elle est constituée d'un affleurement Précambrien et Hercynien de nature granitique, bordé de terrains secondaires

mésozoïques datant des époques Trias et Jurassiques, de nature calcaire, dolomitique ou schisto-gréseuse. (23, 47)

Les sols ont une certaine acidité et une pauvreté en argile et en calcaire. Nous y trouverons surtout des schistes, des gneiss, du grès, parfois des dolomies et rarement des calcaires.

L'analyse chimique des sols cultivés effectuée par le laboratoire du service agricole de Pau nous fournit les données suivantes : Azote : 3 % ; Potasse : 3% ; Acide phosphorique : rare ; Chaux : rare. C'est donc un sol pauvre et déséquilibré, impropre aux cultures productives sauf amendement. (23)

Le relief du Pays Basque est riche et complexe. La côte et la montagne en sont les paysages dominants.

A l'Ouest la côte est très découpée et de nature rocheuse différente selon la localisation. Nous y trouvons du grès calcaire près de la pointe Saint Martin, des marnes bleues sur la côte des basques et du flysh vers Bidart (figure 62). (56)

Figure 62 : Côte très découpée au niveau de Bidart



Les massifs tombent brutalement vers la mer en falaises impressionnantes pouvant atteindre des hauteurs de 300 à 400 mètres. Les estuaires des rivières côtières forment des abris naturels découpant la côte en de nombreuses baies ou ria (figure 63). (56)

Figure 63 : Massifs tombant assez brutalement, découpant la côte en baies



En arrière de la côte, nous retrouvons l'aspect classique d'un relief usé avec des monts arrondis et de faible altitude, des collines et des vallées s'affaissant vers les plaines de la Nive et de l'Adour (figure 64 et 65). Les vallées sont creusées profondément. Les montagnes petites et moyennes ont des pentes rigoureuses et des formes heurtées. (23)

Les principaux monts culminent à moins de 1000 mètres : Mondavin 750 mètres d'altitude, Ursuya 678 mètres, La Rhune 900 mètres et Baïgorra 800 mètres. (23, 47)

Figure 64 : Monts du Pays Basque, paysage montagnard



Figure 65 : Collines de faible altitude au Nord



Le Nord est constitué de collines convexes de faible altitude entre lesquelles passent de petites vallées étroites aux versants boisés. Les grandes vallées de la Nive, la Nivelle et la Saison sont plus ouvertes. Les plaines alluviales y prennent de l'ampleur et sont souvent consacrées aux cultures. (56)

C'est là que nous retrouverons le poney Pottok dans son habitat naturel.

Les hautes montagnes à dominantes calcaires à l'Est sont quant à elles crevassées en tout sens.

Au Sud, les vallées sont plus vertes et plus étroites, comme par exemple la vallée de Biscaye.

La moitié méridionale de la Navarre et l'extrémité Sud-Est de l'Alava s'étendent dans la dépression de l'Ebre. Cette partie porte le nom de Ribera et est caractérisée par sa luminosité et sa sécheresse. Elle est surtout composée de plaines céréalières et de quelques collines.

Plus au Sud encore, le Pays Basque se termine au niveau des Bardenas Reales aux versants dénudés, striés en gradins étroits colorés de fris tendre et rouge dans une ambiance quasi africaine. (56)

3. Climat

Nous pouvons trouver des climats assez différents selon la partie du Pays Basque que nous considérons.

Ainsi en Navarre, nous trouverons :

- Dans la région de montagne, qui peut être différenciée en trois sous-régions :
 - la Navarre humide du Nord Ouest, au climat doux et humide de type maritime, avec des températures moyennes de 11 à 14,5° Celsius et des précipitations annuelles de 1400 à 2500 millimètres. Le débit des cours d'eau y est régulier.
 - les vallées Pyrénéennes du Nord Est, dont l'altitude va en s'élevant d'Ouest en Est et où nous passons d'un climat continental humide et froid à un climat méditerranéen froid du Nord au Sud, la température moyenne est de 7 à 12° Celsius, les précipitations de 900 à 2200 millimètres
 - les Bassins Pyrénéens au Sud, zone de transition entre climat méditerranéen froid et tempéré, avec 700 à 1400 millimètres de précipitations annuelles et une température moyenne de 10 à 13 ° Celsius.
- Dans la zone moyenne de piémonts et de plaines, le climat est de type méditerranéen tempéré. La température moyenne va de 12,5 à 14° Celsius. Et les précipitations vont de 450 à 750 millimètres par an.
- Plus on va vers le Sud, plus le phénomène s'accroît. Les précipitations y sont de plus en plus faibles, les étés de plus en plus chauds et secs, avec parfois des températures maximales supérieures à 40° Celsius et par comparaison des hivers plus froids avec parfois de rudes gelées. Le climat est quasiment désertique dans les Bardenas Reales.

Le climat de la région qui nous intéresse le plus dans le cadre de l'étude du Pottok est un climat océanique pur. La présence du Gulf Stream et la protection naturelle des Pyrénées lui offrent la particularité de bénéficier d'une température douce et d'une forte humidité.

Les températures sont modérées sur toute l'année. La moyenne annuelle est de 13° Celsius avec une amplitude de 13,5° Celsius. Cela est dû à :

- L'abondance de nuages qui atténue le rayonnement du soleil pendant l'été et tempère l'hiver.
- Les masses d'air apportées par les fronts froids des bourrasques qui contribuent à modérer les températures estivales.
- La proximité de la mer qui ajoute un effet adoucissant sur les températures extrêmes. (56)

L'effet modérateur est donc très accentué près des côtes et a tendance à s'estomper en approchant des montagnes. En été, les maxima de températures sont obtenues lors d'élévation brusque de la température suivie en fin de journée d'un vent violent accompagné d'orages. La température ne passe en dessous de zéro que neuf jours par an environ. (56)

La pluviométrie est abondante et régulièrement répartie tout au long de l'année. Il n'existe pas de mois sans pluie. Sur la côte et la montagne, environ 150 jours de précipitations par an sont comptés. Les nuages arrêtés par les premières hauteurs montagneuses causent ces abondantes précipitations : tantôt sous forme de pluies violentes, ruisselantes pouvant provoquer des crues rapides, tantôt sous forme d'une petite pluie fine et tenace. Les précipitations annuelles vont de 1200 à 1600 millimètres. Les brouillards de convection sont abondants et parfois durables suite à des inversions thermiques. La neige peut faire son apparition fin janvier sur les parties élevées et éloignées de l'Océan Atlantique (Mont Baïgourra) mais elle ne persiste pas plus de quelques jours. (23, 47)

Nous retrouvons trois types de vents sur la région :

- Nord-Ouest (haizo beltza) et Ouest. Ils ont une prédominance nette, spécialement en novembre et décembre. Ils apportent une humidité à caractère froid et tempéré.
- Nord (iparra). Ils sont très froids, moins fréquents et viennent de l'anticyclone centre-européen.
- Sud (hego haizea). Ils font leur apparition entre octobre et mars. Les jours où ils prédominent, le temps est chaud et sec. (56, 36)

Au final cette région qui nous intéresse le plus bénéficie d'un automne et d'un hiver doux et agréable, la tiédeur se prolongeant de septembre à fin octobre grâce aux vents du Sud, d'un printemps doux mais pluvieux, dont la chaleur s'attarde longtemps et d'un été sans excès de température.

4. Végétation

La végétation primitive a subi des variations importantes dont la première cause a toujours été l'intervention de l'homme.

La forêt recouvrait autrefois les deux tiers du territoire mais fut vite réduite à des zones d'altitude en montagne et à quelques enclaves éloignées les unes des autres. La source de cette situation se trouve dans deux raisons importantes :

- Les vastes défrichages, y compris ceux récents des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ceux-ci ont servi d'une part à libérer des parcelles cultivables et d'autre part à alimenter la construction de vaisseaux pour le chantier naval de Bayonne.
- Les vieilles traditions d'élevage, notamment le pacage des animaux et l'écobuage (incendies volontairement allumés par les bergers en automne par vent du Sud en vue de nettoyer les pâturages, car la coupe du « Soustre », les fougères et ajoncs, servant de litière pour les bêtes de la ferme se raréfie sans cesse au fur et à mesure de la prolifération des étables à lisier).

A cela peut s'ajouter également la maladie de l'encre qui décima les châtaigniers au XIX^{ème} siècle. (56, 47)

❖ Les forêts

Dans les provinces du Nord, la présence de la forêt se limite à quelques étendues plus ou moins vastes, comme Iraty. (56)

Jusqu'à 500 voir 600 mètres d'altitude, l'espèce dominante est le chêne rouvre (*Quercus robur ssp pedunculata*) qui se développe sur les sols siliceux à faible pH, dans des zones humides et peu ensoleillées. Les enclaves les plus représentatives sont les forêts de Saint Pée sur Nivelles, Baigorri, Itxassou et Ascain. Le chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) se développera quant à lui également sur des sols acides mais avec une exposition plus ensoleillée et par conséquent plus sèche. Nous le retrouverons dans les forêts d'Arthansus et de Larceveau. Sur les sols maigres ou faiblement alcalins c'est soit le frêne (*Fraxinus angustifolia*) soit un mélange de rouvre et de tauzin que l'on verra. Les aulnes (*Aulus glutinosa*) s'installeront préférentiellement dans le cours inférieur des rivières pour satisfaire leurs besoins importants en eau.

Au-delà de 500 mètres d'altitude, nous pénétrons dans le domaine du hêtre (*Fagus sylvaticus*). Il aime les versants ombrageux sur les faces nord. C'est un arbre que nous ne retrouvons pas en dessous de 400m. La forêt d'Iraty, composée de hêtres, est une des plus grandes forêts de feuillus d'Europe, malgré le fait qu'elle ait été très appauvrie (source de bois pour la marine royale au XVIII^{ème} puis pour les forges au XIX^{ème} puis pour les scieries au XX^{ème} siècle). C'est un arbre qui préfère les sols qui n'ont pas tendance à devenir acides. Les sous-bois de hêtraie sont pauvres car la strate arborescente laisse passer peu de lumière, empêchant le développement normal d'un grand nombre d'espèces, et recouvre le sol d'un épais tapis de feuilles mortes. (56, 36)

Au sud de Biscaye un travail important de reboisement a été effectué sur les landes de faible valeur agronomique. Des arbres différents ont été choisis selon les régions : ainsi c'est le pin de Monterrey qui a été utilisé du côté de Guipuzcoa et l'eucalyptus globuleux qui a servi dans la vallée de Biscaye. Cette activité de reboisement a considérablement modifié le paysage dans ces deux vallées. Ces deux essences sont caractérisées par leur croissance rapide. Toutefois, même s'il est systématiquement fait appel aux conifères dans le cadre des reboisements, ils restent étrangers à la végétation du massif basque. (56, 47)

Pour les zones non reboisées, nous pouvons distinguer les différentes étapes de régression. En premier lieu, la forêt épaisse et compacte de hêtres laisse sa place à une forêt plus clairsemée. Sa

strate arborescente est encore composée de hêtres accompagnés de houx et de frênes, le sous-bois se composant quant à lui d'airelles, de chardons et de bruyères de maquis. (56)

Le deuxième stade de régression garde encore une strate arborescente mais très clairsemée.

❖ Les landes

La partie haute des montagnes est recouverte à 70 % de landes désolées où poussent seulement des fougères aigles, des bruyères, des ajoncs, des genêts et des oyats sur fond de graminées rases. Ces landes plus ou moins escarpées sont sillonnées de ruisseaux, au bord desquels poussent hêtres, chênes et taillis (vergues, ronces, noisetiers), et sont parsemées de flaques ou mares permettant l'abreuvement des troupeaux. (23, 56, 47)

Nous retrouvons également des zones de lande atlantique du littoral à l'étage du hêtre, voire de façon plus développée dans les domaines occupés par du rouvre.

La lande n'est pas représentative d'une végétation spontanée puisqu'elle se forme à partir de la dégradation du rouvre dans des zones non favorables aux cultures (de par un sol maigre, trop acide, trop en pente ou pour toute autre raison).

Il s'agit d'une strate plus ou moins couverte d'arbustes dont la morphologie, la coloration et l'épaisseur varient en fonction du type de sol, de l'exposition, de l'altitude mais également en fonction de la saison. Ainsi la fougère aigle prend des teintes du vert cru au fauve violacé au cours de son développement de sa sortie de terre courant mai à sa mort courant octobre. Les ajoncs forment des épineuses masses sombres qui au printemps se colorent de fleurs dorées. (56, 47)

Deux formes de landes différentes peuvent se trouver : une lande tourbeuse, très humide que nous croiserons sur les versants parcourus par les ruisseaux, mal drainés, sur des sols à faible pH et dans des zones sablonneuses provenant de la décomposition des grès ; mais c'est sur l'autre type, plus sèche, plus répandue, celle décrite plus haut que nous retrouverons le Pottok (figure 67). (56)

Les landes étaient autrefois fortement exploitées. L'ajonc était ramassé et broyé pour servir de nourriture aux animaux, accompagné par du navet. La fougère était fauchée en hiver et stockée pour servir de litière. Ceci explique la présence de nombreux chemins accédants à la montagne, mais qui, maintenant peu usités et non entretenus, se creusent en se ravinant sous l'action de l'eau de pluie. Cette exploitation favorisait également la pousse des graminées utilisées pour le pacage des animaux lors de la transhumance. (47)

Une autre technique utilisée pour favoriser les graminées, enrichir le sol en sels minéraux et nettoyer la lande à court terme est l'écobuage. A la suite d'un écobuage, une prédominance de fougère aigle sous laquelle l'herbe a une meilleure valeur nutritive s'installe. Malheureusement à long terme, cette technique appauvrit le milieu. De plus combiné avec le piétinement des animaux, il arrive que la terre n'accroche plus à la strate rocheuse. Et des zones d'éboulis rocheux sur lesquels rien ne poussera plus apparaissent alors. (56, 36)

Le paysage dans lequel vit le Pottok n'est donc pas sans rappeler le Nord de l'Ecosse où seuls moutons et Shetlands subsistent parmi les rochers et les landes désertes dans le vent et la pluie. (23)

Plus au Nord, les terres cultivées et les prairies permanentes sont également très répandues, les surfaces exploitées ne cessant de s'accroître suite au défrichement des landes.

Au Sud, dans les bassins méridionaux, c'est le matorral qui domine : des broussailles plus ou moins basses, plus ou moins claires selon la nature du sol et l'état de dégradation du tapis végétal provoqué par la coupe, les incendies et les pacages excessifs. Le matorral de la Ribera est une garrigue à base de chêne vert rabougri, chêne Kermès, lentisque, romarin et lavande. Les espaces les plus ravagés se peuplent de thym. A côté se déploient d'immenses espaces cultivés et irrigués.

Figure 67 : Paysage végétal du Pays Basque



5. Particularités zoologiques du milieu

La faune du Pays basque est assez variée, mais peu considérable. Chez les mammifères, les trois espèces les plus typiques, natives de la région, sont le Pottok, les bovins de race Betizoak (race non reconnue en France) (figure 68) et les ovins de race Manech ou Basco-béarnaise (figure 69). Ces trois espèces partagent des caractères imposés par le milieu pauvre sur lequel elles vivent : une taille réduite, des os fins et une bonne rusticité. Si les Pottok et les Betizoak vivent à l'état libre sans intervention humaine, les ovins sont sujets à des soins attentifs de la part de leur berger et ne séjournent que durant les mois d'été sur les hauteurs. Ce sont de bonnes brebis laitières, qui produisent du lait, servant à la fabrication de fromage du pays ou de roquefort, et des agneaux. Leur toison grossière a servi historiquement à la fabrication de matelas. Les ovins occupent une part importante dans l'économie basque. (23, 47)

Certains oiseaux familiers de notre ciel comme l'aigle, l'épervier ou le vautour peuvent y être retrouvés. La palombe qui traverse deux fois par an les défilés des montagnes basques occupe une place importante dans la vie des basques. C'est la proie favorite des basques. Parmi cette faune aviaire, l'espèce la plus intéressante est le vautour fauve (figure 70), qui n'a du qu'à l'attention des bergers et de l'association de protection des rapaces Saiak de garder des colonies nombreuses et

importantes au Pays Basque, contrairement aux Alpes et Pyrénées orientales où il a complètement disparu. (56, 47)

Figure 68 : Troupeau de betizuak



Figure 69 : Troupeau de Manech sur la Rhune



Figure 70 : Vautour fauve sur les hauteurs de la Rhune



❖ Les betizoak

Les betizoak sont une population semi-sauvage et mal connue de bovins très rustiques. Les betizoak sont petites, avec une hauteur au garrot avoisinant les 130 centimètres, et un poids allant de 300 kilogrammes environ pour la femelle à 400 kilogrammes pour le mâle. Ces bovins se caractérisent par une robe rouge fauve, des cornes verticales en U chez les femelles et des cornes en position latérale chez les mâles (figure 71). Elles ont gardé des caractères physiologiques archaïques tels que la chute annuelle des cornes et des chaleurs saisonnières. Ce sont peut-être les derniers survivants du rameau bovin préhistorique dont descendent les blondes du Sud-Ouest. C'est une race de bovin qui fait peur et est considérée comme une menace pour l'homme, la méfiance devant être accrue vis-à-vis des vaches venant de vèler. En réalité, comme tout animal sauvage, c'est une bête craintive qui fuit quand elle est approchée. (56)

Le terme basque de betizu, d'après le dictionnaire de R. M. de AZKUE (29), se traduit en français par « bourru, sauvage ». Ce terme reflète bien l'idée que s'en font les basques.

D'après les anciens, tout comme le Pottok, les betizoak ont toujours existé dans les montagnes basques et elles ont toujours eu des propriétaires, bien qu'elles vivent toute l'année en montagne sans soins et à l'état sauvage. Ainsi autrefois, toutes les familles possédaient un petit troupeau de betizoak destinées à la consommation.

Aujourd'hui faute de débouchés économiques car mal conformées pour la boucherie et trop sauvage pour la domestication, les betizoak n'ont pas résisté à la concurrence de la blonde d'aquitaine et sont en voie de disparition sur le versant basque Nord. (56)

D'après le travail de recensement et d'identification sur les montagnes du Pays Basque Nord de Servane LE GRAND du conservatoire des races d'Aquitaine effectué en 1996 (39, 28), seulement deux troupeaux étaient encore dénombrés.

Le premier, mais également le plus ancien des deux, demeurait sur le Xoldokogaina près du lac d'Ibardin sur la commune d'Urrugne (Labourd) et comptait une trentaine de têtes. Ce troupeau comporterait six groupes d'individus. Deux grands groupes rassemblent la majorité de la population, formés chacun de femelles suitées et d'un mâle dominant. Un groupe de trois à quatre mâles non dominants, un groupe de subordonnés plus jeunes et un groupe de deux à trois femelles suitées avec leurs jeunes représentent le reste des animaux.

Le second troupeau pâture sur le Mondaravin entre Itxassou et Espelette (toujours dans le Labourd). Il comprend une quinzaine d'individus venant des montagnes du Sud et acheté avec l'appui de la municipalité.

En 2005, étaient encore dénombrés en France environ 56 individus d'après le Bureau des Ressources Génétiques animales (B.R.G.) (25). En 2006, l'effectif en France serait de 120 vaches de cette sous-espèce d'après le Conservatoire des Races d'Aquitaine.

Les effectifs du Pays Basque Sud semblent plus importants.

En 2005, les betizoak n'ont toujours aucune existence officielle. Elles échappent donc à la réglementation sanitaire en vigueur concernant les vaches domestiques, à savoir l'identification obligatoire par des boucles et les dépistages réguliers de brucellose, leucose et tuberculose. Et malheureusement, en l'absence de statut juridique adapté, aucune mesure de protection efficace ne permet d'enrayer leur disparition progressive. (25)

Figure 71 : Betizuaks (et leurs cornes particulières)



Il est souvent dit que le Pays Basque est la terre classique de toutes les survivances (47). Ainsi que nous l'avons vu, le Pottok n'en est pas le seul exemple, la Betizoak en est également une illustration concrète qui mériterait que nous nous y intéressions plus longtemps.

B. MODE DE VIE ORIGINEL

1. Les débuts de l'élevage de Pottok

La plupart des Pottok vivant en montagne ont probablement été attribués à un propriétaire de bonne heure. C'est sûrement une des raisons qui a permis à cette race de se préserver dans son milieu.

Les bergers étaient amenés par les soins de leur brebis à séjourner en montagne et à la parcourir. Ils furent donc probablement les premiers à découvrir et côtoyer les Pottok. Initialement, certains devinrent de ce fait les premiers propriétaires de ces petits chevaux qui ne nécessitaient pas une surveillance constante.

Au cours des années 1970, il était possible de distinguer deux types de propriétaires : d'un côté celui qui était assimilé à un propriétaire « pasteur » (ce terme ne devant pas être pris au pied de la lettre) ; et d'un autre côté le fils de ce propriétaire. Pour le premier l'élevage de Pottok reste souvent une production marginale au sein d'une activité principale : élevage de brebis ou artisanat. Le deuxième type de propriétaire est parti en ville et travaille dans l'administration ou dans l'artisanat. Il ne conserve ses Pottok que comme patrimoine qu'il va chercher pour les vendre dans les foires. (47)

Du fait de son origine traditionnelle, cet élevage se caractérise par son mode anachronique. Il tient à la fois de l'élevage extensif classique (discrète ingérence humaine : surveillance épisodique, ventes bisannuelles sur des foires instaurées pour répondre à un besoin commercial) et de l'économie de cueillette (par la structure socio-économique qui le régit). Un des premiers écueils dans l'évolution du Pottok fut l'inadéquation entre la demande lors du développement de la demande en poney de loisir et l'offre liée à cette façon d'élever. (23, 56, 47)

2. Elevage traditionnel en montagne

Le mode d'exploitation est médiéval : la jouissance des herbes de montagne pour les habitants des communes est un droit qui s'exerce gratuitement ou contre une légère redevance. Des accords mutuels appelés « faceries » passés avec les bergers des paroisses voisines réglementent la jouissance des pacages communaux. (47, 23)

Ils ont évolué pour devenir des arrêtés communaux limitant l'introduction de bétail étranger à la commune et le parcours des troupeaux indigènes pour éviter la surcharge de certains pacages. (47)

Ces poneys à l'instinct grégaire marqué se rassemblent par groupe de cinq à dix animaux composés d'un mâle, de juments et de jeunes. Les éléments d'un même troupeau n'appartiennent pas forcément tous au même propriétaire. Les troupeaux se répartissent normalement sur un quart à un demi-hectare pour la recherche de nourriture. L'hiver ils ont tendance à redescendre et se rapprocher des routes. La reproduction se fait au printemps, qui est alors rythmé par le bruit des luttes entre mâles. (23)

Les poulains quel que soit l'étalon dont ils sont issus appartiennent de façon traditionnelle au propriétaire de la jument car il la suit et donc la filiation avec celle-ci est plus facile à établir que celle qui lie le poulain à son père. (47)

Des devoirs traditionnels étaient dévolus au propriétaire de Pottok. Le premier de ces devoirs était le marquage. C'est le seul mode d'expression de l'appartenance en montagne. Ces signes sont connus et reconnus de chacun sans litige. Chaque propriétaire possède ses propres bêtes qu'il va voir de temps en temps sur les hauteurs. (56, 47)

Deux types de marquage se distinguent. Le premier est le marquage à l'oreille. Ce marquage se constitue d'entailles pouvant être une fente, un trou, une encoche, un bout d'oreille plus ou moins grand retiré. Seuls les jeunes gardés pour la reproduction sont ainsi marqués à l'âge de 6 mois. Il est de moins en moins utilisé car il dépare l'animal, celui-ci n'étant plus seulement destiné à la boucherie ou à la mine mais également à l'utilisation de loisirs. Cette méthode archaïque était probablement utilisée depuis très longtemps. (56, 47)

Le deuxième type de marquage est le marquage au fer sur la cuisse, principalement usité au départ par ceux qui n'élevaient pas de brebis en parallèle. En effet, la laine des brebis étant également un débouché économique dans la région, les éleveurs de brebis ne pouvait se permettre de les marquer au fer. Et il est plus simple de marquer tous les animaux du même éleveur en utilisant la même méthode, plutôt que d'utiliser deux types de marquage différents en fonction de l'espèce. La marque au fer représente le plus souvent les initiales de son propriétaire (figure 72). (47, 56)

Figure 72 : Marquage par entaille à l'oreille et cloche sur une jument Pottok au Pays Basque



La surveillance se fait plus ou moins régulièrement selon la saison.

- De fin Mars à début Avril, l'éleveur va régulièrement chaque semaine sur les lieux de pâturage afin de s'assurer que ses animaux ont bien repris connaissance avec leurs terrains d'élection habituels.
- De mi-Avril à mi-October, les Pottok restent sans surveillance. Par acquis de conscience, l'éleveur va jeter un coup d'œil une à deux fois par mois. S'il n'a pas beaucoup de juments et pas d'étalons, il ira observer dans quel troupeau ses bêtes se sont intégrées.
- Durant les mois d'hiver, il va couramment en montagne pour chasser de nouveau les animaux vers le sommet si ceux-ci venaient à tenter de trop redescendre. (47)

Des cloches apposées aux chefs de groupe facilitent la localisation des troupeaux lorsque le propriétaire monte les voir. Elles peuvent également être apposées sur des animaux ayant souvent tendance à redescendre (figure 72). (47, 56)

Parfois des entraves étaient utilisées pour limiter les déplacements des animaux et les obliger à rester dans leur pacage (figure 73) (47, 56). L'usage de passages canadiens a permis d'en limiter l'usage. Actuellement celui-ci a quasiment disparu (figure 74).

Figure 73 : Entrave posée sur un Pottok



Figure 74 : Passage canadien



3. Evolution des éleveurs et du mode d'élevage

Aux alentours des années 1965, pour des raisons de commercialisation (les acheteurs veulent de beaux animaux et sont prêts à payer correctement), il n'y a plus de place pour le Pottok sauvage et hirsute censé trouver de quoi se nourrir en montagne et ne devant rien coûter à l'éleveur.

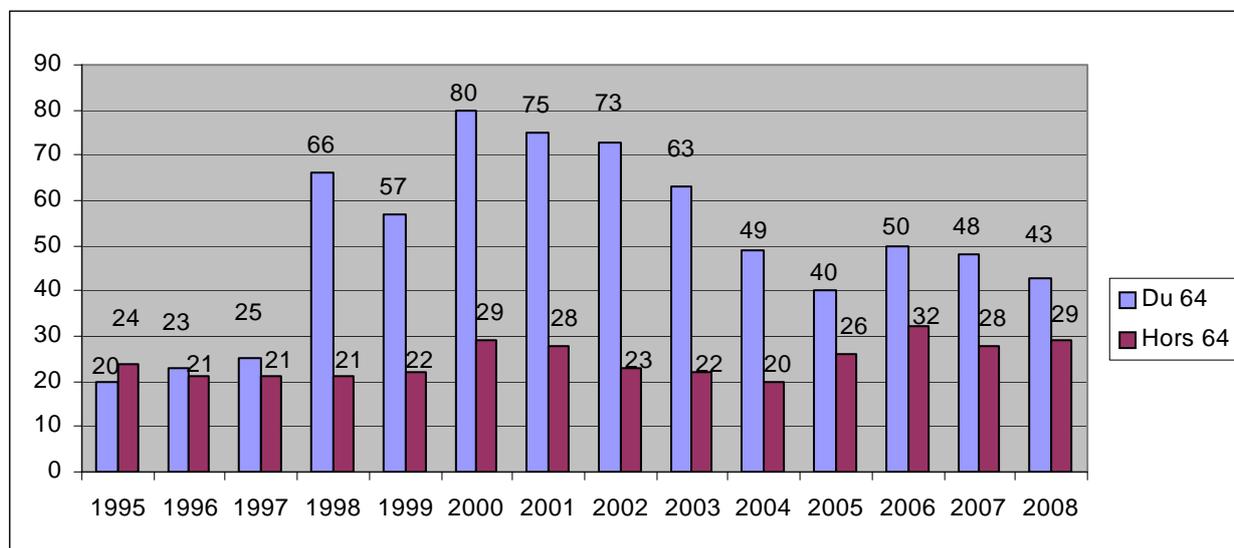
Au fur et à mesure de l'augmentation de l'intérêt de l'homme pour ce petit poney, l'intervention des éleveurs s'est accrue. Le premier changement fut la descente en prairie. Lorsque les Pottok se rapprochaient des routes suite à des difficultés pour trouver de la nourriture, plutôt que de les chasser, les propriétaires les descendaient en prairie. Au départ, les prairies herbeuses de bonne qualité et les abris étaient réservés aux brebis. Les Pottok étaient laissés en plein air dans un soutrage ou dans un pré entouré de haies et nourris au foin grossier. Dans ces conditions, ils sont descendus de fin Novembre à début Mars et ne passent plus que huit à neuf mois sur les hauteurs. (47)

Ils bénéficient également de plus de soins : une vermifugation une fois par an avant la remise en montagne, deux fois au printemps et à l'automne pour les jeunes plus sensibles. Ils sont également désinsectisés régulièrement de Juin à Octobre.

Mais la montagne demeure un élément indissociable de son élevage, toute son aptitude à la vie naturelle, son intelligence instinctive et ses traits de caractères venant de là. (47)

Au niveau de la localisation des naisseurs, nous pouvons remarquer tout d'abord, que les naisseurs hors berceau sont stables, variant entre 20 et 30. A l'intérieur du berceau en revanche, leur nombre d'abord quasiment équivalent à celui des hors berceau a montré une augmentation importante en 1998, à la suite de l'« ActionPottok 2000 ». Ce nombre élevé ne s'est pas maintenu et est retourné à un niveau d'environ 50 naisseurs dans le berceau de race, plus que le nombre de 95, mais moins que le maximum atteint en 2000 (figure 75). (33)

Figure 75 : Nombre de naisseurs en fonction de l'appartenance au département des Pyrénées Atlantiques (département du berceau de race) (33)



Une enquête de 1993 a été réalisée par BORDACHAR (24) et reprise dans la thèse de V. ZOZAYA (56). Cette enquête a été réalisée auprès de soixante éleveurs de neuf communes situées dans le berceau de la race. Pour déceler une évolution, nous comparerons avec les réponses obtenues d'éleveurs situés dans le berceau de race avec le questionnaire actuel quand cela est possible.

❖ Enquête de 1993

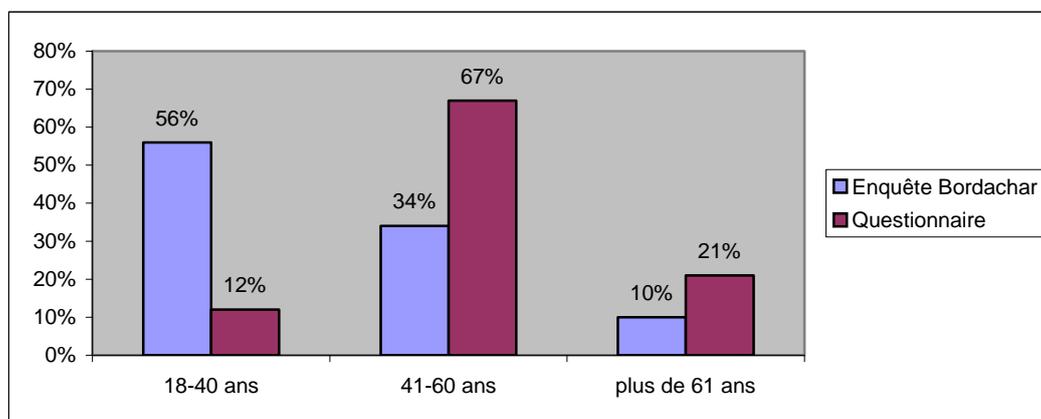
En 1993, les éleveurs étaient 55% à appartenir à la catégorie d'âge des 18-40 ans, 34% à appartenir à celle des 41-60 ans et 10% à celle des 61 ans et plus. Le métier le plus représenté était celui d'agriculteur à 56%, avec cependant toujours l'élevage considéré comme activité secondaire. 85% des vocations d'éleveur de Pottok venaient de la tradition, contre 15% de passionnés.

La moyenne du nombre de chevaux par éleveur se situait à 25,6 Pottok par élevage. 93% des éleveurs avaient moins de 50 Pottok et 69% se trouvaient entre 1 et 30 Pottok. 32% des éleveurs n'avaient pas d'étalon, tous propriétaires de petits troupeaux de 1 à 20 juments. 33% des éleveurs de Pottok laissaient leur troupeau en montagne toute l'année, 78% plus de 9 mois et 10% les gardaient en prairie toute l'année. Pour les soins, seuls 16% des éleveurs vaccinaient leurs effectifs contre la grippe et le tétanos. 8% des éleveurs ne vermifugeaient pas, 89% le faisaient une à deux fois par an et 3% le faisait trois fois. 7% des éleveurs ne désinsectisaient pas, 48% le faisaient une à deux fois par an, 32% le faisaient 3 à 4 fois et 13% le faisaient 5 à 6 fois. 81% des éleveurs ne débourraient pas leurs Pottok.

❖ Evolution

Pour les caractéristiques des éleveurs, nous remarquons un vieillissement de la population des éleveurs (figure 76). Toutefois, cela ne signifie pas forcément que l'élevage de Pottok disparaît puisque que nous avons également vu qu'une partie des éleveurs commence cette activité après 41 ans.

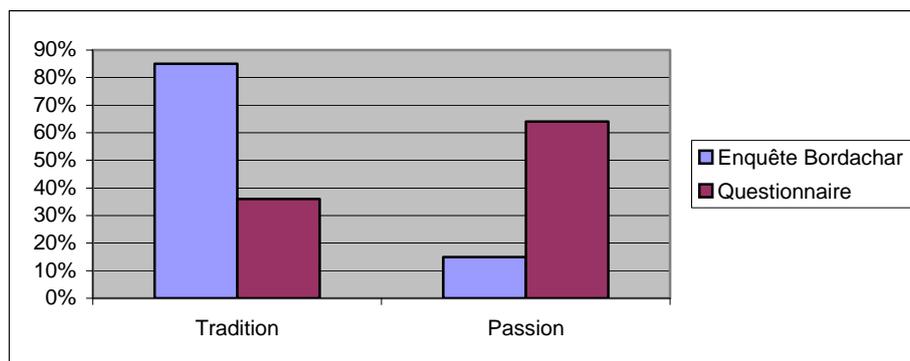
Figure 76 : Comparaison des âges des éleveurs entre 1993 et 2009 (24)



Le fait de considérer cet élevage comme secondaire n'a pas changé à quelques exceptions près qui commencent à apparaître. Toutefois les métiers principaux sont moins souvent liés à l'agriculture ou à la pratique agricole.

L'origine de la vocation s'est par contre totalement inversé (figure 77). Ainsi désormais, c'est la passion qui est la plus souvent à l'origine de l'envie d'élever ce poney.

Figure 77 : Comparaison de l'origine de la vocation (24)



Maintenant si nous nous intéressons à l'élevage proprement dit, nous pouvons voir que la taille du troupeau a diminué de façon relativement importante, la moyenne actuelle étant de 17,2 Pottok par élevage (pour rappel de la première partie II.B.1). Le nombre de propriétaire n'ayant pas d'étalon a également diminué (25% actuellement), contrairement à ce que cela aurait pu présager, et ce, même si la principale caractéristique de ces propriétaires de Pottok (à savoir un troupeau comprenant entre 1 et 20 jument) est toujours présente.

Figure 78 : Comparaison des fréquences de vermifugation (24)

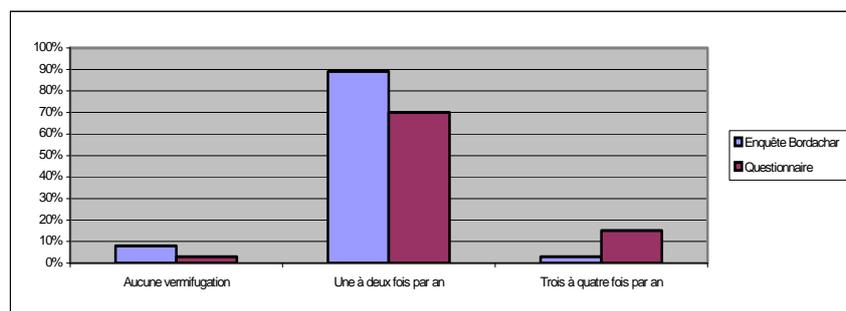
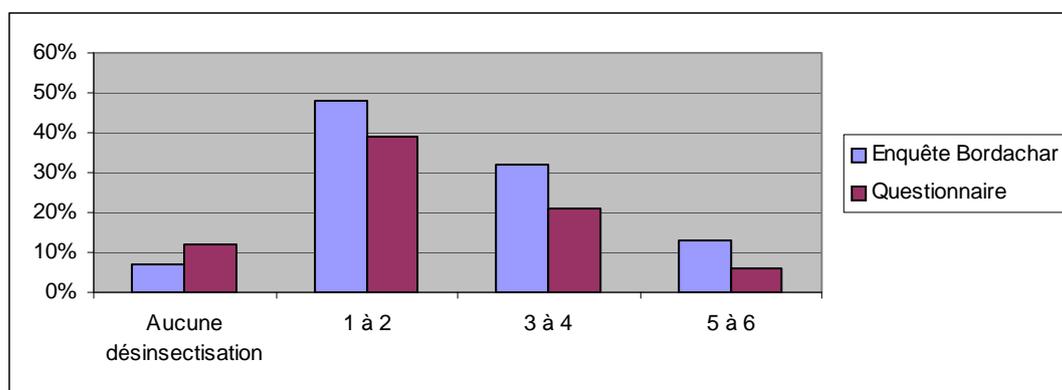


Figure 79 : Comparaison des fréquences de désinsectisation (24)



Les Pottok sont beaucoup plus soignés. Ils restent moins longtemps en montagne quand ils n'y passent pas l'année entière. Les éleveurs sont moins nombreux à les laisser toute l'année en

montagne et plus nombreux à les laisser toute l'année en prairie. Le pourcentage d'éleveurs vaccinant ses poneys a augmenté. La vermifugation a augmenté en fréquence (figure 78). La désinsectisation a inversement tendance à diminuer de fréquence (figure 79).

Pour le débouillage, les éleveurs sont bien plus nombreux maintenant à s'en occuper avant la vente.

C. ORGANISME AYANT JOUE UN ROLE DANS LA PROMOTION DE LA RACE : L'ASSOCIATION FRANCAISE DU POTTOK DE TYPE ORIGINEL (A.F.P.T.O.)

Les méthodes de l'A.N.P. ne font pas l'unanimité. Ainsi, parallèlement, une autre association a vu le jour pour revendiquer la protection du Pottok primitif également appelé Pottok de type originel.

1. Histoire de l'A.F.P.T.O.

Elle a été créée en février 1993 sur l'initiative de Michel LAFORET. C'est une association loi 1901.

Elle est née à la « Maison du Pottok » au sein de la Réserve Naturelle du Pottok située à Bidarray (Pyrénées Atlantiques).

En marge de l'A.N.P. et des Haras Nationaux, elle est soutenue par le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, le Conservatoire des Races d'Aquitaine et la Compagnie nationale du Rhône.

Elle n'accepte pas les critères de sélection adoptés par l'A.N.P., qui lui semblent beaucoup trop larges notamment en ce qui concerne la robe et la taille, et dénonce les croisements que celle-ci autorise (étalons Welsh et Arabes notamment en prairie).

Elle affirme que les croisements pratiqués dans les années 1970 en montagne (avec des poneys shetlands et des poneys espagnols pie pour le cirque, et avec des chevaux de traits pour la boucherie) mettent en péril la race d'origine du Pottok, menacée d'extinction.

M. LAFORET (39) s'appuie pour cela sur le témoignage de vieux éleveurs et du docteur vétérinaire Jean Domercq, des textes de Bonnet et Lefebvre, d'anciennes photographies, des représentations rupestres du magdalénien des grottes de Lascaux, Combarelles, Isturitz et Altamira, et sur un film français réalisé en 1936 par René Barbéris, mettant en scène un groupe de 47 chevaux, à moitié sauvage au pied du massif de la Rhune.

A partir de là, il a mis en valeur les caractéristiques de la souche primitive. L'A.F.P.T.O. a appelé « Pottok de type originel » tous les Pottok présentant un certain nombre de ces caractéristiques.

Il en conclut que ces Pottok sont les descendants directs de chevaux préhistoriques du Sud Ouest de l'Europe : « Il est alors frappant de constater la parfaite stabilité de ce cheval dont toutes les descriptions morphologiques, les robes et les tailles sont identiques, unanimes et inchangés depuis les dessins préhistoriques à nos jours. » déclare-t-il.

En collaboration avec Servane LE GRAND (28), du Conservatoire des Races d'Aquitaine, il a effectué, dans les montagnes du Pays basque Nord pendant l'été 1995, un recensement révélant la présence de 120 chevaux dont la robe et le phénotype étaient conformes à la souche primitive parmi les 2215 chevaux observés. Certains de ces Pottok ont alors été regroupés au sein de la « Réserve Naturelle du Pottok » afin qu'ils se reproduisent entre eux. (56, 39)

2. Critères de sélection du Pottok type originel et répertoire interne

L'A.F.P.T.O. tient un répertoire interne des Pottok de type originel avec, pour chaque Pottok inscrit à partir de trois ans, un classement chiffré par un certain pourcentage de type originel. Ce pourcentage s'obtient en tenant compte d'un examen morphologique détaillé. Cet examen morphologique attribue au Pottok un certain nombre de points suivant l'absence ou la présence de certains paramètres précis. Les critères morphologiques sont des caractères héréditaires qui se transmettent de génération en génération et peuvent donc être à la base d'un programme de sélection.

Voici l'examen morphologique détaillé et le nombre de points attribués :

- 2 Taille comprise entre 1,10 et 1,30 mètres à trois ans
- 3 Robe baie brun tirant sur le noir
- 2 ou robe baie brun
- 1 ou robe baie
- 2 Reflets roux dans les crins
- 3 Tête aux lignes rectilignes, anguleuse, expressive
- 3 Tête concave au niveau des yeux
- 3 Tête concave sur le bas du chanfrein
- 3 Bout du nez carré, lèvres fermes, naseaux bien ouverts
- 3 Lèvre inférieure petite et triangulaire, en retrait par rapport à la lèvre supérieure
- 2 Ganaches volumineuses, larges vue de face et poilues en dessous surtout en hiver
- 4 Œil placé haut sur la tête, petit ou de taille moyenne et de couleur foncée
- 3 Oreilles de taille moyenne se regardant légèrement
- 3 Oreilles placées haut et en avant
- 3 Oreilles très écartées à leur base
- 4 Encolure courte
- 4 Crinière abondante dépassant sous l'encolure, long toupet
- 2 Garrot bien sorti avec implantation de crinière
- 2 Poitrine peu profonde, cheval léger dans ses dessous
- 2 Poitrail peu développé
- 2 Epaupe assez droite
- 3 Dos long
- 2 Rein long
- 4 Croupe simple, avalée
- 4 Queue plantée bas et fournie
- 4 Membres fins parfois grêles, court-jointés, secs mais robustes
- 4 Sabots petits et durs, ronds devant, ovales derrière
- 3 Quatre sabots noirs
- 2 ou trois sabots noirs
- 1 ou deux sabots noirs
- 4 Une touffe de fanons sous le boulet en été

- 3 Pas de balzanes ni de marques blanches sur la tête
- 2 ou une balzane
- 1 ou deux balzanes
- 2 Pas de marque blanche sur la tête
- 4 Crins de la crinière et de la queue raides
- 2 Aplombs antérieurs droits, jarrets postérieurs un peu clos (surtout sur les sujets élevés en montagne)
- 4 Aspect général : anguleux, plus long que haut, fin, membres parfois grêles mais robustes, crinières et queues longues et fournies, petit cheval vif mais calme

Le nombre total des points obtenus au terme de l'examen morphologique permet de définir le pourcentage de type originel du Pottok :

- 95 et plus : 100% de type originel.
- 85 à 94 : 80% de type originel.
- 75 à 84 : 60% de type originel.

Les critères morphologiques éliminatoires sont les suivants :

- Robes autres que bai brun tirant sur le noir, bai brun ou bai.
- Tête camuse ou très lourde ou entièrement convexe.
- Oreilles très longues en pointe se regardant ou toutes petites oreilles.
- Œil vairon.
- Crinière double sur l'encolure.
- Dos et rein très courts.
- Croupe double ou plate.
- Membres lourds, osseux, épais, fanons très abondants.
- Gros sabots volumineux.
- Taille supérieure à 1,30 mètres, sauf pour les chevaux élevés en dehors du berceau de race.
- Lignes rondes au lieu d'être anguleuses.

De même que pour l'inscription au livre généalogique, l'inscription au répertoire interne de l'A.F.P.T.O. peut se faire à titre initial ou au titre de l'ascendance. Pour pouvoir être inscrit, un jument doit avoir un score supérieur à 75 points et un étalon un score supérieur à 85 points.

Cela permet un programme de conservation et de restauration du Pottok de type originel par absorption, en utilisant des juments pas très bien classées avec des étalons très bien classés (100% de type originel), afin d'obtenir au bout de plusieurs générations des produits conformes.

Ce programme a l'avantage de puiser dans un capital génétique large et de limiter les risques de consanguinité. (56, 39)

3. Programme des actions ayant eu lieu

Un extrait d'un rapport de l'association permet d'avoir une idée du but et des actions menées par l'A.F.P.T.O. :

« Notre association agit dans plusieurs domaines complémentaires :

- Constitution de différents troupeaux conservatoires en montagne, pour sauvegarder, sélectionner et développer la race d'origine du Pottok dans son milieu naturel. En 1997, une quarantaine de juments et quatre étalons sont directement contrôlés par l'association. Ils représentent plus du tiers de tous les reproducteurs existants dans le berceau de race du Pottok.

- De jeunes étalons issus de ces troupeaux conservatoires sont replacés gratuitement chez les éleveurs de montagne qui souhaitent participer avec nous à l'action de sauvegarde de la race et à la pose de passages canadiens, financés avec l'aide du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et de la Fondation Bardot, au pied des massifs les plus exposés car facilitant le maintien de ces chevaux dans leur biotope tout en supprimant l'utilisation d'entraves douloureuses et contraignantes pour limiter le déplacement.

- La Réserve Naturelle du Pottok est ouverte au public pendant l'été afin de sensibiliser et faire connaître ce cheval dans son milieu naturel. Des visites guidées sont organisées en juillet et août et une exposition sur la race ainsi que des films sont projetés à la maison du Pottok située au cœur de la Réserve. Plus de cinq milles visiteurs en 1996 ont découvert le Pottok de type originel.

- L'association est présente aux Salons du cheval et de l'Agriculture à Paris, avec des chevaux tout juste descendus de la montagne et un stand d'accueil financé par la Compagnie Nationale du Rhône et le Conservatoire des Races d'Aquitaine.

- Notre association est à la disposition de tous ceux qui désirent acquérir un jeune Pottok et nous assurons la recherche et la mise à disposition de ces petits chevaux qui, apprivoisés et élevés en prairie dès l'âge du sevrage (6/8 mois), deviennent très vite d'excellentes montures pour enfants et adolescents ou peuvent être attelés à des petites voitures pour le plaisir des plus grands. »

En 1998, l'association estime que la race d'origine du Pottok n'existe pratiquement plus et attend d'avoir obtenu des produits parfaitement conformes au standard de la souche primitive, issus de deux parents et quatre grands-parents conformes eux aussi, pour considérer que ces chevaux ont retrouvé la pureté de leurs ancêtres et déclarer la race sauvée de la disparition définitive. A ce jour, des produits conformes issus de trois générations conformes ont vu le jour.

L'A.F.P.T.O. s'est également battue pour obtenir un label officiel pour ces Pottok qui ne sont toujours pas reconnus ni par l'A.N.P. ni par les Haras Nationaux, les relations entre les trois étant plutôt conflictuelles. (56, 39)

L'A.F.P.T.O a été dissoute en 2005 suite à des négociations avec l'A.N.P. et les Haras Nationaux. Son directeur, M. LAFORET, a alors rejoint l'A.N.P.. Mais le manque de respect des engagements pris par l'A.N.P. et les Haras Nationaux en échange de cette dissolution pousse M. LAFORET à vouloir reprendre son action. (39)

III. LES DIFFERENTS STANDARDS DE 1971 A 2003

A. LE STANDARD DE 1971

Le premier standard fut écrit par l'A.N.P. en collaboration avec les Haras Nationaux en 1971 lors de l'ouverture du livre généalogique. (23)

Ce premier standard distinguait trois catégories de Pottok :

- ◆ Le Pottok :
 - Poney très rustique
 - Robe : baie, baie brun, baie brun tirant sur le noir, alezan.
 - Taille :
 - Femelle : 1m15 à 1m30
 - Mâle : 1m20 à 1m32
- ◆ Le Double Pottok :
 - Poney très rustique, de même robe que le Pottok
 - Taille :
 - Femelle : 1m30 à 1m45
 - Mâle : 1m32 à 1m47
- ◆ Le Pottok Pie :
 - Poney très rustique
 - Robe : noir et blanc, alezan et blanc, tricolore (alezan, noir et blanc), blanc et gris exceptionnellement
 - Taille
 - Femelle : 1m15 à 1m47
 - Mâle : 1m20 à 1m47

La conformation du Pottok est alors décrite ainsi :

- Tête : forte, profil rectiligne et légèrement concave au niveau des yeux.
- Oreilles : courtes, plantées haut et en avant.
- Œil : petit mais vif.
- Encolure : courte avec crinière abondante.
- Epaupe : pas très oblique.
- Poitrine : ouverte.
- Dos : long.
- Croupe : légèrement avalée.

- Queue : plantée bas et très fournie.
- Aplombs : corrects.
- Membres : secs et forts, fanons fournis.
- Sabots : petits et durs.

B. STANDARD DE 1996

1. Evolution jusqu'en 1996

Pendant la saison de saillie 1972, les Haras Nationaux attribuent à l'A.N.P. deux étalons Welsh et un étalon Arabe pour effectuer des croisements. Le but de ces croisements serait d'obtenir rapidement un poney de sport de grande taille apte à tous les usages.

Certains éleveurs insistent alors sur la nécessité de conserver la race pure pour préserver sa rusticité.

En 1975, deux livres sont créés pour séparer des Pottok de race pure les Pottok issus de ces croisements. Le livret A sera celui des Pottok purs, le livret B sera celui des croisés.

Les Pottok inscrits au titre de l'ascendance seront répartis dans les livrets selon le tableau 7.

Tableau 8 : Inscription au titre de l'ascendance en fonction des origines des parents dans le règlement du livre généalogique de 1996

Père \ Mère	Section A	Section B
Section A	A	B
Section B	B	B
Welsh	B	B
Arabe	B	B

A partir du 19 janvier 1978, avec l'accord du directeur du Haras National de la circonscription de Pau, les appellations Pottok Pie et Double Pottok sont supprimées et tous les animaux sont regroupés sous le nom unique de Pottok.

C'est également en 1978 que l'A.N.P. décide de la fermeture des inscriptions à titre initial à partir du premier juin 1980. Celles-ci ne seront rouvertes qu'en 1996 à l'occasion du programme « Action Pottok 2000 ».

En 1992, le conseil d'administration de l'A.N.P. décide de n'accepter en tant que Pottok de montagne que les animaux du livre A vivant au moins neuf mois en libre parcours et en troupeau dans les massifs montagneux du berceau de race. (56)

2. Standard de 1996

(56) Le standard de 1996 divise les Pottok en 3 types : Larre Pottoka, Pottoka et Pottoka Berria.

Les données suivantes concernent tous les types :

- Poney très rustique.
- Robe : toutes formes de bai, alezan et noir ainsi que toutes les variétés de pie composées d'une ou plusieurs des robes citées précédemment.

Les deux sections sont toujours présentes. La section A contient deux types :

- Le Larre Pottoka : de taille 1m15 à 1m32 maximum, né dans le berceau de la race. C'est donc celui qui deviendra le Pottok de montagne.
- Le Pottoka : de taille 1m15 à 1m47.

Le livre généalogique du Pottok section A est réservé aux sujets élevés en race pure. Ils doivent être conformes au standard de la race et peuvent être admis à titre initial ou au titre de l'ascendance.

La conformation est similaire pour les deux types :

- Tête : longue, rectiligne ou rectiligne légèrement concave au niveau des yeux.
- Oreilles : plantées haut et en avant.
- Œil : vif et intelligent, parfois vairon.
- Encolure : plutôt courte, avec crinière abondante se prolongeant jusqu'au garrot.
- Poitrine : profonde.
- Rein : long.
- Croupe : légèrement avalée.
- Queue : plantée bas et très fournie.
- Aplombs : corrects.
- Membres : secs et forts.
- Sabots : petits et durs.

La section B ne contient qu'un seul type, le Pottoka Berria. Le livre généalogique du Pottok section B est ouvert pour les sujets inscrits au titre de l'ascendance avec au minimum 50 % de sang Pottok. Ces sujets proviennent soit du croisement de femelles Pottok section A avec des mâles Arabe ou Welsh de robe baie ou alezane ou des mâles appartenant à la section B, soit du croisement entre une femelle Pottok section B avec un mâle Pottok section A ou B. Cette répartition suit toujours le tableau présenté ci-dessus.

Leur taille peut aller de 1m15 à 1m47.

Leur conformation est définie comme ceci :

- Morphologie : type médioligne, aux formes ramassées et élégantes.
- Tête : typée, profil rectiligne ou légèrement concave.
- Oreilles : de bonne dimension.
- Front : large.
- Yeux : bien écartés et expressifs.
- Naseaux : ouverts.
- Encolure : plutôt longue, large à la base et ornée d'une riche crinière.
- Garrot : bien dessiné mais pas trop haut.
- Dos : court et droit.
- Rein : fort.
- Croupe : musculeuse et oblique.
- Queue : bien attachée et fournie.
- Thorax : ample et profond.
- Epauule : longue et inclinée.
- Membres : solides avec une bonne ossature et des articulations plutôt larges.
- Avant-bras : longs et musclés.
- Jarrets : larges et bien dirigés.
- Canons : courts, tendons secs.
- Paturons : de longueur moyenne et pas trop inclinés.
- Sabots : proportionnés.

Dans ce standard commence alors à apparaître la différenciation au sein de la section A entre les deux types d'élevage : celui traditionnel sur les massifs montagneux, donnant des poneys plus petits, et celui en prairie. (56)

C. EVOLUTION JUSQU'EN 2003

Entre 1996 et 2003, le règlement du stud-book ne modifiera que très légèrement le standard de la race.

Nous noterons entre autre chose l'apparition de son origine et de ses aptitudes dans la description du type de poney attendu.

Les plus grandes modifications viendront :

- D'une part : de la diversification des croisements autorisés par l'apparition d'une catégorie d'étalons approuvés pour être facteurs de Pottok et qui ne les limitera plus uniquement au Welsh et à l'Arabe de robe baie ou alezane.
- D'autre part : de la séparation non plus du Larre Pottoka et du Pottoka dans le livre A, mais d'une séparation beaucoup plus clairement définie selon le mode de vie, entre tradition en montagne et développement en prairie. Cette séparation pourra être rapprochée de l'apparition d'une notion d'aptitudes lors de l'agrément des étalons, divisée suivant la capacité à être élevé en libre parcours et les aptitudes sportives.

En dehors de ces deux grandes modifications, nous ne noterons que quelques différences de termes dans les descriptions de conformation, allant globalement plus vers un allègement du standard morphologique.

D. CONCOURS D'APTITUDE

Lors du programme « Action Pottok 2000 », tous les étalons devaient être présentés pour être approuvés.

1. Concours étalons de montagne

En février 2000, tous devaient être présentés : cent dix étalons ont alors été examinés par le jury. Douze poulains de trois ans, douze étalons de quatre ans et trente six étalons de cinq ans et plus ont reçu l'agrément cette année-là. Tous les étalons approuvés ont été primés. (2)

En 2007, le nombre d'étalons présentés étaient bien moindre : ils étaient seulement 29. Ce chiffre est stable ces dernières années, puisqu'en 2009, ils étaient 31.

Sur tous les animaux présentés, tous ont été approuvés, sauf les absents et un ajourné car malade dans la catégorie 3 ans en 2009.

L'agrément à l'âge de trois ans n'étant valable qu'une seule année, les étalons présentés à trois ans en 2007 aurait du être présenté à nouveau en 2008 pour être agréés de façon définitive. Et ces étalons auraient donc normalement pu être présenté dans la catégorie 5 ans et plus en ayant déjà reçu leur agrément définitif l'année d'avant (mais bien sûr, l'agrément reçu à 4 ans étant définitif, il n'était pas obligé d'être présenté en 2009).

Nous avons alors pu constater que, contrairement à ce que nous avons observé pour les étalons de sport dont nous parlons plus bas, tous les étalons qui ont été présentés à l'âge de 3 ans en 2007 étaient bien dans le cas de figure auquel nous pouvions nous attendre (d'après le raisonnement ci-dessus) lors de leur présentation en 2009 pour ceux qui étaient à nouveau présentés. (10, 15)

Nous pouvons noter que la proportion d'étalons approuvés s'est amélioré entre 2000, lors de la présentation obligatoire de tous les étalons Pottok et les présentations ultérieures.

2. Concours étalons de sport

Lors de la présentation de l'année 2000, ont été agréés en tant qu'étalon de sport :

- En trois ans : cinq des douze étalons livre A et deux des quatre étalons livre B présentés, agréés pour seulement un an.
- En quatre ans : deux des quatre étalons livre A et un sur les deux étalons livre B présentés.
- En cinq ans et plus : trois des cinq étalons livre A, aucun étalon livre B n'avait été présenté.

Quelle que soit la catégorie d'âge, un étalon sur deux environ fut approuvé cette année-là. (2)

En 2007, ont été présentés :

- En deux ans (donc non susceptible d'être approuvé) : trois étalons livre A et un étalon livre B.
- En trois ans : quatre des cinq étalons livre A furent approuvés, ainsi que la totalité des quatre étalons livre B.
- En quatre ans et plus : huit des onze étalons livre A furent approuvés (avec un absent parmi les inscrits), et trois des quatre étalons livre B. (11)

En 2009, de la même façon, nous observons que :

- En trois ans : neuf étalons livre A furent approuvés sur les dix présentés. Il n'y avait qu'un seul inscrit pour le livre B qui fut absent le jour du concours.
- En quatre ans et plus : sur les huit présentés pour le livre A, un fut approuvé en tant que sport, deux ont été ajournés suite à des abandons et sur quatre étalons déjà approuvés pour la montagne, l'un reçu pour le concours étalon de sport une note inférieure à 30 (minimum nécessaire pour être agréé pour le sport), deux abandonnèrent et le dernier fut éliminé (aucun étalon ne reçut donc les deux agréments). Le dernier était inscrit mais absent. Pour le livre B, cinq étalons furent présentés et quatre approuvés. Un seul des trois étalons inscrits en catégorie deux ans en 2007 ne fut pas présent dans cette catégorie. (16)

En comparant les présences dans les deux concours (2007 et 2009), nous pouvons surtout noter que pour les animaux présentés à trois ans en 2007 pour le livre A, que nous nous attendions à voir approuver définitivement en 2008 (ainsi que nous l'avons également décrit pour les étalons de montagne), seulement un sur les cinq est présent se retrouve réellement dans cette configuration. Deux autres n'étaient pas définitivement approuvés lors de leur présentation en 2009, et si l'un d'eux sera bien au final agréé sport, l'autre ne sera qu'agréé montagne suite à un abandon. Et le dernier, approuvé en 2009 mais en montagne et éliminé pour le sport, n'avait pas été approuvé en 2007, ni en 2008. Pour le livre B, seulement deux des quatre sont présentés de nouveau en 2009 sans être déjà approuvés entre 2007 et 2009. (16, 11)

Au niveau de la participation, nous conservons des chiffres égaux pour la participation en fonction des années, que ce soit 2000, 2007, 2009. La différence se fait surtout sur la proportion d'étalons approuvés entre 2000 et 2007/2009, montrant ainsi une amélioration des étalons présentés pour la monte en tant qu'étalons de sport, malgré un bémol sur les quatre ans et plus de 2009. Nous pouvons également remarquer que le nombre d'étalons du livre B est en augmentation et se rapproche sensiblement de ceux du livre A. (16, 11, 2)

E. EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTION AU STUD-BOOK

Depuis 1995, les immatriculations au livre des origines ont augmenté ainsi que le nombre d'étalons en activité. Toutefois cette augmentation, que nous nous intéressions aux étalons ou aux immatriculations, concerne principalement le livre A. Le livre B reste stable, donnant lieu à environ 30 à 40 immatriculations et à une dizaine d'étalons en activité par an.

Si nous nous intéressons à l'origine des Pottok (c'est-à-dire au fait qu'ils naissent dans ou en dehors du berceau de race), nous nous apercevons assez vite que, si une petite augmentation est

visible (passant de 30 à 40 animaux pour aller plus vers les 50 immatriculations par an) en dehors du berceau, elle n'est en rien comparable aux évolutions que nous pouvons voir sur les immatriculations à l'intérieur du berceau.

Toutefois l'évolution du nombre d'immatriculations et du nombre d'étalons en activité, quelle que soit la façon dont nous l'analysons (selon le livre ou l'origine géographique des animaux) révèle les mêmes variations : une grosse augmentation entre 1997 et 2001, pendant la période du programme « Action Pottok 2000 ». Ensuite, les inscriptions diminuent légèrement avec de recommencer à augmenter à partir des années 2004-2005 (figure 80 à 83). (33)

Figure 80 : Nombre d'immatriculations enregistrées dans le stud-book du Pottok

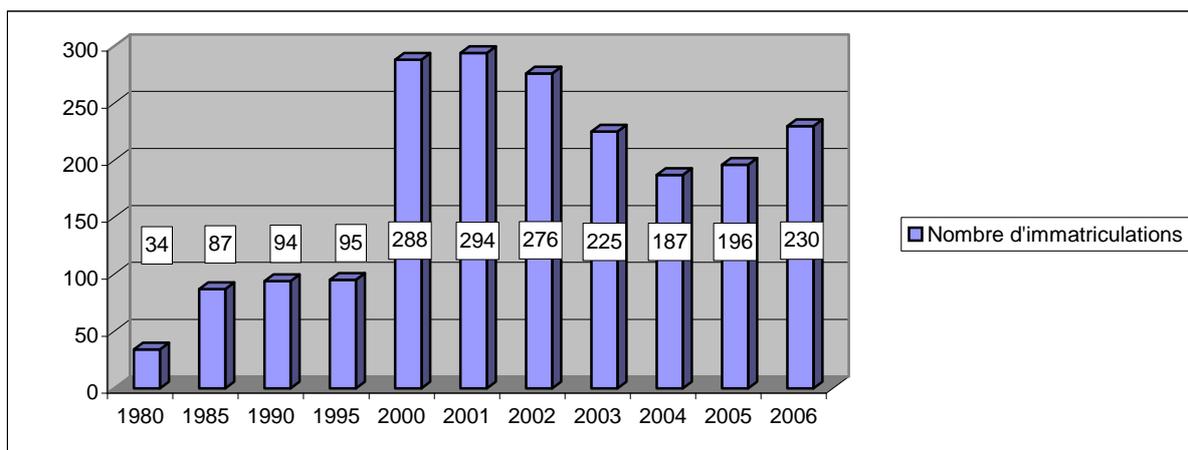


Figure 81 : Nombre d'immatriculations enregistrées dans le stud-book du Pottok en fonction du livre d'inscription

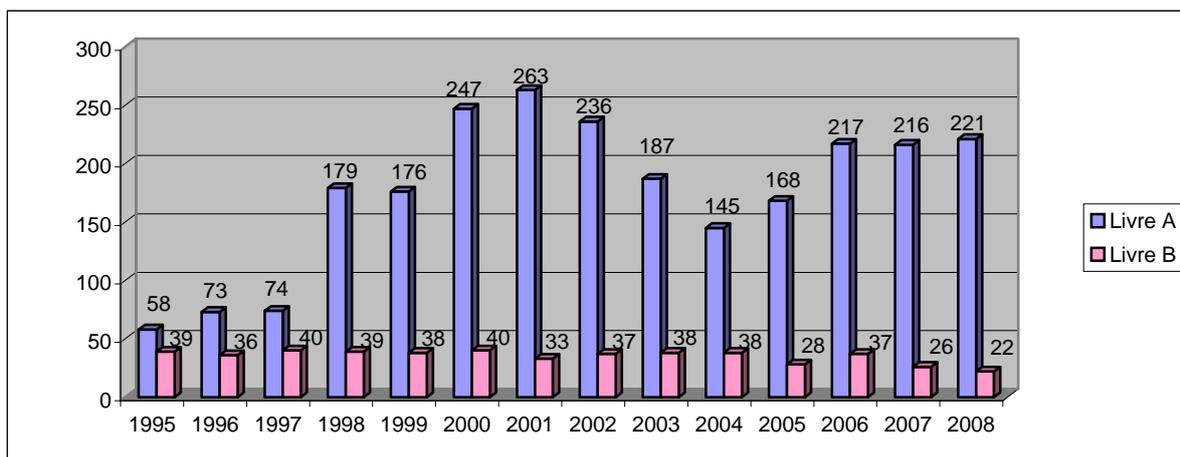


Figure 82 : Nombre d'immatriculations enregistrées dans le stud-book du Pottok en fonction du lieu de naissance

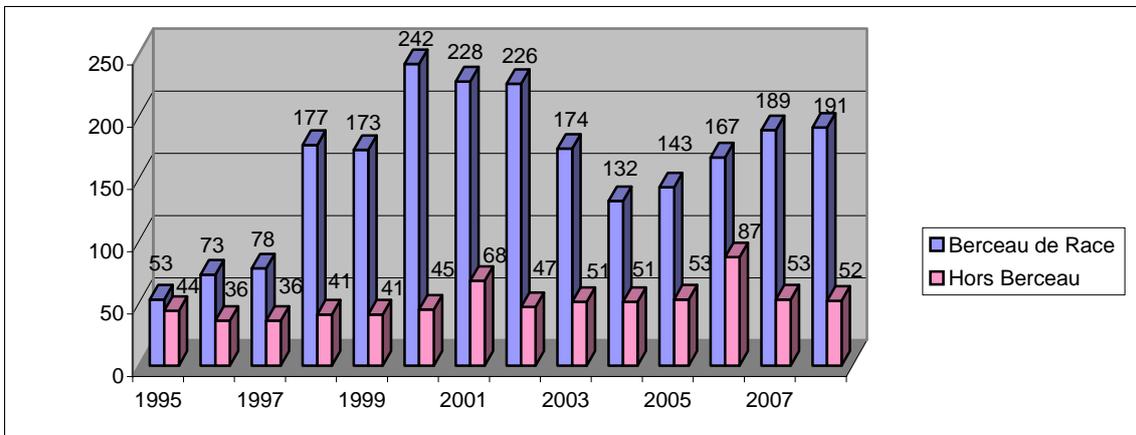
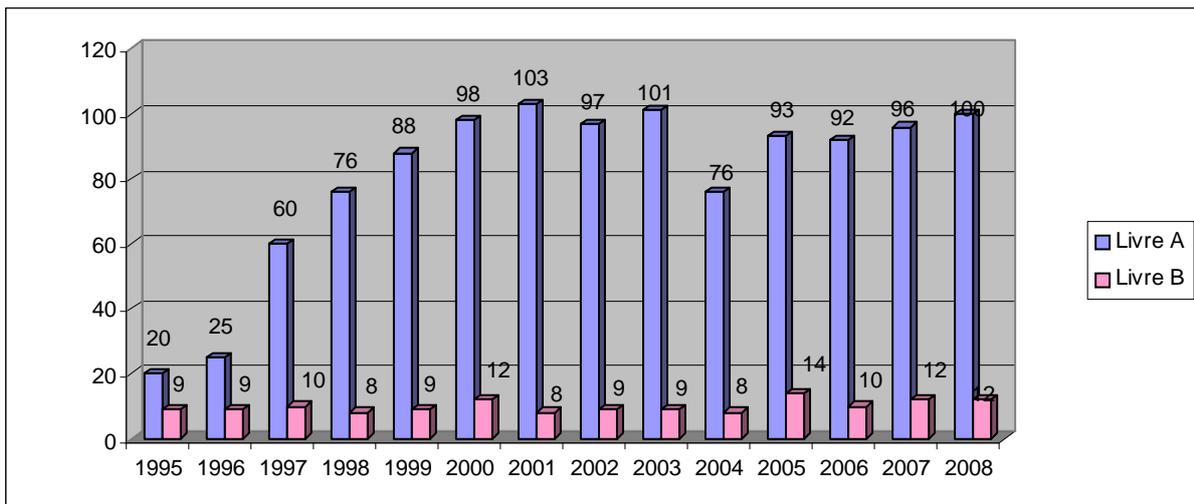


Figure 83 : Nombre d'étalons en activité en fonction du livre d'inscription de l'étalon



IV. UTILISATIONS ANCIENNES DU POTTOK

A. CONTREBANDE

Etant une zone frontalière, le Pays basque est, par tradition, un pays de contrebandiers. Clément HAPET soulignait déjà au XIX^{ème} siècle cette coutume : « Pour les Basques, la contrebande est une action innocente et naturelle, d'autant plus naturelle que les frontières ne sont généralement que des limites fictives. »

Alors que les bergers, comme animal de bât, n'utilisaient que des ânes autrefois nombreux dans la région, les contrebandiers préféraient recourir au Pottok pour porter la marchandise quand celui-ci n'était pas lui-même l'objet de la contrebande. De par sa résistance et sa grande sûreté de

ped, il était en effet l'animal de choix pour affronter les sentiers escarpés de la montagne en pleine nuit.

Certains Pottok apprivoisés, qui avaient l'habitude de retourner dans les lieux qu'ils fréquentaient en hiver, étaient emmenés par des passeurs de France en Espagne.

De là, la nuit, les contrebandiers chargeaient des provisions illicites et les arrimaient soigneusement sur le dos des poneys à raison de un poney chargé sur trois. Ces proportions étaient réduites en fonction du danger encouru.

Seul un Pottok sur trois était chargé pour des raisons de sécurité :

- Un troupeau de six Pottok marchant en direction de la frontière est moins étrange que seulement deux poneys fuyant vers la France.
- Les poneys chargés sont moins repérables au sein d'un troupeau la nuit.
- Lorsque ces Pottok étaient repérés par les douaniers, il était très difficile de les tuer au sein d'un troupeau la nuit, à moins de tuer tout le troupeau, ce qui était évidemment impensable.

Par ce système, il était donc très difficile aux douaniers d'empêcher la contrebande ou d'arrêter les contrebandiers, très nombreux à l'époque.

A la tombée de la nuit, les chevaux étaient effarouchés. Le lendemain matin, ils étaient retrouvés en France sur leur pacage habituel et il ne restait plus qu'à les décharger. En général les vieilles juments connaissant parfaitement la montagne étaient préférées pour ces passages.

Un système différent était utilisé pour la contrebande de chevaux venant d'Espagne. Au lieu de charger les Pottok, un cheval était accroché à leur queue. Le nouveau cheval, craintif au sein de ce nouveau troupeau, suivait toujours docilement. Les chevaux n'étaient ainsi importés que s'ils étaient déjà vendus ou réservés. Par conséquent, même s'ils s'échappaient pendant le trajet en montagne, ils étaient toujours repris les jours suivants, sans avoir pu exercer d'influence sur la race Pottok.

L'emploi du Pottok au service du commerce frontalier est maintenant révolu. Toutefois il demeure que le Pottok a fait et fait encore l'objet d'une contrebande, tantôt intense, tantôt latente, selon la loi de l'offre et la demande. Les contrebandiers les font passer de nuit par la montagne comme autrefois quand cela est nécessaire. (47, 56)

B. TRANSPORTS

1. Promenade en cacolets

Certains Pottok furent utilisés au début du XIX^{ème} siècle pour des promenades en cacolets. Le cacolet est une sorte de bât, constitué de deux sièges à dossier fixés à une armature adaptée au dos de l'animal porteur. Il servait pour le transport de part et d'autre de l'animal. L'armature était ici composée d'un double panier en lattes de châtaigniers.

Les cacolets offraient au voyageur les charmes d'une excursion entre Bayonne et Biarritz dans un de ces sièges suspendus. Sur le flanc opposé de la monture, une cacoletière servait de contrepoids vivant au passager.

Par la suite, avant que la pratique du cacolet ne disparaisse dans les années 1910, les ânes finirent par être les seuls employés dans ce cadre d'utilisation. (47, 56)

2. Traction de carrioles

Un petit nombre de Pottok fut également attelé à des carrioles. Certains petits commerçants s'en servaient alors pour faire la livraison, de porte à porte, des produits maraîchers ou laitiers dans les quartiers les plus éloignés des villes. (56, 47)

C. MINES

Le Pottok fut très utilisé également dans les mines en raison de sa robustesse. Il était vendu à « l'état brut » à un an et demi ou deux ans et expédié soit vers le Nord en direction de la Belgique, soit vers l'Est en direction de l'Italie du Nord. Ces deux pays étaient les principaux importateurs de Pottok à destination des mines.

Les Pottok, par leur petite taille, pouvaient aller dans les galeries les plus basses et les plus étroites. La couleur la plus appréciée était la robe baie brune tirant sur le noir car elle était peu salissante. De plus le Pottok, rustique, ne nécessitait pas beaucoup de soins.

Au fond des mines, les Pottok tiraient des wagonnets surchargés jusqu'à ce qu'ils finissent aveugles car ils ne remontaient pratiquement jamais à la lumière du jour.

Presque tous les Pottok qui se vendaient, jusque dans les années 50, partaient par dizaines en direction des mines. (56, 47)

D. CIRQUE

Le Pottok, à cause de sa docilité et de son intelligence, était également très apprécié des cirques qui l'employaient depuis longtemps.

Ainsi il faut savoir que certains gitans, bohémiens ou cagots, à partir du XVI^{ème} siècle et en dépit des persécutions dont ils furent l'objet au cours du temps, se sont établis au pays basque et excellaient alors dans les métiers de dresseur et de maquignons. Ce sont eux qui approvisionnaient les gens du cirque.

Les Pottok de robe pie, se distinguant par la singularité de leurs robes, finirent par être les seuls employés dans cette voie. (56, 47)

E. BOUCHERIE

La demande de Pottok pour les mines cessant brusquement et la demande pour le cirque restant marginale, les Pottok furent alors vendus en plus grand nombre pour la boucherie et les fabriques de salamis, remplaçant l'âne de plus en plus rare.

Les éleveurs n'arrivant pas forcément à écouler leurs produits, les juments furent croisées avec des étalons bretons plus lourds dans l'espoir d'en tirer une meilleure marge auprès des bouchers. C'est une pratique regrettable car les croisements modifièrent certains membres de la race et menacèrent de transformer ce petit cheval qui avait si bien su se conserver.

Encore aujourd'hui, les foires annuelles organisées à Hélette (Pyrénées Atlantiques) fin novembre, Espelette (Pyrénées Atlantiques) fin janvier et Garris fin juillet présentent des Pottok qui sont généralement vendus à des maquignons et destinés pour la plupart à la boucherie. Même si ces foires recueillent toujours un grand succès auprès du public, les Pottok présentés sont quasiment tous issus de croisements avec des chevaux lourds et ne présentent aucun intérêt pour la race si ce n'est un débouché économique anecdotique. (56, 47)

F. EVOLUTION VERS DE NOUVELLES UTILISATIONS

La race Pottok n'a été reconnue que tard par rapport aux autres races. De plus, le Pottok est resté très longtemps dans les montagnes sans que quiconque ne se donne la peine de l'appivoiser. N'ayant servi que très peu pour l'équitation, ses qualités propres dans les différentes disciplines ne furent au départ pas envisagées. Seul son caractère soi-disant sauvage fut pendant longtemps ce qui en était connu par les pratiquants d'équitation de loisirs ou de sport, car il était vendu à six mois, non débourré. Le grand public, ignorant son existence, ne sachant quelle valeur lui accorder et quelle était son utilité, s'est tourné vers d'autres races, le plus souvent étrangères mais qui avaient la qualité d'être débourrées au moment de la vente.

Ce n'est que tardivement que quelques éleveurs ont commencé à « débourrer » leurs animaux, quand ils ont vu que les amateurs achetaient de préférence un Pottok préparé pour la monte, dans le cadre du renouveau de l'équitation de sport et de loisirs, marché en développement.

En 1972, l'A.N.P. réserve des séances théoriques et pratiques de dressage des poneys aux éleveurs et à leurs enfants. Dès 1973 commence également à être développée leur utilisation dans le domaine du tourisme, par le biais de randonnée équestre ou de découverte des races locales évoluant en semi-liberté dans la montagne. (56, 47)

V. EVOLUTION DES CARACTERISTIQUES DE LA RACE

A. EVOLUTION DE LA ROBE

Autrefois presque tous étaient de robe baie foncée ou noire, c'est pourquoi il est dit parfois de ce type de robe qu'il s'agit de la robe primitive du Pottok.

Entre 1971 et 1980, les robes baies ou noires concernaient entre 55,6% et 61,3% des poneys inscrits. Après 1985, elles ne concerneront plus jamais un pourcentage supérieur à 50% de ces poneys, diminuant jusqu'à 42,8% des inscriptions de Pottok entre 2005 et 2007. C'est donc une robe qui tend à diminuer (figure 84).

La robe alezane est la plus rare chez les Pottok. Depuis 1971, le pourcentage de Pottok inscrits ayant une robe alezane varie entre 8,4% et 11,3 %. Nous pouvons estimer qu'elle reste stable au sein de la race (figure 84). (33, 47)

La robe pie n'est pas pour la majorité des défenseurs du Pottok une robe d'origine. Elle proviendrait d'un croisement, même si certains dessins comme ceux de Lascaux montrent des poneys bicolores. Cette robe est apparue pour la première fois dans les descriptions dans les années 1850 au sein de la province de Biscaye. Dans la province du Labourd, le premier Pottok pie, un étalon, a été introduit en 1935 en provenance de Biscaye, d'après A. et D. PERRET (47). Une des réponses d'éleveur dit que son père a ramené le premier étalon pie noir en 1937 en provenance d'Espagne.

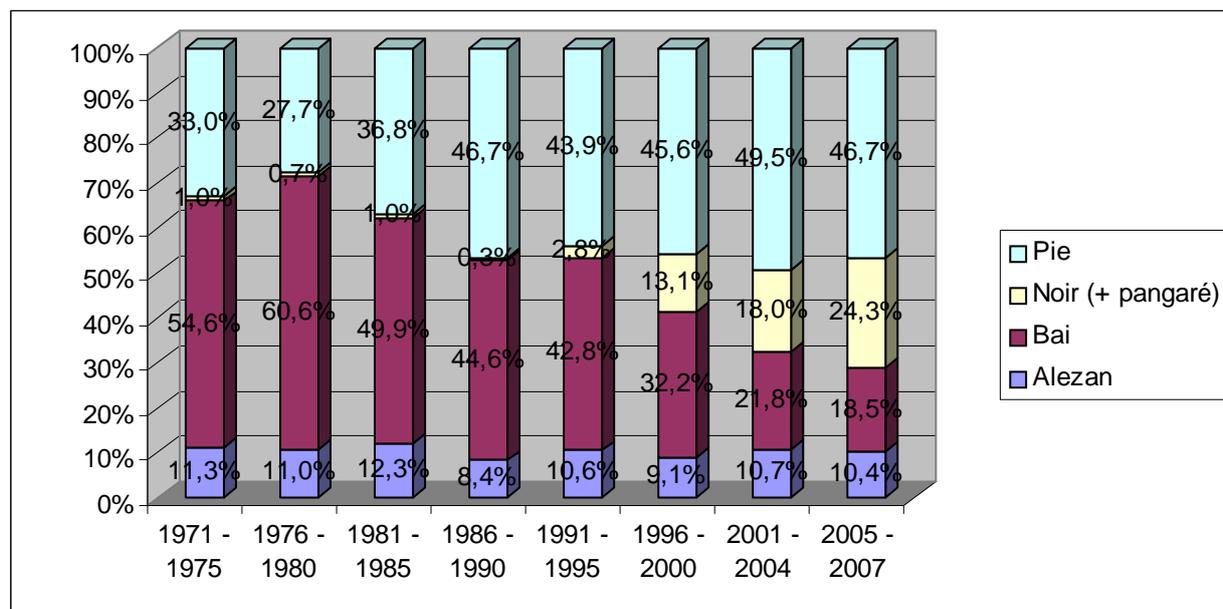
PAVLOVSKY (46) réfute cette affirmation : « Compte tenu de la fragilité des témoignages humains, les données partielles connues aujourd'hui ne permettent pas d'affirmer que la robe baie du Pottok est sa seule robe d'origine. Bien au contraire ! Des chevaux dont le pelage présente des tâches bien différenciées existaient déjà au Paléolithique comme en témoignent plusieurs peintures rupestres du Sud de la France, d'Espagne et en particulier au Pays Basque sur les parois de la grotte d'Ekain où sept chevaux sur les trente quatre identifiables présentent des tâches significatives, bien dessinées en bichromie sur la tête, l'encolure et le corps. »

Dans tous les cas, que la robe pie ait été introduite par croisement ou ait toujours existé chez le Pottok, tout le monde se met d'accord pour dire qu'elle était très rare voir exceptionnelle au début du siècle et qu'elle a tendance à augmenter.

Ainsi entre 1971 et 1975, seulement 33% des Pottok inscrits au stud-book étaient de robe pie alors qu'entre 2005 et 2007, 46,7% des poneys inscrits étaient pies (figure 84). (33, 47)

L'engouement des amateurs pour la robe pie est de plus en plus important. C'est pour répondre à cette demande que l'utilisation d'étalons pie a augmenté, substituant peu à peu cette robe à la robe d'origine, ou selon les versions, augmentant artificiellement la présence des individus pies au sein de la race.

Figure 84 : Evolution au cours du temps du pourcentage représenté par chaque robe au sein des poneys inscrits au stud-book



B. EVOLUTION DE LA SELECTION

1. Sélection naturelle empirique

La sélection naturelle est une sélection involontaire, faite par le milieu naturel. Le Pottok vivant librement doit être très rustique. C'est une sélection impitoyable car tout poulain chétif est condamné.

C'est la sélection à laquelle le Pottok a toujours été soumis en montagne.

De tout temps, les Pottok ont en effet été sélectionnés lors du renouvellement des juments et du choix des pouliches qui devaient les remplacer. Cette sélection empirique procédait par comparaison et elle était moins axée sur le physique que sur les qualités de montagnard et de rentabilité.

Pour les étalons, le choix se faisait à un an et demi ou deux ans au moment de la vente pour les mines. Ils étaient choisis avec soin car ils devaient représenter leur éleveur.

Ce mode de sélection privilégiait donc des juments rustiques et prolifiques et des étalons qui faisaient la fierté des gros éleveurs de Pottok. (47)

2. Sélection orientée

❖ Les croisements

Les premiers croisements réalisés l'ont été avec des races lourdes. Les métis qui en résultaient étaient destinés à la boucherie. Ces croisements ont été très peu nombreux car les saillies se faisaient en liberté et un étalon lourd n'était pas capable de se maintenir en montagne. Toutefois aucun des métis obtenu ainsi n'a été inscrit au livre généalogique.

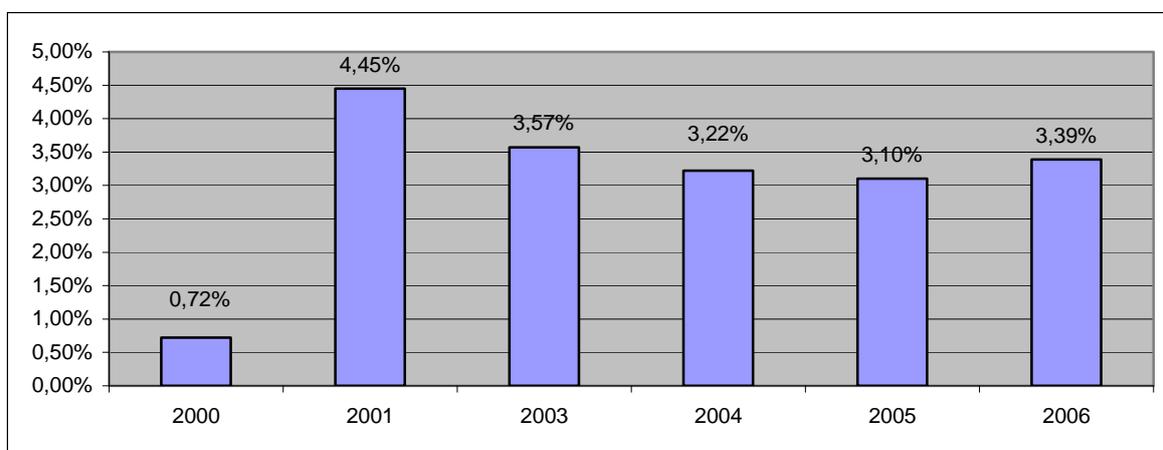
D'autres croisements ont été réalisés sous l'impulsion de la demande du moment et des Haras. Ceux-ci se faisaient avec des étalons Arabe ou Welsh. Pour l'étalon Arabe attribué par les Haras Nationaux en 1972, l'essai fut rapidement arrêté car les métis n'avaient plus les caractéristiques du Pottok. Aucun des éleveurs du Pays Basque ne fit saillir sa jument par cet étalon, le poulain ne pouvant vivre en montagne. Ces croisements ne se firent qu'en dehors du département. Ainsi en 1980, seuls 49 animaux étaient inscrits au livre B sous la dénomination Pottoko-arabe. Deux étalons Welsh avaient également été attribués cette année-là. Puis un seul étalon de beau modèle fut conservé pour l'année suivante. Ce croisement était encore utilisé en 1980 dans le berceau de la race par quelques éleveurs, les produits étant homogènes et d'un joli modèle. Malgré tout, ce croisement ne porte que sur un faible effectif : en 1978, il ne saillit que 4 juments ; en avril 1979, seuls 27 métis Welsh-Pottok étaient inscrits au livre B ; et en 1980 il ne fut demandé par aucun éleveur. (56, 47)

Certains ont conseillé un croisement raisonné : employer sur les métis de première génération un pur Pottok et ainsi de suite à chaque génération, pour aboutir à des individus fixés, le sang étranger devenant presque négligeable. Mais cela serait catastrophique dans une race typique comme le Pottok. Il y aurait une infusion de sang étrangère d'autant plus nocive qu'elle risque d'être méconnaissable et de faire perdre à la race Pottok ses caractères propres avec ses défauts et ses qualités. (47)

Tous les croisements pratiqués jusqu'aux années 1980 l'ont été sur des animaux élevés toute l'année en prairie. Cependant actuellement, dans le berceau de race, au moins un des éleveurs ayant effectué des croisements a des poneys élevés neuf mois sur douze en montagne.

Si nous nous intéressons maintenant aux croisements donnant lieu à un poulain destiné à un autre stud-book que celui du Pottok avec une mère Pottok, nous nous rendons compte que depuis 2001, un pourcentage plus important de juments Pottok ne produit plus en race pure pour donner un poulain Pottok. Après une brusque augmentation entre 2000 et 2001, leur pourcentage reste stable depuis et ne concernent qu'un nombre assez faible de juments (figure 85). (47, 33, 6, 7)

Figure 85 : Pourcentage de juments de race Pottok dont la saillie était destinée à donner un poulain pour un autre stud-book par rapport au nombre de juments de race Pottok saillies cette année-là (6, 7)



❖ La race pure

Autrefois, seule la sélection empirique, en procédant par comparaison, était utilisée. La sélection n'était alors que conservatrice et ne visait qu'à maintenir les caractères de la race.

A partir des années 1980, a été utilisée une sélection méthodique, à la fois empirique et raisonnée, donc scientifique. Cette sélection aboutit plus vite au résultat désiré et, effectuée progressivement, elle visait au perfectionnement et à l'amélioration de la race. La sélection se fait en choisissant, génération après génération, les individus supérieurs à la qualité moyenne. Le résultat sera une concentration des caractères existants et l'obtention du type le plus parfait de pur Pottok.

Pour réaliser une telle sélection, il faut connaître parfaitement les caractères de la race. C'est pour y parvenir qu'ont été établis les concours de la race (concours d'étalons de montagne, d'étalons de sport et de juments). (47)

TROISIEME PARTIE :
DANGERS COURUS PAR LA RACE POTTOK ET
AVENIR DE CELLE-CI

I. POURQUOI CRAINDRE POUR L'AVENIR DE LA RACE POTTOK ?

A. NOTION DE RACES REGIONALES A PETITS EFFECTIFS

1. Notion de race

Le terme de race est largement utilisé, que ce soit par les scientifiques ou par les différents acteurs de terrain. (40)

Les races sont issues de la domestication de populations animales, à partir du Néolithique. Elles sont le fruit d'un processus d'évolution et de différenciation conduit par l'homme, qui a permis l' « émergence » de types régionaux plus ou moins homogènes, adaptés à un milieu climatique et géographique et à un mode d'élevage. (40, 35)

En nomenclature zoologique, la race est un rang taxonomique inférieur à celui d'espèces. Il se rapporte à des populations individualisées d'une même espèce ayant des caractères morphologiques et physiologiques héréditaires bien distincts des autres populations. (55)

Cependant, elle ne peut être définie uniquement de cette façon, les scientifiques pouvant l'aborder de différents points de vue, de la systématique à la zootechnie et à la génétique. (40)

Selon VISSAC (Propos rapporté dans : 40), « la population animale est définie par les biologistes et les zootechniciens par le contenu d'information génétique qu'elle recèle. Mais nous pouvons aussi considérer la population animale comme un objet de pratique collective de sélection et d'élevages qui modifient, volontairement ou non, son contenu biologique. » Il souligne que ces deux visions de la race, biologique et culturelle, sont liées, la première traduisant un effet et la seconde en étant la cause.

AUDIOT en 1995 (19, 40) réalise une classification des différents points de vue portés sur la race dans les diverses disciplines scientifiques. Ainsi la race est tour à tour associée à la notion de :

- « Ressource » : c'est le point de vue biologique. Le généticien par exemple appréhende la race au travers de l'information contenue dans son polymorphisme génétique.
- « Reconnaissance » : c'est le point de vue administratif. Il existe plusieurs types de reconnaissance administrative de la race.
- « Revenu » : c'est le point de vue économique, la race étant aussi le support d'activités commerciales.
- « Racine » : c'est le point de vue pratique. La race est un élément d'un système pratique, associés à des processus de production et des produits.
- « Représentation » : c'est le point de vue culturel. La race est un patrimoine, le résultat d'une histoire.
- « Relation » : la race est également le produit d'un système social.

Elle posera finalement comme définition de la race « l'interprétation sociale d'une personnalité biologique au travers des usages et des pratiques. »

FLAMANT, en 1988 (35, 40), pose une autre définition de la race comme « une entité, existant à l'intérieur d'une espèce animale, définie par le fonctionnement d'un réseau d'échanges de reproducteurs entre éleveurs, associés entre eux par la proximité géographique, par des systèmes d'élevage similaires et par des finalités économiques et culturelles communes. »

La définition de la race retenue par le législateur reprend l'aspect biologique et l'aspect social de la race, en mettant d'ailleurs plus l'accent sur la seconde que sur la première. Pour lui, la race est « un ensemble d'animaux qui a suffisamment de points en commun pour pouvoir être considéré comme homogène par un ou plusieurs groupes d'éleveurs qui sont d'accord sur l'organisation du renouvellement des reproducteurs et des échanges induits, y compris au niveau international. » (Décret du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche en application de l'article 93 de la Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006). (40)

Enfin, la définition utilisée dans la Liste Mondiale d'Alerte pour la diversité des animaux domestiques et publiée en 1996 par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ou F.A.O.) est celle-ci :

« Une race est :

- soit un groupe homogène, sous-spécifique, d'animaux domestiques possédant des caractéristiques externes définissables et identifiables qui permettent de les distinguer à l'œil d'autres groupes définis de la même manière dans la même espèce.

- soit c'est un groupe homogène dont la séparation avec d'autres groupes phénotypiquement semblables a conduit à un accord général sur son identité séparée. » (31, 30, 28)

2. Notion de races locales et à petits effectifs

Toutefois, nous pouvons distinguer différents « types » de races. Ainsi la notion de « race à standard » est née au XVIII^{ème} siècle en Angleterre. Elle est restée depuis dans la culture de l'éleveur-sélectionneur et dans l'organisation de la sélection animale. (40, 20, 35)

Des populations à petits effectifs est née la notion de « race menacée » dans les années 1970 : des éleveurs « traditionnels » avaient conservé ces races, bientôt rejoints par des « néo-ruraux ». (40)

La notion de « race en péril » fut également mise en avant à ce moment-là par la Société d'Ethnozootéchnie. (40, 20)

Plus tard nous parlerons de « races à petits effectifs » pour employer un terme moins négatif.

Ces races feront de plus en plus l'objet de programmes de gestion spécifiques. Enfin, le retour de la mise en avant d'une multiplicité d'enjeux (valorisation, patrimoine local, etc.) conduira à replacer à nouveau ces races dans leur dimension locale, à faire un lien entre leur conservation et le développement local et donc à parler de « races locales » pour ces populations. (40)

Dans une autre typologie, qui distingue les races selon leurs effectifs, leurs dimensions géographiques et les formes de gestion associées, CASABIANCA et VALLERAND (27) identifient trois types de races, tous types de populations confondus : les races reconnues et sélectionnées, les races régionales, souvent utilisées par un seul système régional d'élevage et en concurrence avec les

rares sélectionnées et enfin les races en péril ou à faible effectif qui risquent d'être plus ou moins rapidement éliminées par la logique économique.

La Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006 précise également certains qualificatifs apportés aux races. (40)

Ainsi une race locale est définie comme « une race majoritairement liée par ses origines, son lieu et son mode d'élevage à un territoire donné. » (40)

« Une race peut être considérée comme menacée, pendant une durée déterminée, dans l'un des cas suivants : si son effectif global ou celui de ces reproducteurs actifs est insuffisant, si le programme de sélection mis en œuvre met en danger la diversité génétique intra- raciale, telle qu'on peut l'apprécier au travers d'indicateurs issus du Système National d'Information Génétique ou d'autres bases de données ad hoc, suite aux conséquences d'un événement majeur ayant des répercussions graves sur sa gestion zootechnique », selon l'article 1 du projet d'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 4 décembre 2006. (40)

De la même façon, selon l'article 3 de ce projet d'arrêté, « une race est dite à petits effectifs si les conditions suivantes sont remplies : l'organisation de la sélection ou de la gestion de la diversité génétique sur le territoire français est collective et se manifeste par la tenue d'un livre généalogique par un organisme agréé, elle présente un effectif de moins de 5000 femelles reproductrices pour les bovins ; 8000 pour les ovins et les caprins ; 1000 pour les porcs (...) ; et, s'il s'agit d'une race internationale, si la gestion zootechnique sur le territoire français est assurée depuis au moins cinq générations d'animaux. » (40)

Le projet d'arrêté fait une différence entre la notion de race menacée et de race à petits effectifs, insistant ainsi sur le fait que qu'autres facteurs que des effectifs de reproducteurs insuffisants peuvent constituer une menace pour l'avenir des populations animales.

Il ne s'intéresse toutefois qu'aux ruminants et aux porcins, notamment en ce qui concerne les chiffres nécessaires à la définition d'un seuil pour les races à petits effectifs. (40)

Nous pouvons également trouver dans la littérature qu'une race est considérée comme à risque d'extinction si :

- Le nombre total de femelles reproductrices est inférieur ou égal à 1000
- Le nombre total de mâles reproducteurs est inférieur ou égal à 20
- L'effectif global de la population est inférieur ou égal à 1200. (30)

Au niveau mondial, 20% des races d'élevage sont ainsi classées comme étant à risque d'extinction par la F.A.O.. Et si nous ne prenons que les équidés, 23% des races de chevaux font partie des races classées à risque d'extinction. (30)

Sous le vocable « race en conservation », en France, nous trouvons plusieurs catégories d'animaux aux statuts divers. Nous pouvons y rencontrer aussi bien une race représentant un patrimoine génétique original menacé ou une race récemment reconstituée sur des éléments phénotypiques. (20, 48)

Deux critères simples sont appliqués pour définir parmi ces listes ce qu'est « une race française menacée ». Tout d'abord, elle doit être élevée en France depuis suffisamment longtemps pour être considérée comme autochtone. Elle doit également présenter des effectifs inférieurs à un seuil de femelles reproductrices fixées de façon variable pour chaque espèce. Ainsi le terme menacé est progressivement remplacé par le qualificatif de petits effectifs, finalement souvent plus juste et mieux accepté par les éleveurs. (20)

3. Le Pottok dans le cadre des races à petits effectifs

Parmi les races équinnes françaises, 68% des races officiellement reconnues sont considérées comme à petits effectifs. Plus du quart des exploitations élevant des équidés compte des races à petits effectifs. (18)

Le Pottok, race de poney officiellement reconnue par le Ministère de l'Agriculture, en ayant pour organisme agréé pour sa gestion l'A.N.P. (l'A.F.P.T.O. n'ayant jamais été reconnue par les Haras Nationaux), n'est pas référencé dans la Base des Ressources Génétiques. Cependant il fait partie de ces races françaises considérées comme menacées. (40)

En 2002, nous comptons 567 naissances et 105 étalons en activité. En 2006, on a dénombré 230 immatriculations, 882 poulinières en race pure, 100 étalons Pottok en activité et 129 éleveurs. (6, 7, 40)

Même en regardant la population totale estimée dans tout le Pays basque, nous arrivons en 1993 à des chiffres de 4000 à 5000 têtes, en régression depuis plusieurs années, ce qui ramène la race Pottok au rang des races menacées de disparition. (24)

B. PERTES DE CARACTERISTIQUES AU COURS DE L'EVOLUTION DE LA RACE

Depuis quelques décennies, la morphologie et l'élevage du Pottok ont évolué parallèlement aux divers débouchés qui se sont offerts à lui. Cela s'est fait de telle façon qu'aujourd'hui la race Pottok souffre d'un manque d'homogénéité et de nombreux Pottok trahissent les croisements anarchiques (avec des chevaux lourds et des shetlands essentiellement) qui ont affecté la race. (56)

En 1975, J.-B. BONNET (23) soulevait déjà le problème des croisements qui commençaient à être réalisés. Il indiquait sans vouloir contester la valeur de ces croisements qu'il paraissait dommage de chercher à absorber la race des Pottok avant de mieux la connaître (au risque d'entraîner la disparition de la race pure) et jugeait plus sage d'essayer de lui donner sa chance, de développer ses aptitudes, d'exprimer ses qualités et d'encourager son originalité.

1. Croisements et changement de morphologie

Ainsi, comme nous avons pu le voir en étudiant l'élevage d'aujourd'hui, l'une des raisons premières des réalisations de croisements est d'augmenter la taille. C'est l'un des premiers changements de morphologie, qui est clairement recherché. Des essais pour augmenter la taille avaient déjà été réalisés historiquement alors que la race ne disposait pas d'un stud-book, mais sans être réellement suivis et n'ayant eu aucun résultat. (47, données personnelles)

Si la taille des poneys Pottok est clairement visible comme changement de morphologie, ce n'est pas la seule caractéristique qui a été modifiée par les différents croisements. Si ceux-ci restaient uniquement marginaux et limités à des animaux vivants en prairie, ils resteraient ainsi contrôlés et ne poseraient pas de risques pour la pureté du reste de la race. Or certains de ces croisements sont aussi effectués avec des Pottok vivant en montagne, sans surveillance sur la reproduction possible de ces poneys croisés. Bien entendu avant la mise en place du stud-book, les croisements existaient déjà et n'étaient pas contrôlés, leur produit se retrouvant également dans la montagne sans surveillance.

Nous pouvons aussi nous poser des questions sur le fait que les chevaux étrangers acceptés pour produire en poney français de selle peuvent également être agréés pour produire en Pottok. En France, si la pratique des croisements est maintenue sur les races françaises, il arrivera un jour où, pour les différencier, il faudra être un éminent généticien. Déjà depuis 1980, les Pottok du livre B sont inscriptibles au livre généalogique du poney français de selle. Un tel rapprochement montre bien le risque de modifier la race au point de pouvoir l'intégrer à d'autres races pourtant sensées être différentes sur le plan morphologique, d'après la définition même de la race que nous avons étudiée plus haut. (2)

2. Croisements et modification du comportement

Les résultats des croisements ont également modifié le comportement du Pottok dans son milieu naturel. Ainsi si initialement le Pottok vivait en étant parfaitement adapté à son milieu, c'est à dire en étant plus solitaire, avec des groupes maximaux de 3 à 5 individus (rendus possibles par un sex-ratio plus équilibré), ce n'est actuellement plus le cas. Le sex-ratio est déséquilibré atteignant un étalon pour 20 à 30 juments. Les groupes sont ainsi plus grands, les juments ne présentent plus un comportement solitaire à l'âge adulte. (39)

De la même façon, les étalons actuels sont beaucoup moins agressifs et défendent moins leur troupeau, comparé à ce qui se passait auparavant, et qui se retrouve chez les étalons issus de la Réserve Naturelle du Pottok. (39)

3. Elevage en plaine et conséquences sur la capacité de survie dans le biotope originel

La taille réduite du Pottok élevé en libre parcours toute l'année sur des landes acides et des montagnes est causée par une malnutrition chronique à laquelle ils se sont adaptés malgré eux. Cette adaptation s'est faite progressivement sur de nombreuses générations.

C'est pourquoi les poneys élevés en plaine qui se développent mieux en taille et en musculature ne seraient plus aptes à vivre dans de bonnes conditions sur des zones aussi pauvres. Par conséquent, il semble nécessaire de conserver à l'état naturel des souches particulièrement rustiques et résistantes, qui toiseraient aux environs de 1,20 mètres au garrot, pour garder cette adaptation à des conditions de malnutrition. (56)

4. Reproduction et conséquences sur les poulains

Le sex-ratio a largement été déséquilibré par l'homme. Actuellement, le nombre d'étalons en montagne est d'environ un pour vingt à trente juments.

Avec un tel sex-ratio, ce sont les juments dominantes qui sont saillies en premier. Les juments moins dominantes seront saillies plus tard. En conséquence de ce fait, leurs poulains naîtront plus tard, arriveront moins développés au début de l'hiver et leur croissance sera moins bonne que celle des poulains des juments dominantes, nés plus tôt et ayant eu plus de temps avant l'arrivée de l'hiver. Cette différence de croissance fera qu'aucun des poulains de juments moins dominantes ne pourra devenir dominant par la suite.

Avec un sex-ratio plus équilibré (environ un étalon pour trois à cinq juments), les naissances pourraient être plus regroupées à l'entrée de printemps, favorisant ainsi une croissance optimale de tous les poulains à chaque génération, sans intervention de l'homme, et favorisant également la variabilité génétique, par une meilleure chance pour chaque poulain de devenir dominant. (39, 35)

C. REDUCTION DU TERRITOIRE DE LIBRE PARCOURS

D'autres chevaux primitifs vivaient dans les mêmes conditions que le Pottok en Bretagne, en Corse et dans bien d'autres régions. Au fur et à mesure du développement d'une agriculture intensive, ils furent repoussés dans des zones de plus en plus stériles, aux sols particulièrement acides, laissant les milieux plus favorables aux activités de culture et aux prairies artificielles destinées aux brebis, vaches et chevaux lourds destinés à la boucherie.

Ses chevaux ont vu leur habitat se réduire au point que la majorité d'entre eux a complètement disparu aujourd'hui. (56)

1. Causes de réduction du biotope : défrichements, reboisement, intervention des éleveurs d'ovins

Dès les années 1970, l'apparition de nouveaux statuts juridiques et les défrichements ont fait diminuer l'aire de répartition du Pottok.

❖ Les défrichements

Ce sont ainsi de nombreuses parcelles sauvages situées aux alentours d'Hasparren qui furent défrichées puis closes, commençant à entraver le libre parcours des Pottok, dont le nombre avait, à cette période, diminué de façon alarmante.

Ces défrichements étaient toutefois subordonnés à la nature du sol et au relief, excluant qu'ils puissent avoir lieu dans la zone strictement montagnaise.

Cependant de nouveaux statuts juridiques dont le champ d'application était indifférent à ces considérations de mise en culture sont davantage intervenus parmi les causes de modification du lieu d'élevage du Pottok, car eux perturbaient directement l'exploitation des pâturages en montagne. (47)

❖ Les nouveaux statuts juridiques

➤ Les reboisements

Certaines communes soumettent par voie d'arrêté plusieurs hectares au régime forestier. Ces parcelles, en accord avec l'Office National des Forêts (O.N.F.), sont clôturées pour éviter que les pousses des plantations ne soient détruites par le bétail. Malheureusement, il n'est tenu aucun compte des zones de pâture des animaux avant de délimiter ces zones de reboisement. (47)

➤ Les syndicats ovins

Parallèlement, avec l'accroissement de valeur des produits de l'élevage ovin, les syndicats ovins ont pris de plus en plus d'importance. En 1960, les syndicats de Cize et de la vallée de Baïgorry ont obtenu l'exclusion des Pottok du libre parcours sur leur pâturage.

A leur instar, certaines communes ont également interdit par arrêté municipal le libre parcours de leurs landes et terrains communaux, malgré le fait qu'il ait été prouvé que le Pottok est un auxiliaire et non un concurrent du mouton. (47)

2. Problèmes posés par le biotope actuel

En montagne, l'habitat du Pottok se limite désormais à des altitudes comprises entre 400 et 1000 mètres. Plus haut, l'abondance de neige les force à redescendre en hiver et en été, de mai à octobre, ces prairies d'alpage de meilleure qualité sont réservées aux animaux à plus haute valeur économique pour les éleveurs (moutons, bovins, chevaux de boucherie). Plus bas, la plupart des marais sont asséchés, les forêts de pins et de feuillus sont entrecoupées de routes goudronnées et les landes communales sont défrichées et louées aux agriculteurs pour être transformées en prairie artificielle ou pour y pratiquer la culture intensive de céréales.

Avec ces modifications, en hiver, quand l'herbe de la montagne n'a plus aucune valeur nutritive, le Pottok ne peut plus descendre, comme l'instinct le lui commandait, sur les collines de fougères qui abritent encore de quoi manger. Celles-ci ne lui sont plus accessibles. Sans un apport de fourrage pendant les mois les plus durs, le petit poney du Pays basque serait probablement, comme tous les autres chevaux primitifs qui peuplaient la France auparavant, voué à disparaître. (39)

D. REPOSE A LA MODIFICATION DE LA DEMANDE ET PERTE DE REPRODUCTEURS

Lors de l'augmentation de la demande suite au développement du marché du poney de loisirs, les éleveurs ont directement été chercher les Pottok dans leur troupeau en montagne, sans se soucier de la baisse occasionnée par la prise excessive de poneys dans le milieu. (23)

En 1975, la demande en Pottok était importante. Cependant dans le même temps, rien n'a été changé dans les montagnes quant aux techniques d'élevage. (23)

A cette époque, leur nombre a ainsi dramatiquement diminué sur les flancs des montagnes des Pyrénées, manquant faire disparaître complètement ce petit poney de son berceau d'origine. Aucune entreprise à long terme n'avait été mise au point pour pallier cet état de fait. (23)

E. LA SURVEILLANCE DES ETALONS

1. Principe

Pour être autorisé à se reproduire en monte publique, il existe deux types de certificats pour les étalons :

- Soit ceux-ci sont autorisés, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de se reproduire sans détériorer la race.
- Soit ceux-ci sont approuvés, ce statut étant réservé aux meilleurs étalons susceptibles d'améliorer la race. Ces étalons approuvés reçoivent une prime d'approbation, s'ajoutant à la prime de modèle.

La prime d'approbation est accordée d'après deux critères : la beauté physique du cheval et l'inscription régulière de sa descendance au livre généalogique. Elle a été créée pour inciter les éleveurs à utiliser de beaux étalons et à déclarer la naissance de leurs produits.

Toutefois cette prime est accordée à tous les étalons qu'ils soient de plaine ou de montagne et se révèle insuffisante pour aboutir à une réelle sélection des étalons de montagne, point qui permettrait l'amélioration rapide de la race.

L'administration des Haras se heurte à ce sujet au problème de la monte en liberté et de la surveillance des étalons.

Le principe de cette surveillance est simple : en ce qui concerne l'autorisation de monte, les étalons tombent sous le coup de la loi relative à la surveillance des étalons.

Les étalons, présentés volontairement par leur propriétaire, sont examinés par une commission départementale de surveillance qui délivre les permis de monte. Chaque année, l'étalon doit être présenté à nouveau et il peut se voir retirer son autorisation de monte. (47)

2. Application au Pays Basque

En Pays Basque la coutume reste plus forte que la loi. Chacun pouvait avoir un étalon non admis à la monte publique en liberté, dans la montagne et qui risquait de saillir des juments ne lui appartenant pas. L'étalonnage privé se révéla ainsi un des plus grands maux de la race Pottok.

Dans les années 1970, les étalons présentés étaient de bonne qualité. Malheureusement très peu d'éleveurs se présentaient effectivement devant la commission. Nous pouvions alors rencontrer en montagne de nombreux étalons qui n'avaient jamais été vu et n'auraient pas été admis mais qui se reproduisaient quand même en liberté.

De plus très peu d'éleveurs déclaraient dans les années 1970 les naissances. Il semble dans ces conditions difficiles de pouvoir réellement améliorer rapidement la race.

Pendant la période de monte de 1973, 27 étalons étaient admis à la monte publique. Mais seulement 15 dossiers ont été retournés à l'administration, donnant lieu à la délivrance de 15 certificats d'origine. Et un seul signalement sous la mère fut réalisée par un vétérinaire.

La fin des années 1970 restera stable au niveau du nombre de présentations d'étalons : 37 en 1977 pour toute la France, 35 en 1978 pour toute la France et 30 en 1979 sur la circonscription de Pau. (47)

3. Solutions envisageables

Les solutions envisageables, d'après A. et D. PERRET (47), seraient de supprimer tout animal entier non approuvé. C'est essentiel et primordial mais les mesures autoritaires sont à proscrire, étant donné la tendance à l'indépendance des Basques.

Une autre solution alternative, toujours d'après A. et D. PERRET (47), serait de développer un système de primes aux groupements de producteurs de montagne. Il s'agirait d'une prime spéciale destinée à tous les propriétaires d'étalons Pottok de montagne admis à la monte publique, saillissant un nombre important de juments en montagne et dont les naissances sont déclarées. Un contrat pourrait alors être établi et signé par les propriétaires.

Pour cela il faudrait tout d'abord inventorier et sélectionner les bons étalons de montagne, inciter les propriétaires et copropriétaires à les conserver trois ans sur le même territoire, à se soumettre aux contrôles nécessaires des Haras et à signer le contrat sanctionnant ces engagements, et à primer chaque étalon sous contrat.

La prime récompenserait les éleveurs sérieux et inciterait les bergers à s'occuper de la partie administrative de leur troupeau.

Puis quand tous les étalons dans le berceau de la race seront admis, et que les éleveurs s'apercevront de l'utilité de posséder un bon étalon pour améliorer leur production, la prime pourra être supprimée.

Cette aide importante des Haras ne serait donc que provisoire. Et si cette idée peut être réalisable, c'est grâce à la particularité qui veut qu'un étalon vive entouré de ses poulinières qu'il garde jalousement sur un secteur déterminé et connu des éleveurs. Enfin quand la majorité des éleveurs serait sous contrat, la loi pourrait être appliquée. (47)

II. SOLUTIONS MISES EN PLACE ET CADRE REGLEMENTAIRE

A. « ACTION POTTOK 2000 »

1. Manque d'intérêt pour l'inscription au Livre Généalogique

En 1993, nous comptons 1846 Pottok inscrits au S.I.R.E. sur toute la France, dont 1376 au livre A et 470 au livre B. Mais ce nombre ne tient pas compte des nombreux Pottok semi-sauvages de montagne non inscrits par leurs éleveurs.

Selon une enquête de BORDACHAR en 1993 (24), auprès de 60 éleveurs habitant sur neuf communes dont les estives se trouvent sur les massifs du berceau de race (à savoir : Urrugne, Ascain, Sare, Saint-Pée-sur-Nivelle, Aïnhua, Espelette, Bidarray, Hasparren et Itxassou), les chiffres du tableau 8 ci-dessous étaient obtenus.

Quand nous comparons les chiffres, ce tableau montre bien que peu d'éleveurs déclarent réellement tous leurs animaux. Bien qu'il manque sept communes du berceau de race (à savoir : Macaye, Mendionde, Irissary, Ossès, Souraïde, Biriadou et Hélette) mais qui ont des effectifs moindres de Pottok, nous pouvons considérer que le nombre réel de Pottok au Pays Basque Nord en 1993 devait être compris entre 3000 et 3500. Ce chiffre est en régression depuis quelques années.

Tableau 9 : Nombre de Pottok estimés comparés au nombre de Pottok réellement inscrits sur 9 communes du berceau de races, selon une étude de BORDACHAR en 1993 (24)

	Nombre de Pottok déclarés	Estimation des éleveurs et des mairies
Urrugne	285	330
Ascain	115	300
Sare	189	585
Saint-Pée-sur-Nivelle	70	350
Aïnhua	24	170
Bidarray	35	170
Espelette	152	300
Hasparren	30	308
Itxassou	80	200
Total	980	2173

2. But et mise en place de l'« Action Pottok 2000 »

Face au désintérêt des éleveurs pour l'inscription de leurs animaux au Livre Généalogique, l'A.N.P. lance en 1996 le programme « Action Pottok 2000 ». Jusque dans les années 2000, le Livre Généalogique est de nouveau ouvert aux inscriptions à titre initial. Les éleveurs produisant avec un jument deux poulains inscrits sur les cinq ans du programme gagnent une prime de mille francs par jument et par an. (56, 2)

Le résultat ne se fait pas attendre. Ainsi, en 2001, à partir des documents présents sur le stand des Haras Nationaux concernant les poneys de façon générale et les Pottok, nous pouvons voir que :

- Depuis 1996, le nombre d'immatriculations de poneys en France est décroissant (perte de 8% entre 1999 et 2000).
- Dans le même temps, les immatriculations de Pottok sont passées d'une centaine en 1996 à 639 en 2001.

Mais l'intégralité des 639 demandes n'aboutira pas à une immatriculation réelle. En effet, en 2000, sur les 591 dossiers de même type, seuls 271 avaient donné lieu à une inscription réelle au stud-book.

Les propos rapportés de l'employée des Haras (Propos rapportés sur : 43) pour expliquer ce phénomène étaient ceux-là :

« Il faut savoir que les immatriculations réelles sont celles pour lesquelles un livret S.I.R.E. a bien été délivré, que les autres dossiers sont actuellement bloqués essentiellement pour deux raisons :

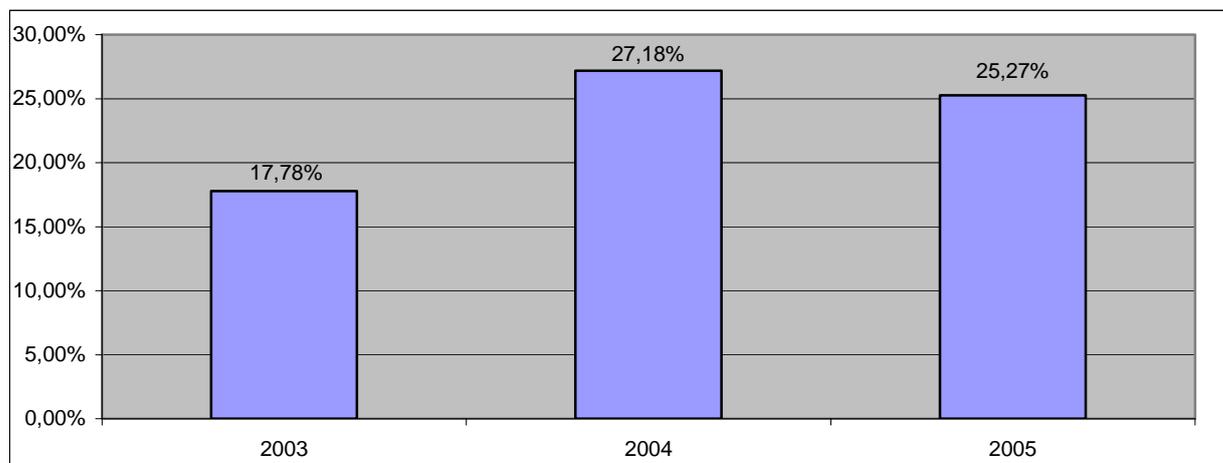
- Le livret S.I.R.E. est gratuit pour les chevaux de trait, et payant pour les chevaux de sang. Les Pottok sont répertoriés comme poneys donc comme : « chevaux de sang » . Leur livret est par conséquent payant. [320 francs en 2001]

Nombre d'éleveurs du berceau de race n'ont pas envoyé ledit montant en même temps que la déclaration de naissance. Ceci a eu pour effet de bloquer les livrets, ces mêmes éleveurs pensant sans doute que les Pottok n'ont d'autres destinées que ceux des poulains de race lourde, à savoir la boucherie.

- De nombreux étalons font la monte en liberté en montagne. Pour ces produits, une recherche de compatibilité A.D.N. a été effectuée. Dans un nombre important de cas (plus de 25% en 2000) les « parents » déclarés ne sont en réalité pas les vrais. De la même façon ceci a bien entendu entraîné le blocage des livrets. »

Les chiffres de la figure illustrent bien les propos de l'agent des Haras Nationaux. Les pourcentages d'immatriculations réelles par rapport au nombre de saillies montrent que le nombre de dossiers qui n'aboutissent pas pour ces raisons est très important (figure 86). (43)

Figure 86 : Pourcentage représenté par le nombre d'inscription réelle par rapport au nombre de déclaration de saillie de l'année précédente (6, 7)



Si ce programme eut le mérite de fonctionner et de permettre effectivement une augmentation des inscriptions, il fut également à l'origine de dérives et occasionna quelques problèmes.

Ainsi l'augmentation du nombre d'inscription et donc celle du nombre de poulains appartenant au stud-book du Pottok sur le marché entraîna une baisse importante de son prix sur les foires.

L'autre risque de dérive fut qu'il n'était pas impossible de soupçonner que l'« Action Pottok 2000 » et les primes lors des inscriptions purent pousser certains éleveurs à présenter en tant que Pottok des juments d'origine inconnue ne provenant nullement du berceau de race mais achetées

ailleurs et installées seulement récemment sur les territoires de libre parcours, concourant ainsi un peu plus à l'hétérogénéité et à la diminution de la pureté de la race. (43)

B. CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL

1. Protection de la biodiversité

❖ Définition de la biodiversité

La biodiversité est définie officiellement comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (article 2 de la Convention de Rio). (31)

Le terme est un néologisme composé à partir des mots biologie et diversité. L'expression biological diversity a été inventée par Thomas LOVEJOY en 1980 tandis que biodiversity a été prononcée pour la première fois en 1985 par Walter G. ROSENS, lors de la préparation du National Forum on Biological Diversity organisé par le National Research Council. (31)

❖ Intérêt de la protection de la biodiversité

L'extension des systèmes intensifs qui utilise un nombre restreint de races, les épizooties ou encore le développement de biocarburants menacent la diversité des animaux d'élevage. (30)

Dès les années 1960, la disparition de ces races d'élevage n'est plus considérée comme la conséquence inéluctable d'une dynamique d'évolution et il est reconnu à la race (à travers ses gènes et ses combinaisons génétiques supposées originales) la capacité potentielle de répondre aux besoins imprévisibles de l'agriculture du futur. La diversité de ces races serait nécessaire pour faire face par exemple au réchauffement climatique ou pour résister aux maladies. (30, 20)

Ainsi le réchauffement climatique et l'émergence des maladies animales qu'il entraîne renforcent le besoin de maintenir une certaine capacité d'adaptation et de développement des systèmes agricoles actuels, lesquels ne peuvent se faire sans une grande panoplie de ressources génétiques. (30, 18)

La diversité génétique des espèces d'élevage est aussi un élément intégral des écosystèmes et des paysages à travers le monde. Dans certaines sociétés, cette diversité de l'élevage s'inscrit également dans une fonction culturelle, qu'elle soit de loisir, de tradition ou d'alimentation de terroir, mais qu'elle soit aussi touristique ou qu'elle participe à l'entretien du paysage. (30)

C'est ce que dit notamment Monique L'HOSTIS, en 2008, lorsqu'elle dit que préserver la biodiversité « permet l'adaptation à des conditions de vie changeantes. Les écosystèmes sont en équilibre dynamique, et d'autant plus stables que leur diversité interne permet de faire face à des facteurs de perturbation divers et variés. Nous étions plutôt, depuis quelques dizaines d'années, dans une démarche d'homogénéisation des systèmes de production pour faciliter la maîtrise des facteurs de risque, mais avec pour corollaire une diminution de la diversité. » (31)

Pour la convention de Rio, cette conservation des ressources génétiques des races d'élevage est considérée comme partie intégrante de la biodiversité et devient ainsi l'un des fondements de la diversification des productions pour contribuer au développement durable. (31, 40)

❖ *Histoire du développement des instances nationales et internationales destinées à protéger la biodiversité*

Les méthodes d'amélioration génétique, ajustées aux exigences des filières économiques de masse, ont largement profité aux grandes races, mais beaucoup moins à celle à petits effectifs. Ainsi, la biodiversité des races animales s'est révélée menacée. (40, 20, 35)

➤ *Instances nationales*

Le Ministère de l'Agriculture apporte un financement spécifique aux actions de gestion de ces races locales menacées. Ces financements sont destinés à trois niveaux : les instituts techniques (Les Haras Nationaux pour le Pottok), les structures raciales (l'A.N.P. en ce qui nous concerne) et les éleveurs. Les structures raciales perçoivent une aide au fonctionnement des programmes. Au départ, ces financements ne sont pas systématiques mais fortement dépendants des porteurs de projet. (20, 48)

La France a défini une liste des races françaises menacées grâce à une coordination entre le bureau de la génétique animale et la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales (D.G.F.A.R.).

En 1983, le Bureau des Ressources Génétiques (B.R.G.) consacrait le mouvement d'institutionnalisation de la conservation et intronisait la notion de ressource génétique en faisant référence au patrimoine collectif et à la responsabilité nationale pour assurer sa transmission de génération en génération. C'était à l'époque un véritable pari qui anticipa l'évolution des préoccupations internationales concernant l'utilisation durable des ressources biologiques, écologiques et culturelles. (40, 48)

Le B.R.G. a pour mission d'animer et de coordonner les actions de préservation, d'étude et de gestion des ressources génétiques sur l'ensemble du territoire français, conformément à la Charte Nationale dont il s'est doté en 1999. (40, 20, 48)

Au niveau local, la popularité croissante de l'idée de conservation a eu pour corollaire la progression régulière du nombre de races qui revendiquaient le statut de race menacée. Certaines collectivités territoriales, parfois motivées par la perspective d'un développement économique à partir de ressources biologiques et culturelles locales, ont alors trouvé un intérêt à apporter un soutien à la conservation de ce patrimoine. (20, 48)

Ainsi depuis 1984, une série de « conservatoires régionaux », comme le Conservatoire des Races d'Aquitaine qui s'intéresse au Pottok, a été créée sur l'initiative d'organismes divers ayant en commun une implication déjà ancienne dans les actions de conservation en appui ou en relais du niveau national. (40, 20, 48)

➤ Instances internationales

Des préoccupations sur la conservation des ressources génétiques de la planète commencent à émerger dans les années 1960. La F.A.O. se mobilise alors pour préserver la diversité des races d'élevage.

Au niveau européen, cette évolution des préoccupations fut marquée par la mise en place d'une politique de soutien aux facteurs de production utilisateurs d'espace (terre, cheptel) et aux services rendus à la société avec, dans ce cadre, une mesure agro-environnementale spécifique aux « races menacées ». Cette politique a comme base d'un point de vue législatif deux règlements. Le règlement 1750/99 CE définit le principe de l'octroi d'une aide financière spécifique aux éleveurs de races locales menacées d'extinction. Le règlement 1467/94 prévoit les objectifs et les conditions de mise en œuvre de la politique communautaire en faveur de la conservation, de la caractérisation et de l'utilisation des ressources génétiques en agriculture

Au niveau mondial, ce fut par la ratification de la convention de Rio. Cette convention sur la diversité biologique fut adoptée le 22 mai 1992, ouverte à la signature de 158 états lors de la conférence de Rio le 5 juin 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993. (20, 29, 48)

❖ Programmes de conservation de la biodiversité des races domestiques

A la fin des années 1970, seule une poignée d'agriculteurs « traditionnels », restés en marge du mouvement dominant de spécialisation et standardisation, maintient encore à l'abri des regards quelques spécimens d'animaux appartenant à ces races devenues « obsolètes » aux yeux de l'environnement technico-économique. Pour la plupart, elles sont conservées dans les régions d'élevage qui avaient et gardent encore pour logique de base l'usage de ressources naturelles. (20, 48)

Cependant depuis trente ans, des programmes de conservation des races les plus menacées se mettent progressivement en place, dans l'objectif de maintenir sur le long terme un potentiel de réversibilité. (20, 48)

Nous distinguons deux types de programme de conservation sur le terrain :

- la conservation in situ, qui permet la reproduction dynamique des animaux dans leur milieu d'élevage. Un de ses enjeux majeurs est de permettre la reproduction en race pure des femelles.
- la conservation ex situ quand les technologies le permettent. Elle peut se dérouler en ferme, mais relève alors souvent d'initiatives locales (écomusées) ou privées (fermes conservatoires). (20, 48)

La complémentarité des deux assure ainsi une conservation sur le long terme. Le choix des animaux participant à la gestion du cheptel se base sur des critères de conformité aux standards rapportés par la bibliographie, mais également sur la diversité des origines et l'information généalogique lorsqu'elle est connue. (20, 48)

Les principaux objectifs des programmes de conservation sont de maintenir une consanguinité minimale, de limiter la réduction concomitante de la variabilité génétique tout en favorisant la remontée des effectifs au-delà d'un seuil critique. (20, 48)

L'intérêt de promouvoir les races locales et leurs usages localement dans des systèmes originaux, qui combinerait activité productive avec d'autres usages du territoire, constitue un des arguments forts de la mise en œuvre des premiers programmes de conservation in situ. (20, 48)

Cependant, un déficit d'évaluation et de validation des programmes par un groupe d'experts ne permet pas aux acteurs de bénéficier d'un peu de recul et de garantir le bien-fondé et l'efficacité des actions mises en œuvre.

Heureusement, la politique actuelle en faveur des ressources génétiques animales tient mieux compte des attentes de la société que ne le faisaient les premiers programmes initiés dans les années 1970 et qui répondaient essentiellement à un souci urgent de sauvegarde. (20, 48)

2. Mesures réglementaires nationales

Consciente des enjeux liés à la préservation de son patrimoine génétique, la France a mis en place un dispositif de gestion et de valorisation des races d'animaux domestiques. La conservation in situ est à la base de son action qui se traduit par une aide aux élevages de races locales et un soutien aux associations et conservatoires. (20, 40)

❖ Les mesures agro-environnementales

Un décret et un arrêté ministériel datant de 2007 ont mis en place ces mesures agro-environnementales. Un arrêté régional est ensuite édité pour mettre en place ces mesures et préciser les projets retenus. (32)

Ces mesures sont prévues pour aider, notamment en apportant un financement, les élevages souhaitant sauvegarder une race en la conduisant en race pure. Les races concernées font partie d'une liste éditée en même temps que les décrets. Certaines conditions doivent être présentes pour que le projet de sauvegarde soit accepté. Dans la région Aquitaine, un certain nombre de races équines ont été retenues dans le cadre de ces mesures dont le Pottok, fait partie (cf. annexe I). (48)

❖ Les contrats d'agriculture durable

Une particularité nationale dans le cadre de la biodiversité est l'existence d'un Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.). Il s'agit d'un projet durable pour l'exploitation de l'agriculteur. Celui-ci s'engage à développer une activité multi-fonctionnelle contribuant à la fois au développement économique agricole, à la création de valeur ajoutée, mais également à la protection et à la gestion des espaces naturels, des paysages et de la diversité biologique, comme également à l'équilibre des territoires et à l'emploi. De son côté, l'Etat, avec l'appui de l'Union Européenne, s'engage pour la durée du contrat, soit cinq ans, à soutenir financièrement la démarche de l'éleveur.

Un projet de C.A.D. peut ainsi comprendre une partie environnementale et territoriale consistant à sauvegarder des races animales en voie d'extinction. (40, 48)

3. Et le Pottok au sein de tout cela ?

❖ La biodiversité et sa gestion au sein des équidés

Au niveau mondial, d'après la F.A.O., 23% de races sont à risque chez les chevaux. En France, d'après le rapport sur l'état des ressources génétiques animales, le pourcentage est beaucoup plus élevé, s'élevant à 54% si nous considérons toutes les races équines et à 65% si nous ne nous intéressons qu'aux races équines locales. (29, 18)

Les équidés ont leur propre dispositif réglementaire. Celui-ci est placé sous l'égide des Haras Nationaux, faisant d'eux les responsables nationaux des programmes de conservation. Par sa mission d'encadrement et de sélection des équidés, il assure la préservation du patrimoine génétique des races officiellement reconnues. (20, 48)

Les actions techniques conduisent à privilégier la reconversion du cheptel pour de nouveaux débouchés économiques.

En France en 2002, sur 51000 équins enregistrés au S.I.R.E., seul 9% faisaient partie des poneys, contre 57% chez les chevaux de sang et 32% chez les chevaux de trait. (48)

Tableau 10 : Diversité des races équines en 2001 avec pour unité le nombre de races (48)

Chevaux	Total actuel		A risque		Largement utilisées		Autres	
	Locales	Autres	Locales	Autres	Locales	Autres	Locales	Autres
	20	17	13	7	7	4	-	6

❖ Le Pottok dans le cadre des actions de conservation et des mesures réglementaires

Au niveau réglementaire, le Pottok entre dans les races éligibles pour les Mesures Agro-Environnementales concernant les Races Menacées en 2002 et en 2007. Grâce à cela, il fait partie des races donnant lieu à l'application du Dispositif F en Aquitaine. (40, 32)

III. LE POTTOK DE TYPE ORIGINEL, ILLUSTRATION TYPE DES DANGERS ENCOURUS PAR LA RACE POTTOK ET EXEMPLE D'ACTION DE SAUVEGARDE

Le Pottok de Type Originel sera vu ici comme une population particulière de la race dont nous avons parlé plus haut. Son existence est la source de nombreuses polémiques et divergences au sein des éleveurs. Elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière par les Haras Nationaux en France, contrairement à son statut au Pays Basque Espagnol. Pourtant, certains éleveurs français se battent pour la conserver et la valoriser permettant ainsi d'illustrer les craintes pour l'avenir de la race face aux nombreux dangers qui l'ont menacé et la menacent encore et de fournir certaines pistes pour les possibilités pouvant être envisagées pour la sauvegarde de la race dans sa globalité.

A. DEFINITION DU POTTOK DE TYPE ORIGINEL ET ORIGINE DE SA QUASI-DISPARITION

1. Définition du Pottok de Type Originel

Le Pottok primitif ou Pottok de Type Originel est défini par ceux qui défendent son existence selon tous les anciens témoignages de l'existence d'un petit cheval sauvage au sein des forêts et des landes de montagne du Pays Basque (figure 87).

Le Pottok de type originel correspond à la robe et à la morphologie des poneys vivants à l'état libre, c'est-à-dire sans intervention humaine, et étant observés communément jusque dans les années 1970, sur une aire de répartition d'environ 5000 km² couvrant une partie du Pays Basque, aussi bien au Sud qu'au Nord.

Figure 87 : Photo de Pottok sur la Rhune en 1972 (39)



Si les Haras Nationaux et l'A.N.P. ne reconnaissent pas le Pottok de Type Originel, le standard français ne le différenciant pas des autres poneys considérés comme étant de race pure, ce n'est pas le cas du Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine qui soutient l'action de sauvegarde qui avait été lancée par l'A.F.P.T.O.

Le terme de Pottok de Type Originel a été choisi arbitrairement par Michel LAFORET quand il lança son opération de conservation. Il voulait ainsi se démarquer suffisamment du Pottok officiel. (39)

2. Origine de sa disparition

❖ Les croisements et les pertes de caractéristiques

Avec le développement de l'agriculture intensive, la recherche toujours croissante de profit et les programmes de développement ruraux mis en place, des croisements massifs se sont multipliés au sein de la race Pottok.

Si ces croisements, avec des chevaux d'origine les plus diverses, sont à l'origine du manque d'homogénéité visible de la race considérée comme pure, c'est-à-dire des poneys inscrits au livre A, leur influence est encore plus néfaste si nous considérons avéré l'existence du type primitif du Pottok. L'hybridation, provoquée par ces croisements, des poneys présents depuis si longtemps dans le massif montagneux du berceau de race entraîne une perte de la robe et de la morphologie d'origine.

Plus problématique encore que la perte des caractéristiques phénotypiques se trouve être la perte de certains caractères éthologiques et physiologiques. Ainsi les Pottok de Type Originel étaient parfaitement adaptés à une vie sans aucune intervention humaine dans leur milieu d'origine et bénéficiaient de certains types de résistances, comme une résistance à la piroplasmose.

S'il est important de protéger le Pottok pour préserver la biodiversité des animaux d'élevage et bénéficier des ressources génétiques particulières que chacun peut apporter, cela s'illustre encore plus si nous considérons l'intérêt de la sauvegarde de cette population particulière du Pottok.

La perte de caractéristiques entraînée par ces croisements a également touché le comportement au sein de son milieu naturel du Pottok primitif. Ainsi, les Pottok qui vivent en semi-liberté actuellement ne sont plus des animaux solitaires ou vivants en petits groupes de trois à cinq individus comme ils l'étaient auparavant, comportement lié à la nécessité de trouver de la nourriture dans une région aussi pauvre.

Dans les conditions les plus extrêmes, une jument met bas et allaite un petit tous les deux ans et n'est pas saillie avant l'âge de trois ans. Les croisements et la modification de leur mode de vie avec une partie de l'année passée en plaine ont permis de diminuer l'âge des premières saillies, comme nous l'avons vu plus haut. (39)

❖ La réduction du biotope

Parallèlement à ces croisements, la réduction de son biotope porte également préjudice au Pottok de Type Originel.

Repoussé par les cultures et l'utilisation des prairies plus nutritives pour les vaches et les brebis, le Pottok de Type Originel se retrouve maintenu à des altitudes situées entre 400 et 1000 mètres, sans possibilité de continuer à descendre l'hiver sur les prairies plus riches en fougères. Il se retrouve alors comme les autres Pottok dans l'impossibilité de survivre seul, car il est incapable de trouver de quoi se nourrir suffisamment pendant l'hiver sur les zones où il est cantonné.

Or, nous l'avons vu, le Pottok de Type Originel se caractérise normalement par sa capacité à vivre libre sans intervention humaine, comprenant entre autre une complémentation alimentaire. (39)

3. Divergences d'opinions au sein des différentes instances

❖ Instances nationales

L'A.F.P.T.O. et ses actions étaient soutenues depuis la création de l'association par le Conservatoire des Races d'Aquitaine, celui-ci dépendant directement du Conseil Régional.

Par ailleurs, depuis 1993 et jusqu'en 2005, l'A.F.P.T.O demanda qu'une section particulière soit créée au sein du Livre généalogique du Pottok, sur le modèle espagnol. En 1999, après six ans de démarche, une délégation de l'A.F.P.T.O. est reçue à Paris par le chef de service des Haras Nationaux.

L'A.F.P.T.O. accepte de présenter ses chevaux pour une inscription au livre généalogique français du Pottok à la demande des Haras sans qu'une nouvelle section ne soit ouverte. Leurs étalons seront également soumis à l'agrément pour la monte publique.

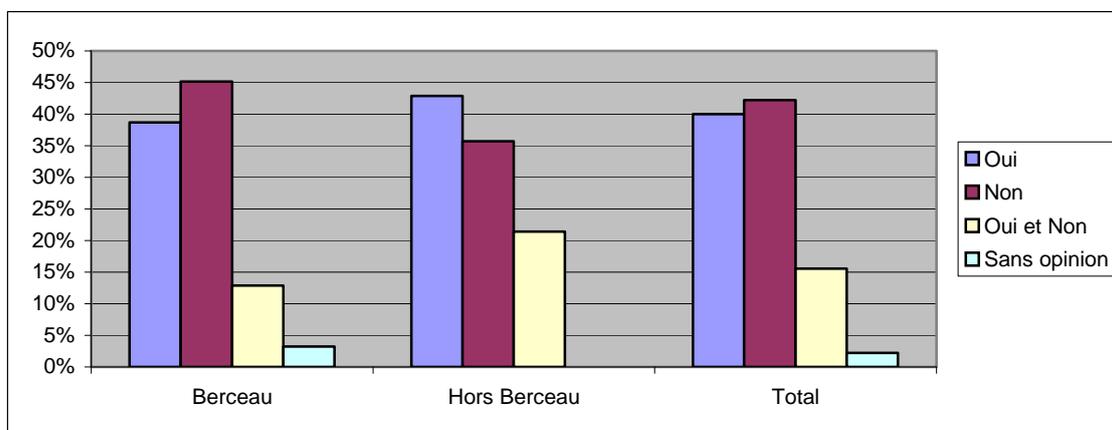
Le directeur du Haras National de Pau Gelos s'engage en retour à ce qu'un label Type Originel soit apposé sur les livrets pour différencier les poneys issus de cette démarche conservatoire. Les Haras Nationaux acceptent également de demander l'ouverture du livre généalogique jusqu'en 2002 pour permettre aux membres de l'A.F.P.T.O. de présenter leurs poneys nés en 1997, 1998 et 1999 et qui devront être âgés d'au moins trois ans pour pouvoir être inscrits.

En juin 1999, un accord est signé afin de rejoindre l'A.N.P., tout en permettant aux membres de l'A.F.P.T.O. dissoute de continuer leur action conservatoire au sein d'une nouvelle commission qui devait être créée avant l'assemblée générale de l'A.N.P. en février 2000. Malheureusement à ce jour, cela n'a toujours pas été réalisé. (39)

❖ Divergences entre les éleveurs

Les opinions des éleveurs au sujet du Pottok de Type Originel sont assez contrastées. Aucune grande tendance que ce soit l'accord ou le désaccord avec cette notion. Les proportions entre « oui », « non » et « oui et non » à la question « Etes-vous d'accord avec la notion de Pottok de Type Originel ? » est semblable que les éleveurs interrogés soient des éleveurs du berceau ou des éleveurs hors berceau. Nous nous retrouvons ainsi avec : pour les éleveurs hors berceau, 21% de oui et non, 43% de oui et 36% de non, et pour les éleveurs du berceau, 13% de oui et non, 39% de oui et 45% de non. La majorité est différente selon le lieu d'élevage, mais la différence est minime et au final, aucune opinion ne ressort majoritaire sur l'autre (figure 88).

Figure 88 : Répartition des réponses à la question « Etes-vous d'accord avec la notion de Pottok de Type Originel ? » selon le lieu



➤ Raisons du désaccord avec la notion de Pottok de Type Originel

Beaucoup d'éleveurs en désaccord avec cette notion estiment qu'il ne s'agit que d'une conception médiatique et commerciale, ayant pour but de valoriser la Réserve et son commerce. Et d'après les recherches de ces éleveurs, cela n'aurait aucune base scientifique ou zootechnique. Ces recherches permettraient juste de dire que le Pottok a une origine très ancienne dans le milieu.

Ces éleveurs pensent qu'il est plus important de tenter de promouvoir la race que de se battre pour une appellation. De même certains pensent que le croisement est nécessaire pour faire progresser la race et lutter contre sa mauvaise image, ce qui va à l'encontre de cette notion.

Pour certains éleveurs, le Pottok de Type Originel est juste une vue de l'esprit. L'exclusion de certaines robes n'est pas réaliste. Le point de la robe précise et originelle du Pottok pose aussi un problème. Le Pottok est connu pour de nombreux éleveurs par sa robe pie. Et cette robe était visible dans certaines grottes dont notamment Lascaux. D'un point de vue commercial, s'enfermer dans une seule image du Pottok est dommage alors que celui-ci possède des formes, des robes et des allures diverses et variées, qui font son charme pour ses éleveurs. Un Pottok petit et noir ne répondrait à la demande que d'une minorité de cavaliers.

Pour ces éleveurs en désaccord, un autre point important est le fait que les croisements puissent être fréquents dans les montagnes. A ce titre, ils citent par exemple le fait que, dans le Pays Basque Sud, des éleveurs aient croisé leurs Pottok avec des mérans augmentant le nombre de poneys de robe noire ou baie brune qui ne sont pas forcément pure race, les mélanges étant possible entre les deux côtés de la forêt. De la même façon, certains ont vu des chevaux de cette taille-là qui semblaient avoir des traces de sang de chevaux lourds. Pour certains, il est d'ailleurs déjà trop tard, les croisements ont fait disparaître la race il y a de nombreuses années déjà, et surtout les croisements avant la mise en place du standard.

Enfin si certains ont des opinions aussi tranchées que le fait qu'il n'y a qu'une seule association reconnue et que la question s'arrête là, d'autres ne pensent pas de façon aussi tranchée. Ainsi certains ne sont pas pour l'existence du livret B, mais pour la sélection de poney de grand format au sein du livre A. Et d'autres pensent que le standard défini bien le Type Originel à condition de ne pas le faire évoluer.

➤ Raisons de l'accord avec la notion de Pottok de Type Originel

Pour les éleveurs en accord avec cette notion, les croisements qui posent problème ne sont pas possibles car seul le Pottok est capable de survivre dans ce milieu.

Pour d'autres ce Type Originel est celui qui correspond à ce qu'ils ont toujours vu en montagne, et ils pensent que l'action de l'A.F.P.T.O. a été bénéfique pour la race car celle-ci était en train de perdre la morphologie de celui que leurs parents avaient toujours connu.

La sauvegarde de ce Type Originel est importante à la fois pour garder une réserve de Pottok purs dans leur berceau d'origine auquel ils sont liés historiquement et où ils font partie du décor. Mais cela est également important pour conserver la rusticité de la race.

De la même façon que certains n'étant pas en accord avec la notion, certains pensent que le livre B pourrait aussi bien être du poney français de selle. Sans souche sauvegardée, même le livre A pourrait finir par devenir du poney français de selle.

Autre point que nous retrouvons quelle que soit l'opinion vis-à-vis du Type Originel : la robe noire ou baie originelle et la robe pie. Certains ont ainsi des poneys qui d'un point de vue morphologie sont conformes au Type Originel et n'ont que la robe pie qui ne correspond pas.

➤ Raisons des hésitations

Ceux qui hésitent entre les deux voies rencontrent un problème avec la définition à donner, notamment à cause des nombreux croisements possibles. Les raisons qui leur font penser au « non » tiennent au fait que les Pottok livre B sont plus demandés et qu'en faire une race uniquement à vocation de saucisson ou de tondeuse ne correspond pas vraiment à leur idéal du Pottok. En fait pour résumer, pour ces éleveurs, il est intéressant de sauver ce type si ce dont on parle est clairement défini, mais pas sans pouvoir également valoriser la race, notamment avec les croisements du livre B.

Il semble ainsi très complexe voir même impossible de réussir à obtenir le moindre accord ou début d'entente entre les différentes catégories d'opinions au sujet de cette notion de Pottok de Type Originel. La seule chose qui soit acquise est l'ancienneté de la présence de ce poney dans les montagnes du Pays Basque et l'attachement de cette race à son berceau.

B. ACTIONS DE SAUVEGARDE

1. Sauvegarde espagnole

L'Espagne a été la première à se soucier de l'existence et de la sauvegarde du Pottok de Type Originel.

La première démarche conservatoire engagée le fut en 1988. Elle donna lieu à un standard précis dédié à des poneys correspondant au type primitif, c'est-à-dire des poneys issus des montagnes environnantes, de robes brunes ou noires, toisant entre 1,10 et 1,30 mètres et dotée d'une certaine morphologie.

Progressivement, des études historiques et génétiques vont conduire à la publication officielle en 1995 par le gouvernement basque d'un livre généalogique contenant trois sections. Seuls les poneys dont les deux parents y sont inscrits et qui correspondent aux caractéristiques du poney de type primitif peuvent rester dans la section A. Ainsi le Pottok de Type Originel y est-il protégé de toutes les influences extérieures. (39)

En 1997, un ouvrage très complet est publié par le département de Biscaye et un centre de sélection et de conservation d'une centaine d'hectares est créé à une vingtaine de kilomètres de Bilbao. Dans ce centre sont regroupés une quarantaine des deux cents juments les plus typées recensées dans le département avec une douzaine d'étalons triés sur le volet.

Les jeunes étalons obtenus sur le centre seront ensuite répartis gratuitement sur les différents massifs et le suivi des juments et poulains de montagne par prélèvement sanguin sera systématique.

Au-delà de la sauvegarde pure et simple, le centre de sélection vise à produire une race homogène, stable et utilisable sous la selle, tout à fait identique à la souche primitive. (39)

2. Sauvegarde française

❖ Première démarche

Avec la séparation en trois catégories du livre d'origine à ses débuts, nous pouvions séparer l'authentique poney du Pays basque : d'une part de ses confrères de robes unies plus grands ou plus lourds selon qu'ils provenaient de croisement avec des chevaux de traits bretons ou des chevaux de selles pour augmenter leur taille et d'autre part de ceux de robe pie. Cela permettait de différencier un Pottok primitif, même si la robe alezane n'en était pas écartée.

Mais ce standard fut modifié ne laissant plus que le livre A de race pure où tous ces poneys auparavant séparés se trouvent regroupés. (23)

❖ Démarche de conservation de l'A.F.P.T.O.

➤ Principe et mise en place

Le programme de conservation de l'A.F.P.T.O. fut lancé en 1993 par Michel LAFORET. Il suit une démarche précise définie en plusieurs étapes :

- Recherche de tous les documents, témoignages, études biologiques ou vétérinaires, en France comme en Espagne pour déterminer un standard précis et détaillé.
- Inventaire des petits chevaux conformes à ce standard.
- Sélection et récupération des reproducteurs les plus typés en montagne pour constituer le premier troupeau conservatoire.
- Observation et sélection des chevaux résistants aux parasites (vers, tiques, mouches plates) et au climat (humidité, vent, pluie, neige en hiver), à l'acidité du sol et à la pauvreté de l'alimentation.

Le but est tout d'abord d'obtenir, au bout de trois générations stables (ce qui fait partie de la définition d'une race), sans apparition de caractères divergents, des petits chevaux conforme à la souche primitive d'un point de vue morphologique et résistant dans le milieu naturel sans intervention humaine. (39)

➤ Déroulement de la sauvegarde

◆ Choix du lieu

La Réserve Naturelle du Pottok est créée en 1992. Elle se situe sur la commune de Bidarray, en Basse-Navarre, au cœur du massif de Baïgoura.

Située sur une ligne de crêtes reliant deux monts : le mont Adarre et le mont Parada, elle a la particularité, malgré sa superficie limitée et sa faible dénivellation, de présenter des versants correspondant à toutes les orientations : Est, Ouest, Nord et Sud. Elle permet ainsi de rencontrer l'ensemble des conditions météorologiques (vents notamment) spécifiques à chacune. Sur sa

- Des études biologiques et physiologiques : notamment la recherche des résistances naturelles aux parasites internes (vers) et externes (tiques, mouches plates) et aux conditions de vie (nature des ressources, climat, acidité du sol, etc. ...).

D'autres critères de sélection sont ensuite ajoutés pour maintenir la variabilité génétique du troupeau conservatoire et favoriser la pluralité de lignées séparées pour éviter la consanguinité.

Au sein de ces individus, si certains sont d'une même famille, seuls les plus âgés sont rachetés. (39)

Une vingtaine de juments et trois étalons conformes sont finalement réunis sur la Réserve. Les trois étalons fondateurs sont des étalons agréés : Rokari, premier prix ex aequo au concours national de la race Pottok ; Jeiki, excellent sauteur qui s'est distingué en jumping ; et Jeff, excellent trotteur qui s'est distingué à l'attelage. Ils ont ainsi également des qualités permettant de valoriser le Pottok de Type Originel pour l'équitation de loisirs et de compétition.

Un quatrième étalon, né en 1970, appartenant au Conservatoire des Races d'Aquitaine viendra compléter le patrimoine génétique des quelques étalons fondateurs. En 2002, un autre étalon issu de trois générations stables de Pottok de Type Originel est acquis. (39)

Dès lors, s'engage une longue et difficile entreprise pour sélectionner les sujets qui sont à la fois les plus proches morphologiquement de la souche primitive, tout en présentant des aptitudes pour résister dans de bonnes conditions au milieu naturel.

Les deux premières années, les chevaux ne sont pas vermifugés et ne sont pratiquement pas complétés en fourrage en hiver. Ceux qui ne restaient pas en bon état général sans intervention humaine ne furent pas gardés pour le troupeau conservatoire et furent replacés en plaine. Ce fut le cas de la moitié des juments et des poulains. Les autres furent maintenus sur le site et donnèrent naissance à une deuxième génération. Les poulains de deuxième génération furent réintroduits gratuitement sur d'autres massifs pour constituer de nouveaux groupes de conservation, avec la participation de tous les éleveurs qui le désiraient et qui possédaient au moins deux juments conformes à la souche primitive. (39)

De 1994 à 2000, soit sept saisons de reproduction, les quatre étalons fondateurs ont été permutés. La gestion des lignées a été réalisée de façon à limiter la consanguinité avec l'aide de la formule de l'I.N.R.A. : « $\frac{1}{2}$ puissance $n + 1$ », pour obtenir le taux de consanguinité statistique entre deux reproducteurs, n étant le nombre d'intervalles qui les sépare.

La variabilité génétique du troupeau conservatoire a ainsi pu être maintenue malgré un effectif limité. L'objectif est d'obtenir naturellement des lignées fondatrices indépendantes ne comportant que 3% de consanguinité statistique, ce qui est négligeable. (39)

◆ Fonctionnement et évolution du troupeau conservatoire

Le troupeau conservatoire vit en totale liberté toute l'année et ne bénéficie que d'un faible apport de fourrage en hiver de décembre à mars. Les chevaux sont désinsectisés deux à trois fois par an en fonction de l'infestation par les tiques et les mouches plates. Un vermifuge est administré une fois par an en raison de la présence de poneys de provenance diverses qui partagent leur biotope et peuvent les contaminer. Une partie des jeunes étalons est gardée sur la Réserve de façon à ce qu'ils puissent concurrencer l'étalon dominant et rétablir un sex-ratio plus équilibré.

Depuis 1996, la Réserve sert de pépinières d'étalons. Elle offre des spécimens très typés. Les jeunes mâles replacés à l'extérieur de la Réserve s'adaptent parfaitement. Entre 1993 et 2000, dix jeunes étalons font souche en dehors de la Réserve.

Des échanges se font avec les départements du Pays Basque Sud de Biscaye et de Guipuzcoa dont les critères de sélection sont identiques. En 1999, deux étalons sont offerts au centre départemental de conservation de Biscaye. Et en 2003, c'est aux éleveurs du département de Guipuzcoa que sont offerts de jeunes étalons.

Des réunions avec les représentants du Pays Basque Sud sont organisées afin de réunir les chevaux conservés de part et d'autre des Pyrénées dans le même stud-book, outil indispensable pour le suivi d'une population à faible effectif.

En octobre 2005, le troupeau conservatoire est scindé en deux et réintroduit sous la direction de deux des étalons fondateurs :

- JEIKI, sur le massif de la Rhune
- JEFF sur le massif de Cholodococagna. (39)

◆ Résultats obtenus

Spontanément, la moitié des pouliches nées sur le site retrouve un comportement solitaire à l'âge adulte. Elle retrouve ainsi le comportement originel du Pottok, adapté au milieu forestier et aux landes très pauvres.

Tous les poulains nés parmi les différents groupes de Pottok constitués sur la Réserve se sont révélés conformes et stables. Une seule pouliche de conformation parfaite mais de couleur alezane fut décrite : cela peut se produire si dans les origines des parents se trouvait un individu de robe alezane. Les parents et la pouliche furent alors éliminés de la reproduction.

Un gène primitif, s'exprimant par une coloration plus claire de certaines parties du corps, et qui ne se retrouve que chez les sujets conformes à la souche primitive, persiste chez les individus de la Réserve dont la robe est baie foncée.

Les sujets de troisième génération sont tout à fait stables. Les poulains portent jusqu'à la première mue une robe grise presque argentée, présentant parfois une raie de mulot noire sur le dos et des zébrures noires sur les membres. Ils sont craintifs et sauvages s'ils ne sont pas apprivoisés vers l'âge de six à huit mois.

Les jeunes mâles réintroduits en totale liberté n'ont aucune difficulté pour conserver leur harem, car ils se révèlent plus agressifs et mieux adaptés au milieu naturel sans aucun complément alimentaire.

En 2005, l'objectif des trois générations stables sur le plan morphologique est atteint. Les principales lignées retrouvées en montagne ont été sauvées en limitant la consanguinité. (39)

◆ Valorisation

Le retour de nombreux mammifères et oiseaux a permis que le site de la Réserve soit classé comme refuge L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux) et A.S.P.A.S. (Association pour la Protection des Animaux Sauvages).

La Réserve Naturelle du Pottok est également classée par le Ministère de l'Environnement et reçoit le label « Merci, dit la planète » pour sa réserve génétique et sa gestion pastorale.

Michel LAFORÊT cherche également à valoriser les capacités sportives du Pottok de Type Originel. En Normandie, il dispose d'une écurie lui permettant d'assurer une retraite correcte aux animaux trop âgés pour survivre encore en milieu naturel.

Mais surtout, il cherche à prouver qu'il est possible de sauvegarder la souche primitive et d'obtenir des poneys typés, répondant parfaitement à la demande pour l'équitation de loisirs, de randonnée et même pour la compétition de saut d'obstacles et d'attelage. Et cela est possible sans avoir recours à des croisements améliorateurs.

Les poulains destinés à être commercialisés sont gardés en stabulation libre afin d'être apprivoisés, manipulés et débourrés à partir de l'âge de huit mois. Ainsi les premiers poulains de Jeiki devraient sortir en jumping dans les années à venir. (39)

IV. BILAN : QUEL AVENIR POSSIBLE POUR LE POTTOK ?

A. BILAN DES PROGRAMMES DE CONSERVATION DE LA RACE POTTOK

1. Résultats obtenus

Depuis le milieu des années 1970, la France mène des actions de sauvegarde des races en péril. Associant conservation *in situ* et *ex situ*, elles ont pour but de maintenir la diversité interne à chaque population animale. Cependant les différents programmes ont mobilisé des moyens techniques et financiers inégaux. (20, 27, 54)

Au final, le bilan est assez contrasté. Si bon nombre de ressources ont été sauvegardées grâce à des actions pérennisées et efficaces du point de vue génétique, celles-ci avaient été établies à une époque où il y avait encore peu d'intervenants et avec un objectif clairement défini. (20, 27, 54)

Dans la majorité des cas, les programmes de sauvegarde ont été mis en place dans des situations d'urgence. Ce fut en effet souvent après s'être aperçu que la race était dans un état devenu

critique alors qu'elle souffrait également d'une conjoncture difficile que les programmes furent lancés. (20, 27, 54)

Il a alors souvent été craint qu'ils n'aient été initiés que trop tardivement pour pouvoir espérer réellement une amélioration de la situation : une grande part des effectifs et de la diversité était déjà perdue et parfois les savoirs-faire anciens à la base de la création et de l'utilisation de la race avaient disparu. (20, 27, 54)

Cette position de départ peut aujourd'hui après quelques années de fonctionnement des programmes de conservation être remise en cause. Mais l'augmentation des effectifs qui caractérise la plupart de ces réussites ne saurait ni cacher que ces races restent extrêmement fragiles, ni masquer la réussite toute relative de certains programmes de conservation. (20, 27, 54)

Pour les équidés, si les Haras Nationaux ont ainsi su maintenir le principe de gestion de l'ensemble des races présentes sur le territoire dès lors qu'elles étaient organisées a minima, cela c'est surtout vu chez les chevaux de trait. Les chevaux classés « poneys » sont restés les parents pauvres de cette politique. Et le Pottok (tout comme le Poney Landais) fait parti de ces « laissés pour compte ». (20)

Ainsi, malgré le développement de l'équitation de sport et de loisirs ces dernières années, le nombre d'immatriculations de poneys est en baisse depuis 1996, et le nombre d'élevages détenant des poneys suit le même chemin, avec une baisse de 42% entre 1997 et 2007 (leur nombre étant passé de 5309 en 1997 à 3098 en 2007). (44, 43)

2. Améliorations envisageables

D'après un rapport sur l'état des ressources génétiques animales de M. PLANCHENAU, la politique des ressources zoogénétiques doit cependant être encore développée selon certains axes stratégiques :

- sur le plan national :

- Renforcer la coordination entre les différentes instances gouvernementales et les autres gestionnaires des populations animales, qu'ils soient à l'échelon national mais aussi local, afin de définir une stratégie concertée de gestion des populations.
- Développer les outils de caractérisation des ressources génétiques, de leur conservation et faciliter l'utilisation de l'information relative à ces ressources.
- Inscrire les actions de conservation génétique dans un cadre stable, en veillant à l'équilibre nécessaire entre conservation in situ et ex situ.
- Développer toutes les formes de valorisation de ces ressources en appuyant les initiatives locales.
- Mieux intégrer les contraintes liées à la préservation de la biodiversité dans la définition des politiques publiques en faveur de l'élevage, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou économiques.
- Accroître la sensibilité des acteurs (éleveurs, scientifiques, gestionnaires, consommateurs) à l'importance d'une gestion durable des ressources zoogénétiques.

- sur le plan international :

- Développer des programmes de coopération technique concertés, entre organismes publics de recherche et organisations professionnelles.
- Favoriser les échanges de savoir-faire, en permettant aux organisations professionnelles de partager les expériences.
- Définir les principes de l'accès aux ressources et au partage équitable des avantages.

Bien sûr, toutes ces propositions ne concernent pas uniquement le Pottok mais bien la gestion de toutes les races locales menacées dont le Pottok fait partie. (48)

Toujours d'après le rapport écrit par le B.R.G (48), il est nécessaire que la gestion des races menacées, et plus largement de la variabilité génétique des races animales, soit conduite avec des perspectives dépassant le seul cadre de la conservation. Il faudrait notamment favoriser l'émergence de toutes les formes de valorisation : les produits alimentaires sous signes de qualité (ceci ne concerne pas le Pottok), l'éco-tourisme et l'entretien du paysage.

Nombre d'éleveurs tentent de mettre en œuvre des projets de valorisation répondant aux préoccupations de gestion de l'environnement, de produits de qualité, de tourisme et de loisirs pour assurer un avenir plus certain aux races à petits effectifs. Mais ce n'est pas si facile.

Et aujourd'hui encore, l'enjeu économique local, qui fait partie intégrante de l'enjeu de la préservation des races à petits effectifs, oppose le temps court des valorisateurs au temps long des conservateurs et peut donner lieu à des conflits déclarés entre intérêt collectif et privé.

Tous ces points nécessitent d'engager une réflexion sur la place des pouvoirs publics dans la gestion des ressources génétiques animales ainsi que sur les rôles respectifs du niveau national, des collectivités territoriales et des acteurs locaux impliqués, rôles qui mériteraient d'être mieux définis. (20, 48)

B. VALORISER L'UTILISATION DU POTTOK DANS DES ACTIVITES EN DEVELOPPEMENT

1. Utilisation sportive et de loisirs

Une étude de marché du poney et du petit cheval a été réalisée en 2006 par Isabelle ORSINI (45) à la demande des Haras Nationaux et de l'association France Poneys et Petits Chevaux (F.P.P.C.). Elle permet de mieux comprendre la demande et ainsi d'adapter les offres.

Le stade de dressage des poneys lors de l'acquisition varie. Sur les poneys achetés à trois ans, seulement 30 % sont déjà débouffés et 10 % n'ont jamais été manipulés avant la vente. Pour des poneys âgés de quatre ans, les achats ne concernent plus que 20% d'animaux qui n'ont pas été débouffés. A cet âge, déjà 9% des poneys achetés sont utilisés en compétition sportive et 20% sont déjà débouffés et dressés pour une utilisation en extérieur. Pour les poneys achetés plus âgés, à six ans et plus, seul 10% en sont encore au stade de la manipulation, c'est-à-dire sans avoir été dressés, lors de leur acquisition (figure 90). (45)

L'acquisition d'un poney répond à plusieurs demandes. Au moment de l'achat : 43% seront utilisés en premier lieu pour de l'équitation d'extérieur, 20% pour des activités d'enseignement,

19% pour la compétition, 7% pour une raison autre et 11% sans idée précise. Souvent les acheteurs de ces poneys envisageront une autre utilisation également lors de l'achat. Ainsi ceux destinés à la compétition lors de l'achat serviront également pour l'enseignement pour 31% d'entre eux, et pour l'équitation d'extérieur pour 28%. Ceux destinés à l'équitation d'extérieur auront comme deuxième utilisation la compétition pour 22% et l'enseignement pour 14%. Et enfin ceux destinés à l'enseignement se retrouveront également sur d'autres activités secondairement : l'équitation d'extérieur (45%) et la compétition (40%), comme le montre la figure (figure 91). (45)

Figure 90 : Activité à laquelle sera destiné le poney lors de l'achat (45)

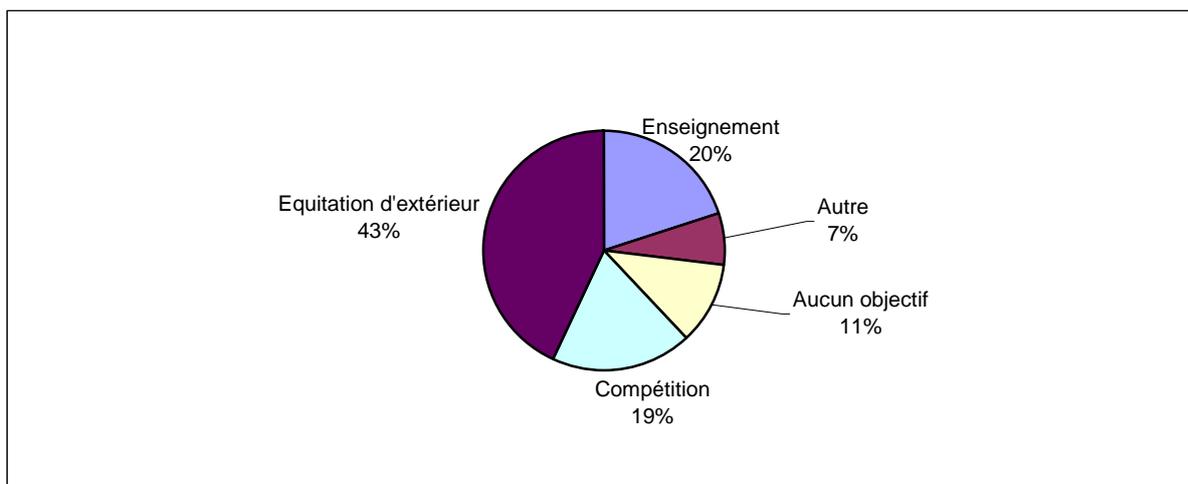
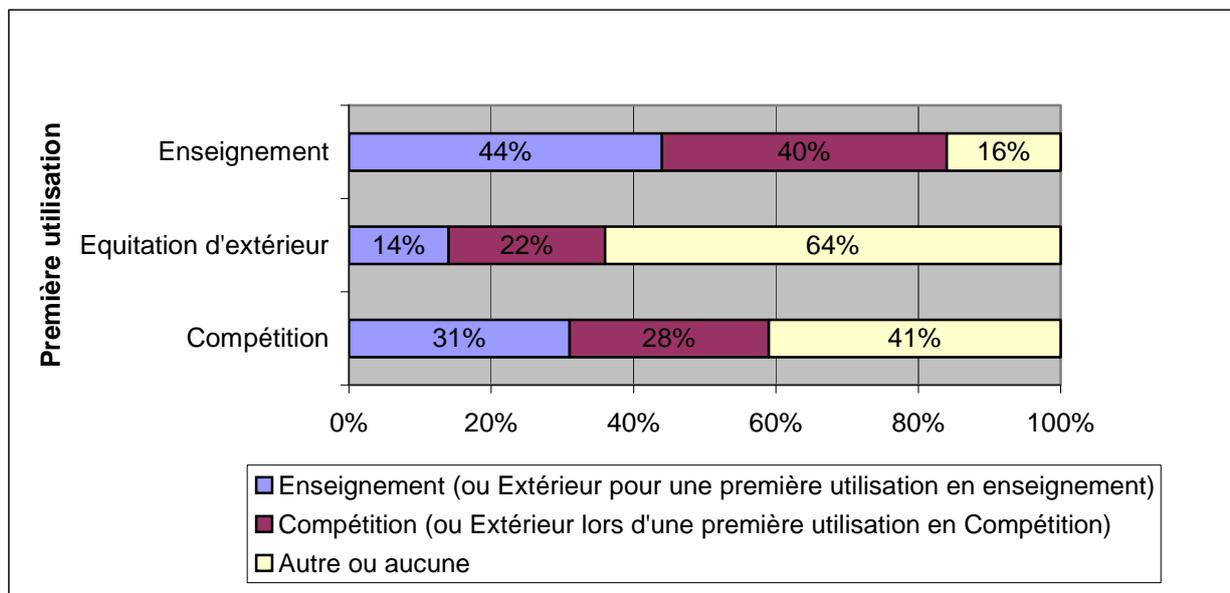


Figure 91 : Seconde utilisation du poney envisagée lors de l'achat par le futur propriétaire, en fonction de l'utilisation principale projetée (45)



Cette variation des utilisations, entre la volonté des propriétaires lors de l'achat et les activités pour lesquels le poney servira, nécessite des poneys polyvalents.

Enfin si nous regardons les critères d'achat des poney-club, ceux-ci placent la docilité puis la polyvalence en tête de leur liste de priorité avant le prix d'achat. (45)

Le Pottok est un poney qui répond parfaitement aux priorités des centres équestres et aux différentes utilisations pour lesquelles les poneys sont principalement recherchés par des acheteurs. Il a également l'avantage d'être rustique et résistant, nécessitant peu de soins.

Si le Pottok tel qu'il était élevé au début du développement de l'équitation de loisirs fut souvent vendu sans répondre correctement à la demande (poulains vendus à 6 mois, non débourrés alors que les acheteurs recherchaient et recherchent encore surtout des poneys à partir de 3 ans, débourrés et prêts à l'emploi), cela s'est modifié au cours du temps. (44, 45)

Désormais, la réponse à la demande est correcte, la majorité des éleveurs vendant les Pottok à partir de 3 ans, débourrés par leur soin le plus souvent. Il est cependant regrettable qu'un pourcentage encore important d'entre eux (surtout hors du berceau de race) soient obligés de croiser les Pottok avec des poneys « performers » ou de l'Arabe (pour une amélioration autant du physique que des capacités sportives) car c'est ce que l'acheteur souhaite avoir plutôt que de valoriser la race non croisée, qui a de bons résultats également en compétition, comme nous avons pu le voir.

2. Utilisation dans l'entretien des milieux naturels

Pendant près d'un siècle, les tenants du productivisme, qui se sont appuyés sur le progrès génétique, ont négligé la dimension identitaire des ressources locales, alors que, inversement, les conservateurs les plus traditionnels sont restés réticents à s'approprier les nouveaux outils techniques et nouvelles opportunités du marché.

Toutefois, les demandes de la société, que ce soit en terme de gestion de l'environnement, de produits de qualités (surtout s'ils sont associés à un terroir et à son histoire), de tourisme et de loisirs, viennent depuis peu offrir aux races locales menacées l'opportunité de retrouver un second souffle. Ainsi durant ces dernières années, les dimensions culturelles et patrimoniales de ces ressources génétiques ont servi de support à de nouvelles activités pédagogiques et touristiques développées dans le cadre d'écomusées et de fermes conservatoires.

Les préoccupations de sauvegarde des races locales ont également rejoint le souci de réhabilitation de pratiques traditionnelles extensives pour une gestion durable des milieux naturels. Vache casta ou bretonne pie noire ; chevaux mulassiers, landais ou **Pottok** ; chèvre du Rove ; brebis boulonnaise, des landes de Gascogne, de Bretagne, d'Ouessant ou solognote ont ainsi tour à tour été sollicités pour contribuer à l'entretien de la biodiversité floristique et faunistique d'espaces agricoles en déprise. (27, 54)

C. AMELIORATION DE L'IMAGE PAR UNE MEILLEURE CONCERTATION AU SEIN DES ELEVEURS

L'utilisation d'un nom connu ou à forte connotation régionale est une aide qui contribue à une meilleure et plus rapide valorisation des produits des élevages. Toutefois, le Pottok, qui pourrait bénéficier d'un nom qui est très fortement lié à sa région d'origine, souffre du manque d'entente entre les différentes instances qui le gèrent. Une des solutions pour développer et favoriser la race serait donc de remédier à cet état de fait.

1. Pays basque et stud-book reconnus par la France

Comme nous l'avons vu, l'image du Pottok est fortement liée au Pays Basque, son berceau de race. Or dans l'esprit commun, le Pays Basque est également associé à la frontière franco-espagnole, et à une double identité.

Mais, malgré cette relation entre le Pays Basque et sa présence sur la frontière, le stud-book français ne reconnaît plus le stud-book espagnol, alors qu'elle reconnaît des stud-book étrangers n'ayant aucun rapport avec l'image de terroir du Pottok, comme le stud-book suisse.

Un des premiers points à explorer serait donc d'harmoniser les rapports Nord-Sud, de manière à regagner une identité territoriale pour le stud-book français, identité qui ne pourra être retrouvée sans que le Pottok français ne puisse être de nouveau associé au Pays Basque dans son entier et pas uniquement au Pays Basque Nord. C'est une idée qui avait déjà été lancée par V. ZOZAYA en 1998 (56).

Au Salon du cheval de 2008, à la question posée sur le stand de l'A.N.P. pour savoir pourquoi le stud-book espagnol n'était plus reconnu et s'il le serait de nouveau un jour, la réponse était celle-ci : le stud-book espagnol ne pouvait être accepté car les communautés autonomes n'étaient pas capables de se mettre d'accord entre elles au sein du même pays. Des discussions seraient en cours pour régler cela avec les autorités espagnoles.

Mais quand nous regardons l'historique de la relation entre les deux pays, nous pouvons nous rendre compte que c'est lorsque l'Espagne a modifié son standard en rajoutant son fameux livre A, qui correspondrait au Pottok de type originel, que celui-ci ne fut plus reconnu en France.

Le problème de fond resterait donc le même : une incapacité des éleveurs de se mettre d'accord entre croisements et race pure, type originel ou non et comment le déterminer.

2. Gérer les divergences d'opinion entre les éleveurs en France

Une meilleure harmonisation au sein même des éleveurs français serait également nécessaire pour que la race puisse plus facilement être considérée avec sérieux sur le marché du poney de loisir et de compétition et puisse aussi lutter contre les autres races de poneys français et étrangers présentes sur ce marché.

Pour obtenir cette meilleure concertation, il faudrait s'interroger sur plusieurs sources de divergences : d'abord l'aspect financier, ensuite l'idée du Pottok de type originel et les différents soucis occasionnés par les avis partagés des éleveurs sur ce point, par l'utilisation de ce titre par certains éleveurs au détriment des autres et par la conservation voulue par certains de ces Pottok.

D'abord pour l'aspect financier, les réponses des éleveurs dénotent clairement que l'identification de leurs Pottok pour l'inscription au stud-book, et notamment son prix (jugée trop important par rapport à ce que rapporte la vente de leurs poneys), pose problème. Ainsi cela était déjà le cas en 2001, où l'employé des Haras spécifiait que l'une des raisons pour laquelle les identifications réelles ne correspondaient pas au nombre envoyé était en partie lié au manque de l'envoi du paiement au S.I.R.E.. Ainsi même si l'élevage de Pottok est rarement une activité principale et ne sert que d'appoint financier, les éleveurs cherchent quand même à gagner de l'argent, pas à en perdre avec les ventes de leur produit.

Ensuite il faut se pencher sur l'idée du Pottok de type originel. Cette dénomination choisie arbitrairement a posé des problèmes car elle est pénalisante pour les éleveurs ayant des Pottok autres. Bien entendu si certains sont d'accord avec l'idée et d'autres non, et par égard au travail effectué pour sa conservation, il semblerait quand même intéressant d'envisager de trouver une solution pour concilier les deux points de vue.

Peut-être serait-il ainsi envisageable de subdiviser une nouvelle fois le livre A en reprenant mais de façon modifiée les séparations existant au sein du premier standard créé. Par exemple, en divisant en plus de la séparation entre Pottok de montagne et Pottok de prairie, en trois catégories : Pottok, Pottok pie et Double Pottok. Sachant que le gène pie est dominant, normalement, tout croisement entre un Pottok pie et un Pottok au sein du Pottok de montagne ne devrait pas se retrouver dans la catégorie Pottok. Ceci autoriserait les alezans au sein du Pottok et pas uniquement les bais et noirs, mais cela serait déjà une amélioration.

Et cela pourrait également valoriser le Pottok pie qui, d'après certains dessins de grottes préhistoriques, auraient existé parmi les poneys du Pays Basque même si ce n'était pas avec des pourcentages aussi importants (malgré la dominance du gène). Tous les animaux garderaient l'appellation Pottok, et un geste aurait déjà été fait envers l'idée du type originel, geste qui ne mettrait pas en cause l'appellation et la valeur des Pottok des éleveurs ne s'intéressant pas à cette idée. De plus peut-être serait-il possible de durcir le standard physique du Pottok de montagne. Ou peut-être serait-il simplement possible qu'enfin le stud-book espagnol soit reconnu par la France et que les éleveurs désireux de sauvegarder leur type originel puisse ainsi inscrire leurs Pottok au sein du livre A espagnol pour le protéger tout en ayant des papiers valables en France.

CONCLUSION

Le Pottok est un petit cheval dont l'origine remonte à l'époque magdalénienne. Depuis aussi longtemps que l'homme s'en souviennent et puisse en laisser un témoignage, il a fait partie du décor et des traditions du Pays Basque. Il est un des témoignages vivants de l'individualité de cette région, aussi bien du côté français que du côté espagnol de la frontière. Et ainsi, il semble parfaitement adapté pour répondre aux considérations écologiques actuelles et aux besoins d'un tourisme qui s'oriente de plus en plus vers la valorisation de produits régionaux typiques.

Cependant, ce n'est pas la seule façon dont il peut être valorisé. L'homme ne l'a pas laissé évoluer seul dans les montagnes qui l'ont vu naître. L'intervention humaine s'est accrue au sein de l'élevage du Pottok, profitant du développement de l'équitation de sport et de loisirs. Petit à petit, cette race, qui reste pourtant souvent méconnue et qui conserve parfois une mauvaise image aux yeux du grand public, a prospéré à travers la France, y compris hors de son berceau de race. Et si cela a été le gage d'une augmentation et d'une amélioration des soins à son égard, cette influence a également eu des conséquences néfastes.

La race Pottok, dans toute son originalité, a failli disparaître et reste encore fragile, à la merci des problèmes rencontrés par ces éleveurs, notamment financiers, et par un manque de coordination entre les autorités des deux pays qui se partagent son berceau de race. Il reste encore beaucoup à faire ou à réfléchir pour conserver et préserver définitivement cette race telle qu'elle a été et est encore aujourd'hui.

ANNEXE I : DISPOSITIF F – PROTECTION DES RACES MENACEES

➤ Références réglementaires nationales spécifiques au dispositif

Décret n° 2007-1342 du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agroenvironnementaux et modifiant le code rural.

Arrêté interministériel du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agroenvironnementaux.

Un arrêté préfectoral régional fixera annuellement l'ouverture de ce dispositif en précisant en particulier les projets retenus.

➤ Enjeux de l'intervention

Sauvegarde du patrimoine génétique animal agricole régional.

Entretien des espaces défavorisés dans un but d'aménagement du territoire, montagne et zones humides en particulier.

➤ Objectifs

Ce dispositif vise à conserver sur les exploitations des animaux des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine ou porcine appartenant à des races locales menacées de disparition et conduites en race pure (objectif de maintien de la biodiversité).

La liste des races, l'effectif concerné et les établissements agréés se trouvent dans l'annexe relative aux mesures agroenvironnementales. Toutefois en ce qui concerne les équidés, il est admis que les juments inscrites au registre du cheval de trait puissent être engagées et conduites en croisement d'absorption.

➤ Bénéficiaires

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

➤ Champs et actions

- Conduite en race pure :

Détenir un cheptel appartenant à des races locales menacées de disparition. Se reporter à la liste des races menacées et des organismes de sélection ou associations d'éleveurs en annexe du PDRH.

Espèces équines et asines : détention d'au moins 1 UGB mâle ou femelle de race pure. Les mâles ne sont éligibles que s'ils ont au moins un descendant de race pure ; les femelles ne sont éligibles que si elles sont âgées d'au moins 6 mois.

Espèces bovine, ovine, caprine et porcine : détention d'un nombre de femelles de la race protégée, par espèces, au moins égal au nombre suivant.

Espèce porcine : un équivalent d'1 UGB soit 3 truies reproductrices en reproduction (1UGB)

Espèces bovine, ovine et caprine : un équivalent de 3 UGB reproductrices, soit 3 vaches de plus de 2 ans ou 20 brebis ou 20 chèvres.

Le montant unitaire de l'aide sera calculé par UGB.

Etre répertorié par l'organisme chargé de la conservation ou de sélection de la race, permettre l'expertise des animaux détenus, et la collecte de l'état civil des animaux engagés et de leurs produits le cas échéant.

Types de mesures :

PRM 1 : Bovins, ovins, caprins et porcins menacés de disparition et conduites en race pure.

PRM 3 : Equidés de races locales menacées de disparition conduites en race pure.

- Conduite en croisement d'absorption :

Détenir et engager au moins 3 juments inscrites au registre du cheval de trait et âgées d'au moins 6 mois.

Un type de mesure :

PRM 2 : Juments inscrites au registre du cheval de trait conduites en race d'absorption.

➤ Territoire visé

Le dispositif n'est pas zoné. L'ensemble de la région Aquitaine est éligible.

➤ Description des engagements et points de contrôle.

Contrôles administratifs, spécifiques au dispositif, de l'éligibilité du demandeur à l'instruction de la demande :

Localisation du siège social : seules les exploitations dont le siège social est situé dans la zone où la mesure est ouverte peuvent déposer une demande d'engagement.

Critères d'éligibilité	Modalités de vérification du critère d'éligibilité	Pièces à demander à l'exploitant
Détenir un nombre de femelles reproductrices appartenant à des races locales menacées de disparition au moins égal à : <i>Pour l'espèce porcine : 3 truies reproductrices, soit 1 UGB</i> <i>Pour les espèces bovine, ovine et caprine : 3 vaches de plus de 2 ans ou 20 brebis ou 20 chèvres soit 3 UGB</i>	La DDAF sollicite une attestation de l'organisme de sélection ou de l'organisme gestionnaire.	
Etre répertorié par l'organisme de sélection compétent ou à défaut par l'organisme gestionnaire du fichier des animaux de la race, permettre l'expertise des animaux détenus engagés dans la mesure et la collecte de l'état civil desdits animaux ainsi que de leurs produits le cas échéant.	La DDAF sollicite une attestation de l'organisme de sélection ou de l'organisme gestionnaire.	

Contrôle des obligations spécifiques au dispositif à respecter pendant la durée d'engagement :

Eléments techniques	Modalités de contrôle			
	Administratif annuel	Pièces à demander à l'exploitant	Sur place	Pièces à demander à l'exploitant
Etre répertorié par l'organisme de sélection compétent ou à défaut par l'organisme gestionnaire du fichier des animaux de la race, et donc permettre l'expertise de ses animaux et la collecte de l'état civil desdits animaux et de leurs produits le cas échéant.	La DDAF sollicite une attestation de l'organisme de sélection ou de l'organisme gestionnaire			
Détenir en permanence un nombre minimum de femelles reproductrices engagées de chaque race.	La DDAF sollicite une attestation de l'organisme de sélection ou de l'organisme gestionnaire		Visuel et documentaire	Registre d'élevage
Faire reproduire chaque année en race pure au moins 50% des femelles engagées.			Documentaire	Registre d'élevage

Programme régional 2007

➤ Références réglementaires nationales spécifiques au dispositif.

Note de service du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 20 décembre 2006 relative à la présentation du dispositif des mesures agroenvironnementales défini dans le PDRH et premiers éléments de procédure pour la mise en œuvre en 2007.

Note de service du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 1^{er} mars 2007 relative aux compléments d'instructions et précisions concernant la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales en application de la programmation 2007-2013.

Circulaire préfectorale régionale relative à la mise en œuvre des dispositifs agroenvironnementaux régionalisés et des mesures agrienvironnementales territorialisées du 18 avril 2007.

➤ Mesures retenues

A été retenue la mesure : protection des races équinnes menacées de disparition conduite en race pure (PRM3) avec la liste des races suivantes : Pottok, Bretonne, Comtoise, Landaise, Merens, Mulassière du Poitou et Percheron.

Se reporter à la notice départementale d'information 2007.

➤ La rémunération des engagements retenus pour la mesure PRM3

Plancher fixé à 306 euros par exploitation.

Plafond fixé à 7600 euros par an et par exploitation.

ANNEXE II : REGLEMENTATION DU LIVRE GENEALOGIQUE AU PAYS BASQUE NORD, AN.P

Article 1

Le présent règlement fixe les conditions d'inscription u stud-book du poney Pottok ainsi que les normes de qualification applicables aux reproducteurs. Il est établi par la commission du stud-book et approuvé par le Ministre de l'Agriculture (Arrêté du 30 juin 2003), après avis de la commission du livre généalogique. L'établissement public Les Haras Nationaux est chargé de son application.

Article 2

Le stud-book du poney Pottok est divisé en deux livres :

- Section A : Sujets strictement conformes au standard de la race
- Section B : Sujets inscrits exclusivement au titre de l'ascendance dont l'un des deux auteurs n'est pas inscrit au livre A

Article 3

Le stud-book français du poney Pottok comprend :

- 1) Un répertoire des étalons approuvés pour produire dans la race.
- 2) Un répertoire de juments pouvant produire dans la race.
- 3) Un répertoire des poulains inscrits à la naissance au stud-book de la race
- 4) Un répertoire des animaux inscrits à titre initial
- 5) Un répertoire des animaux inscrits au titre de l'importation
- 6) Une liste des naisseurs de poneys Pottok

Lors de l'édition périodique du stud-book, n'apparaissent que les reproducteurs ayant eu un produit inscriptible au stud-book dans la période de référence.

Article 4

Sont seuls admis à porter l'appellation Pottok les animaux inscrits au stud-book du poney Pottok ou à un stud-book étranger reconnu de la race Pottok.

Le berceau de la race se limite aux cantons des Pyrénées Atlantiques suivants :

Aramits, Bayonne nord-ouest et nord-est, Biarritz, Bidache, Espelette, Hasparren, Iholdy, La Bastide Clairence, Mauléon, St Etienne de Baïgorry, St Jean de Luz, St Jean Pied de Port, St Palais, Tardets, Ustaritz.

Article 5

Les inscriptions au stud-book du poney Pottok se font au titre de l'ascendance, à titre initial ou au titre de l'importation.

Article 6

Inscription au titre de l'ascendance

A. Sont inscrits automatiquement au titre de l'ascendance les produits nés à partir de 2003 remplissant les conditions suivantes :

- a) Issus d'une saillie régulièrement déclarée d'un étalon agréé à la monte publique
- b) Ayant été déclarés dans les 15 jours qui suivent leur naissance aux Haras Nationaux
- c) Ayant eu leur signalement relevé sous la mère avant le sevrage et avant le 31 décembre de l'année de naissance par un agent habilité des Haras Nationaux ou par toute autre personne habilitée à cet effet
- d) Ayant reçu un nom dont la première lettre correspond à l'année de naissance, « P » en 2003
- e) Immatriculés et enregistrés au fichier central des équidés qui leur délivre un document d'identification et une carte d'immatriculation.

L'étalon, père du produit, doit être approuvé pour la production en poney Pottok, suivant les conditions fixées à l'article 12 du présent règlement.

La jument, mère du produit, âgée d'au moins deux ans l'année de la saillie doit être inscrite au stud-book du poney Pottok.

Dans certains cas, en particulier du fait des pratiques d'élevage en libre parcours dans le berceau de la race, Les Haras Nationaux peuvent, avant l'inscription, faire vérifier la filiation du produit avec les ascendants présumés. En l'absence de financement mobilisé dans le cadre du programme d'élevage de la race Pottok pour effectuer ce contrôle, celui-ci sera à la charge du propriétaire du produit.

B. Lors de leur inscription au titre de l'ascendance, les animaux sont répartis dans le livre selon le tableau suivant :

Père	Mère Pottok livre A	Mère Pottok livre B
Pottok livre A	A	B
Pottok livre B	B	B
Facteur de Pottok	B	Poney

C. Peuvent être inscrits au titre de l'ascendance sur demande écrite de leurs propriétaires adressée à l'Association Nationale du Pottok :

- Les animaux portant la seule appellation « PONEY » sur le document d'identification ou sur un certificat d'origine du seul fait de l'inscription de leur mère postérieurement à leur propre immatriculation.
- Les animaux nés en France de mère inscrite au stud-book du poney Pottok et de père inscrit à un stud-book étranger officiellement reconnu de la race Pottok.

Article 7

Inscription à titre initial

Animaux concernés :

L'inscription à titre initial au livre A est ouverte aux seules juments saillies dans le berceau de la race, conformes au standard du livre A et suitées d'un produit issu d'un étalon Pottok livre A agréé à la monte publique, après vérification de la filiation du produit avec ses ascendants.

Procédure d'inscription :

- Le propriétaire doit en faire la demande écrite adressée à l'Association Nationale du Pottok
- Les animaux doivent être présentés à la commission d'approbation lors de rassemblements spécifiques.

Article 8

Inscription au titre de l'importation

Tout poney Pottok importé en France et inscrit à un stud-book étranger officiellement reconnu de la race Pottok peut être inscrit en France selon les modalités suivantes :

Le propriétaire doit faire une demande d'inscription aux Haras Nationaux accompagnée d'un dossier comprenant :

- L'original du certificat d'origine incluant un signalement graphique de l'autorité émettrice
- Une traduction en français de ce document, en particulier du signalement
- Un signalement descriptif et graphique de l'animal établi en France par une personne habilitée à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur de propriété
- Un chèque correspondant aux frais d'instruction du dossier.

L'Association Nationale du Pottok est associée à l'instruction des demandes d'inscription au titre de l'importation.

Article 9

Stud-books étrangers reconnus

La liste des stud-books étrangers reconnus du poney Pottok est tenue à jour par les Haras Nationaux sur proposition de la commission du stud-book et figure en annexe du présent règlement.

Article 10

Commission du stud-book du poney Pottok

1. Composition :

La commission du stud-book se compose de la façon suivante :

- Le président de l'Association Nationale du Pottok, Président de la commission.
- 5 membres de l'Association Nationale du Pottok désignés par le conseil d'administration de l'association
- 2 représentants des Haras Nationaux désignés par le Directeur général, dont le secrétaire

Sur l'initiative du Président, la commission peut s'adjoindre des experts avec voix consultative.

2. Missions :

La commission du stud-book du poney Pottok est chargée :

- a) De proposer, à l'approbation du ministre chargé de l'agriculture, toute modification au présent règlement et à ses annexes.
- b) De définir le programme d'élevage de la race et ses applications et de formuler toute proposition relative à l'amélioration de la race et de sa valorisation.
- c) De se prononcer sur les cas particuliers qui lui sont soumis par Les Haras Nationaux.
- d) De tenir à jour la liste des personnes habilitées à juger les animaux.

Elle peut être consultée par le ministre chargé de l'agriculture sur toute question relative à l'élevage des équidés.

3. Règles de fonctionnement :

La commission se réunit à la demande de son Président ou de la majorité de ses membres. La convocation doit être adressée par écrit au moins 15 jours avant la date de réunion. Pour délibérer valablement, la commission doit être composée d'au moins 3 représentants de l'association et d'un représentant des Haras Nationaux. Les décisions sont

prises à la majorité des membres présents. Si ses décisions ou recommandations ont un caractère public, les délibérations sont confidentielles.

La commission peut déléguer certains de ses membres pour la représenter pour l'exercice de ses missions.

Article 11

Commission nationale d'approbation

1. La commission nationale d'approbation est composée :

- du Président de l'Association Nationale du Pottok ou son représentant, Président de la commission
- de 2 juges, membres de l'Association Nationale du Pottok, désignés par le Président de l'association sur la liste établie par la commission du stud-book
- d'un représentant des Haras nationaux désigné par le Directeur Général, secrétaire.

Le Directeur départemental des services vétérinaires est invité à assister aux travaux de la commission.

2. La commission nationale d'approbation examine les animaux satisfaisants aux conditions d'accès à cette commission. Elle est chargée :

- D'attribuer l'approbation d'un candidat étalon, ou son ajournement. Les motifs d'ajournement d'un candidat doivent figurer sur le procès verbal signé de tous les membres de la commission et conservé par les Haras Nationaux. L'ajournement d'un candidat est prononcé pour une durée inférieure ou égale à un an. Elle prononce le retrait d'approbation pour des étalons à la production significativement insuffisante.

- De prononcer les inscriptions à titre initial
- De prononcer la radiation au stud-book de tout animal non-conforme au standard ou du transfert des animaux du livre A au livre B, lorsque leur modèle ou celui de leur production est non conforme au standard du livre A. Toute radiation ou transfert doit être notifié au propriétaire et signalé dans les plus brefs délais au fichier central des équidés.

Article 12

Approbation des étalons

Livre A et Livre B

Pour être approuvés pour produire au sein du stud-book du poney Pottok, à compter du 1^{er} janvier 2003, les candidats étalons doivent :

- être inscrits au stud-book français du poney Pottok
- avoir leur livret validé, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour
- être âgés d'au moins 2 ans au moment de la commission d'approbation pour la monte à 3 ans minimum.
- avoir obtenu un avis favorable de la commission nationale d'approbation à l'issue des concours nationaux d'étalons qui sont de deux sortes :

- Le concours épreuves d'étalons de sport, incluant une présentation montée, un examen du modèle et des allures et des épreuves d'aptitude, obstacle, dressage ou attelage. L'approbation obtenue à l'issue de ce concours est valable sans limitation géographique.

- Le concours d'étalons de montagne où les sujets sont appréciés uniquement sur leur type, le modèle, les allures, le caractère et les qualités de comportement requises pour un étalon effectuant la monte en liberté dans un contexte d'élevage de montagne en libre parcours. L'approbation obtenue à l'issue de ce concours n'est valable que pour la monte dans le berceau de la race.

Facteurs de Pottok

Pour être approuvés pour produire au sein du stud-book du poney Pottok, à compter du 1^{er} janvier 2004, les candidats étalons doivent :

- être inscrits à un stud-book de poneys ou de chevaux de sport officiellement reconnu de son pays de naissance
- avoir obtenu un avis favorable de la commission d'approbation lors d'une présentation à un concours épreuve d'étalons pottoks de sport ou avoir obtenu un avis favorable de cette commission sur l'examen d'un dossier comprenant :

- une note de modèle établie par Les Haras Nationaux
- un relevé de performances sportives de l'étalon et de celles de sa production
- le cas échéant, la date de son approbation pour produire dans sa race et la date d'approbation pour produire du poney français de selle

La commission d'approbation se prononce au vu du modèle, de la robe, de la taille, du caractère, et des qualités sportives et d'aptitude à la selle ou à l'attelage des étalons candidats ou de leur production.

Dispositions générales :

Les étalons de 4 ans et plus, approuvés avant 2003 peuvent le demeurer sans avoir à être représentés devant la commission d'approbation.

L'approbation à 3 ans n'est valable qu'un an. L'approbation prononcée à 4 ans ou plus est reconductible sauf si les juges estiment devoir réexaminer l'étalon l'année suivante.

L'approbation peut être retirée si la commission estime que la production de l'étalon est de qualité insuffisante.

Article 13**Limitation du nombre de saillies par étalon**

La commission d'approbation peut prononcer pour un étalon de 3 ans des conditions restrictives d'utilisation, en particulier limiter le nombre de cartes de saillies destinées à produire en pottok.

Article 14**Techniques de reproduction**

L'approbation « montagne » n'est valable que pour la monte en liberté et pour des animaux vivant en troupeau au minimum 9 mois en libre parcours sur les massifs du berceau de race.

L'insémination artificielle est autorisée pour produire dans la race Pottok, la semence devant provenir d'un étalon approuvé « sport ». Elle peut être utilisée congelée, fraîche ou réfrigérée.

Les produits issus de l'utilisation de transfert d'embryons sont inscriptibles au stud-book du poney Pottok.

Article 15

La semence congelée d'étalons morts peut être utilisée pour produire des poneys inscriptibles au stud-book Pottok.

Article 16**Examen onéreux des animaux**

Les examens d'animaux, l'instruction de dossiers individuels, ou l'approbation des étalons peuvent se faire à titre onéreux au profit de l'Association Nationale du Pottok selon un barème établi chaque année par son conseil d'administration.

ANNEXE III : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS

ANNEXE III.1 : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS DU BERCEAU DE LA RACE

- 1-/ A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?
 20-30 ans 31-40 ans 41-50 ans 51-60 ans 61 ans et plus
Depuis combien de temps élevez-vous des Pottoks ? _____
- 2-/ Avez-vous un second métier ? Oui Non
Si oui : • Quel est cet autre métier ? _____
• Elever des Pottoks est-elle votre activité : principale ou secondaire ?
- 3-/ Qu'est-ce qui vous a poussé à élever des Pottoks ?
 Tradition Passion Autres :
Cet élevage a-t-il une vocation particulière ?
 Poulains vendus pour les loisirs
 Poulains vendus pour la boucherie
 Autres destinations : _____
 Aucune vocation particulière
A quel âge vendez-vous vos Pottoks s'ils sont destinés à la vente ? _____
Si les poulains sont destinés aux loisirs :
Sont-ils débourrés : Par vos soins ou Après la vente ?
- 4-/ Combien de chevaux possédez-vous ? _____
Possédez-vous un ou plusieurs étalons ? 0 1 > 1
Si vous possédez un ou plusieurs étalons :
• Sont-ils agréés ? Oui Non Au moins un mais pas tous
• S'ils ne le sont pas, que deviennent-ils ? _____
-
- Combien sont inscrits au Livre Généalogique ? _____
Si certains ne sont pas inscrits :
• Pourquoi ? _____
• Que deviennent-ils ? _____
- 5-/ Où vos chevaux sont-ils élevés ? Montagne Prairie Un peu des deux
Si la réponse est montagne et prairie : Combien de temps passent-ils en montagne ?
 1 mois 2 mois 3 mois 4 mois 5 mois 6 mois 7 mois 8 mois 9 mois
 10 mois 11 mois
- 6-/ Sont-ils vaccinés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____
Sont-ils vermifugés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____
Sont-ils désinsectisés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____

7-/ Effectuez-vous des croisements avec des races autres que Pottok ?

Oui, récemment Non, jamais Oui, mais pas récemment

Si Oui :

• Est-ce ou était-ce fréquent ? Oui Non

• Avec quel type de chevaux ? _____

• Pourquoi ? _____

8-/ Etes-vous d'accord avec la notion de Pottok de Type Originel ? Oui Non

Dans les deux cas : Pourquoi ? _____

ANNEXE III.2 : QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ELEVEURS SITUES HORS DU BERCEAU DE RACE

1-/ A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?
 20-30 ans 31-40 ans 41-50 ans 51-60 ans 61 ans et plus
Depuis combien de temps élevez-vous des Pottoks ? _____

2-/ Avez-vous un second métier ? Oui Non
Si oui : • Quel est cet autre métier ? _____
• Elever des Pottoks est-elle votre activité : principale ou secondaire ?

3-/ Qu'est-ce qui vous a poussé à élever des Pottoks ?
 Tradition Passion Autres : _____
Qu'est-ce qui vous a plus dans la race Pottok ? _____

Cet élevage a-t-il une vocation particulière ?

- Poulains vendus pour les loisirs
- Poulains vendus pour la boucherie
- Autres destinations : _____
- Aucune vocation particulière

A quel âge vendez-vous vos Pottoks s'ils sont destinés à la vente ? _____

Si les poulains sont destinés aux loisirs :

Sont-ils débourrés : Par vos soins ou Après la vente ?

4-/ Combien de chevaux possédez-vous ? _____

Possédez-vous un ou plusieurs étalons ? 0 1 > 1

Si vous possédez un ou plusieurs étalons :

- Sont-ils agréés ? Oui Non Au moins un mais pas tous
- S'ils ne le sont pas, que deviennent-ils ? _____

Combien sont inscrits au Livre Généalogique ? _____

Si certains ne sont pas inscrits :

- Pourquoi ? _____
- Que deviennent-ils ? _____

5-/ Où vos chevaux sont-ils élevés ? Pré Box Un peu des deux

6-/ Sont-ils vaccinés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____

Sont-ils vermifugés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____

Sont-ils désinsectisés ? Non Oui : A quelle fréquence ? _____

7-/ Effectuez-vous des croisements avec des races autres que Pottok ?

Oui, récemment Non, jamais Oui, mais pas récemment

Si Oui : • Est-ce ou était-ce fréquent ? Oui Non

• Avec quel type de chevaux ? _____

• Pourquoi ? _____

8-/ Pourquoi avez-vous décidé de faire de l'élevage de Pottok en-dehors du berceau de la race? _____

9-/ Etes-vous d'accord avec la notion de Pottok de Type Originel ? Oui Non

Dans les deux cas : Pourquoi ? _____

BIBLIOGRAPHIE

- (1) ALTUNA J. *Art des cavernes en pays basque* Edition du Seuil, 1997.
- (2) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK *Pottok*. Ciboure: Maquette Polo Concept, 2003, 18p.
- (3) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK *Statuts de l'Association Nationale du Pottok*. Sare, 2003, 4p.
- (4) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK *Livre généalogique du Pottok*. 2006, 111p.
- (5) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK *Site de l'Association Nationale du Pottok* [en ligne] Modifiée le 18 novembre 2009 [<http://pottok.anp.free.fr/>] Consulté le 3 décembre 2009
- (6) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Poney Pottok*. 2004, 2p.
- (7) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Poney Pottok*. 2006, 2p.
- (8) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Résultats du concours national juments et pouliches*. 2006, Bidarray, 3p.
- (9) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Résultats du concours national juments et pouliches*. 2007, Ascain, 2p.
- (10) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Commission d'approbation : Concours national des étalons montagne*. Hélette, 2007, 1p.
- (11) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Concours national des étalons sport*. Biarritz, 2007, 1p.
- (12) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Procès verbal de la commission d'approbation pour la production : Etalons facteurs de Pottok : Monte 2007*. Biarritz, 2007, 2p.
- (13) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Procès verbal de la commission d'approbation pour la production : Etalons facteurs de Pottok : Monte 2008*. Biarritz 2008, 2p.
- (14) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Procès verbal de la commission d'approbation pour la production : Etalons facteurs de Pottok : Monte 2009*. Biarritz 2009, 2p.
- (15) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Concours nationale des étalons Pottok 2009 « Montagne »*. Hélette, 2009, 1p.

- (16) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Concours national des étalons Pottok « Sport »*. Biarritz, 2009, 1p.
- (17) ASSOCIATION NATIONALE DU POTTOK, HARAS NATIONAUX *Résultats du concours national juments et pouliches Pottok*. 2009, Sare, 2p.
- (18) ANTONIOS P. La biodiversité est vitale pour la survie et les moyens d'existence de l'homme, article présenté sur le *site de la F.A.O* [en-ligne] Modifié le 18 février 2008 [<http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2008/1000788/index.html>] Consulté le 23 septembre 2009
- (19) AUDIOT A. *Races d'hier pour l'élevage de demain*. INRA éd., Coll. « Espaces ruraux », 1995, 229p
- (20) AUDIOT A., BOUGLER J., DANCHIN-BURGE C, LAUVIE A. Races domestiques en péril : 30 ans de sauvegarde – Bilan rétrospectif français. *Etchnozootechnie*, 2005, 20p.
- (21) ARMENDARIZ A. *Prolegomenos para un plan de recuperacion del caballo de raza pottoka*, Vitoria-Gasteiz: Gobierno Vasco, Departamento de Agricultura y Pesca, 1994
- (22) BATALLER R. Estudio de los restos de animales procedentes de la estacion protohistorica de Cortes de Navarra, in *Principe de Viana* 1952, 41-45, 1953 47-57, 1957 47-57
- (23) BONNET J.-B. *Le « Pottok » Poney du Pays Basque*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, 1975 ; n°85, 60p.
- (24) BORDACHAR *Quel avenir pour le pottok ? : Etats et perspectives d'avenir*. Mémoire de fin d'études pour le lycée technique agricole de Pau Montardon, 1994
- (25) BUREAU DES RESSOURCES GENETIQUES Site du Bureau des Ressources Génétiques [en-ligne] Modifié le 23 juillet 2009 [[ttp://www.brg.prd.fr/](http://www.brg.prd.fr/)] Consulté le 23 juillet 2009
- (26) CARRERAS M. *El Pottok* Informe final de la beca del Departamento de Agricultura y Pesca del Gobierno Vasco Vitoria-Gasteiz 1983
- (27) CASABIANCA F., VALLERAND F. Gérer les racles locales d'animaux domestiques : une dialectique entre ressources génétiques et développement régional, *Genet. Sel. Evol.*, 1994, 26, suppl 1. 343 357
- (28) CONSERVATOIRE DES RACES D'AQUITAINE Site du Conservatoire des Races d'Aquitaine [en-ligne] Modifié le 01 juillet 08 [<http://www.racesaquitaine.net/acceuil/presentation.htm>] Consulté le 23 septembre 2009
- (29) DE AZKUE R.M. *Diccionario Vasco-Espanol-Frances*. Bilbao : Edi Lagran enciclopedia vasca 1969
- (30) DEVOS N. Menaces sur la diversité génétique des races d'élevage. *Semaine Vét.*, 2008, n°1337, 27-30.
- (31) DEVOS N. Biodiversité : la profession apporte aussi ses éclairages. *Semaine Vét.*, 2009, n°1302, 26-31.

- (32) DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET D'AQUITAINE *Site de la DRAAF* [en-ligne] Modifié le 10 octobre 2009 [http://draf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/] Consulté le 10 octobre 2009
- (33) DUNOYER G. *Etudes statistiques : Race Pottok*. 2009, 1p.
- (34) FERRERAS G. El caballo vasco. Su origen y relaciones con el caballo oriental y occidental In ARCIENAGA A FERRERAS G *Ganaderia Vasca* Bilbao Diputacion de Vizcaya : Publication de la Excma 1935 volumen 1
- (35) FLAMANT J.-C. 2002, *Histoire de races animales, histoires de sociétés humaines*, Agrobiosciences, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Disponible sur <http://www.Agrobiosciences.org>. 17p.
- (36) GANDARILLAS PEREZ M.A. GOMEZ PINEIRO J. et al. *Le Pays Basque, la terre, les hommes* San Sebastian-Donostia : ed Elkar. 1980
- (37) HARAS NATIONAUX *Site Haras Nationaux* [en-ligne] Modifié le 14 mars 2009 [http://www.haras-nationaux.fr/portail/], Consulté le 20 mars 2009
- (38) INTXAUSTI I., PASCUAL I. *Pottoka el poni del Pais Vasco* Diputacion foral de Bizkaia, Bilbao : Imprenta ecolograf 1997
- (39) LAFORET M. *La maison du Pottok* [en-ligne] Mise à jour le 6 octobre 2009 [http://www.maisondupottok.com], (consulté le 11 octobre 2009)
- (40) LAUVIE A. *Gérer les populations animales à petits effectifs : Approche de la diversité des dispositifs mis en œuvre*. Thèse Agro, Paris, 2007 375p.
- (41) LEFEVRE A.I. *La robe du cheval : nomenclature et déterminisme génétique* Thèse Mèd Vét, Toulouse, 1989, n°36, 86p.
- (42) MAGUREGUI LLAGUNA B. *Grupos sanguíneos y polimorfismos bioquímicos de la raza poney vasco-pottoka* IV Master de Equinotecnia Facultad de Veterinaria, Universidad de Cordoba, 1995
- (43) MARINELARENA P. *Site sur le Poney Pottok* [en-ligne] Modifié le 28 mars 2003 [http://christian.pubert.free.fr/frameelevage/stats/pot2000/mil.htm], Consulté le 15 octobre 2009
- (44) NEVEUX M. Le cheval monte en puissance grâce aux loisirs équestres *Semaine Vèt.*, 2009, n°1352, 30-33
- (45) ORSINI I. *Etude de marché du poney et du petit cheval en France*. Rapport remis aux présidents des associations de race. consultable sur le site [http://www.france-poney.com/pdf/etude-marche-poney.pdf], version du 15 novembre 2006, publiée en décembre 2006, 17p.
- (46) PAVLOVSKY J. *Pottoka, le petit cheval basque, Euskal Herriko zaldi ttikia* Saint Jean de Luz ed Les couleurs du Sud 1994

- (47) PERRET A. et D. *Le Pottok, petit cheval du Pays Basque*. Bordeaux : Edition de l'Orée, 1980, 197p.
- (48) PLANCHENAUT D., DIGARD M.-P. *Rapport sur l'état des ressources génétiques animales*. Rapport à l'O.A.A., 2004, 56p.
- (49) PODLIACHOUK L, SCHMID DO. Blood groups of draft horses in Southern Germany. A genetic study. *Ann Inst Pasteur (Paris)*. 1963 Mar;104:427-32
- (50) RIANCEY Les poneys et leur utilisation. Crépin Leblond, Paris 1967
- (51) SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE / FEDERATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX *Statuts*. Oensingen, 2008, 12p.
- (52) SCHWEIZERISCHER VERBAND FÜR PONYS UND KLEINPFERDE / FEDERATION SUISSE DES PONEYS ET PETITS CHEVAUX *Site de la Fédération Suisse des Poneys et Petits chevaux* [en-ligne] Modifié le 24 septembre 2009 [http://www.svpk.ch/franzoesisch/index_f.html] Consulté le 24 octobre 2009
- (53) TROMMERSHAUSEN BOWLING A, CLARK RS. Blood group and protein polymorphism gene frequencies for seven breeds of horses in the United States. *Anim Blood Groups Biochem Genet*. 1985;16(2):93-108
- (54) VIGUIER C. *Les actions de conservation des races d'animaux de rente à petits effectifs en France*. Thèse Méd. Vét., Alfort, 1990, n°113, 100p.
- (55) WIKIPEDIA Encyclopédie en ligne [en-ligne] Modifié le 11 février 2009 [<http://fr.wikipedia.org>], Consulté le 13 février 2009
- (56) ZOZAYA V. *Le poney Pottok, marqueur de l'identité basque. Description, organisation de l'élevage et intérêt culturel*. Thèse Méd. Vét., Toulouse, 1998; n°38, 145p.

LE POTTOK DE SON ORIGINE A NOS JOURS : EVOLUTION ET AVENIR DE LA RACE

NOM et Prénom : PAULET-BOUCHER Audrey

Résumé : Le Pottok est une race de poney française issue du Pays Basque auquel son nom a toujours été associé. Décrit depuis la nuit des temps, il a évolué, d'abord uniquement sous l'action de son biotope, puis sous celle de l'Homme.

Cette race fait partie des races locales qui ont failli disparaître. Si la situation s'est améliorée, elle n'en est pas pour autant complètement réglée.

Le but de ce travail est de décrire comment le Pottok a évolué et comment l'Homme est intervenu dans cette évolution. Il permettra aussi de voir comment l'élevage s'est modifié au fil du temps, les conséquences que cela a pu avoir et ce qui a été fait ou peut encore être fait pour sauvegarder cette race typique de son milieu.

Mots-clés : ELEVAGE / RACE EN PERIL / SAUVEGARDE DES ESPECES / BIODIVERSITE / RACE EQUINE / EQUIDE / PONEY / POTTOK / PAYS BASQUE

Jury :

Président : Pr.

Directeur : Dr. Jean-Marie MAILHAC

Assesseur : Dr. Céline ROBERT

Adresse de l'auteur :

Mlle Audrey PAULET-BOUCHER

4, chemin de la haie Baldé

78770 THOIRY

THE POTTOK FROM THE EARLIEST TIMES TO THE PRESENT DAY : BREED'S EVOLUTION AND FUTURE

SURNAME : PAULET-BOUCHER

Given name : Audrey

Summary : The Pottok is a French pony's breed that lives in the Basque Country (Pays Basque). The name of this breed was also always associated to this country. Described from the mists of time, this pony evolved, at first only under biotope influence, then under Human's influence. This breed is one of the local breeds which was about to disappear. If this situation has improved, the Pottok remains a fragile breed.

The aim of this work is to describe how the Pottok evolved and how human's intervention has influenced this evolution. It also allows to see how the breeding has changed with time, the consequences of this evolution and what has been made or can already be made to conserve this typical breed.

Keywords : BREEDING / THREATENED BREED / SPECIES SAVING / BIODIVERSITY / HORSE BREED / EQUIDAE / PONY / POTTOK / PAYS BASQUE

Jury :

President : Pr.

Director : Dr. Jean-Marie MAILHAC

Assessor : Dr. Céline ROBERT

Author's address :

Mlle Audrey PAULET-BOUCHER

4, chemin de la haie Baldé

78770 THOIRY